



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
CULTURE.BE

FOCUS

CULTURE

2018

TABLE DES MATIÈRES

CRÉATION ARTISTIQUE... UN ENVIRONNEMENT AMÉLIORÉ POUR LUI PERMETTRE DE MIEUX SE DÉPLOYER	4
RIEN QUE DES LETTRES ET DES CHIFFRES ?	6

GRAND ANGLE	8
QUELQUES INITIATIVES DE LA CULTURE EN 2018	14

DOSSIERS 24

1 PROVINCE DE LUXEMBOURG, VERTE CULTURE	25
2 LE TAX SHELTER EN ARTS DE LA SCÈNE : PREMIER ÉTAT DES LIEUX ...	33
3 ENQUÊTE SUR LES LOISIRS EXTÉRIEURS DES HABITANTS DE LA FW-B DRESSÉE PAR L'OPC	39
4 RÉFORME DE LA CLASSIFICATION DES FILMS EN SALLES DE CINÉMA - FILMS ENFANTS ADMIS ET NON-ADMIS	47
5 ARTS DE LA SCÈNE : 300 NOUVEAUX CONTRATS-PROGRAMMES POUR 2018-2022	51
6 BUDGETS ÉQUIPEMENTS 2009 -2018	57

ZOOMS 64

1 AIDE À LA PRESSE EN FW-B	65
2 60 MALLES DE LECTURE « PHILOSOPHIE ET CITOYENNETÉ » POUR LES ÉCOLES DE LA FW-B	71
3 EUROPE CRÉATIVE	75
4 2018, ANNÉE EUROPÉENNE DU PATRIMOINE CULTUREL	81

PARTENAIRES 88

1 LE PROJET DE LA BELLONE	89
2 LE BOTANIQUE, UNE PÉPINIÈRE DE TALENTS ET DE CRÉATION MUSICALE	95

FAITS 102

DONNÉES BUDGÉTAIRES	103
BUDGET DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES EN 2018.....	103
PÉRIMÈTRE CULTUREL AU SEIN DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES (2018) ...	103
LES DÉPENSES CULTURELLES DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CULTURE	106
REMARQUES MÉTHODOLOGIQUES.....	106
1. RÉPARTITION DES DÉPENSES CULTURELLES SELON	
– LES DOMAINES CULTURELS	107
– LES FONCTIONS CULTURELLES	109
– L'ORGANIGRAMME DE L'AG CULTURE	110
2. RÉPARTITION SELON LE TERRITOIRE	
– TERRITOIRE ET DOMAINES CULTURELS	114
– TERRITOIRES ET FONCTIONS CULTURELLES.....	116
– TERRITOIRES ET ORGANIGRAMME DE L'AGC.....	117
3. RÉPARTITION SELON LE VOLUME DES SUBVENTIONS	118
4. RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES SELON	
– LE STATUT	120
– LES TERRITOIRES	120
– LES SUBVENTIONS MOYENNES	121
– LE VOLUME DES BÉNÉFICIAIRES	124
5. COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE (COCOF) :	
FONCTIONS ET DOMAINES	127

EMPLOI NON MARCHAND	128
INSTANCES D'AVIS	131

ANNEXES 134

RESSOURCES HUMAINES	135
PRIX ET RÉCOMPENSES	138
LES BÂTIMENTS DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CULTURE	140
TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES	142

COLOPHON	152
-----------------------	-----

**CRÉATION ARTISTIQUE...
UN ENVIRONNEMENT
AMÉLIORÉ POUR LUI
PERMETTRE DE MIEUX
SE DÉPLOYER**



CRÉATION ARTISTIQUE... UN ENVIRONNEMENT AMÉLIORÉ POUR LUI PERMETTRE DE MIEUX SE DÉPLOYER

Vous avez dans les mains la huitième édition du Focus Culture. Sa publication nous permet, comme c'est devenu la tradition en juin, de prendre toute la mesure du déploiement des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je veux épinglez ici deux des thématiques choisies pour constituer le volet « Dossiers ». Il nous dresse, entre autres faits saillants de cette année 2018, l'extension du mécanisme du Tax Shelter au secteur des Arts de la scène et la conclusion des nouveaux contrats-programmes du secteur des Arts de la scène pour les années 2018-2022. En tant que Ministre en charge de la Culture, cette extension tombe à point nommé : elle offre une opportunité de financement complémentaire aux opérateurs du secteur professionnel des Arts de la scène que j'ai toujours souhaité encourager. Elle permet également de concourir à libérer la création artistique que j'ai tenu à mettre au cœur de la politique culturelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis ma prise de fonction. La Fédération vient d'ailleurs de conclure un accord de coopération avec l'Etat fédéral et les autres Communautés pour en définir les modalités et la mise en œuvre du dispositif.

Quant à l'adoption des nouveaux contrats-programmes du secteur des Arts de la scène, un premier bilan de la mise en œuvre du décret qui avait subi une réforme importante en 2016, vous est proposé. Ma volonté, partagée avec le Gouvernement, était de remettre à plat tout le secteur en permettant d'évaluer - simultanément, c'était essentiel et constituait une rupture par rapport au passé - l'ensemble des demandes de soutien dans le cadre de ce texte décretaal. Accompagné d'une revalorisation budgétaire de 11.575.000 €, je me montre particulièrement satisfaite d'avoir pu stabiliser un secteur où foisonne justement la création artistique.


Le Botanique, pourtant déstabilisé très récemment par la perte d'un lieu, le Cirque Royal, reste un paquebot culturel en Fédération Wallonie-Bruxelles, une véritable pépinière d'artistes et de création musicale. J'épinglerai ici une initiative qui me tient particulièrement à cœur : le concept de résidence d'artiste qui permet à l'artiste et son équipe de prendre le temps de se poser dans des conditions optimales pour tout simplement ... créer !

La création est un axe majeur de notre politique culturelle mais elle serait évidemment vaine si elle ne trouvait pas son public ! Et comprendre les habitudes du public fait partie de l'équation de la politique culturelle. Une enquête de l'Observatoire des Politiques Culturelles, dont vous trouverez une belle synthèse dans cette édition du Focus Culture, nous permet de prendre la mesure des loisirs extérieurs des habitants de la Fédération Wallonie-Bruxelles entre 2007 et 2017 et de bien comprendre leur habitude. Vous lirez aussi que ses conclusions sont inspirantes pour le déploiement à court terme de la politique culturelle.

Je vous souhaite une agréable lecture !

Alda GREOLI

Ministre de la Culture et de l'Enfance

A photograph of a band performing on a stage. The stage is lit with blue and purple lights. There are five band members visible: a singer on the left, a guitarist, a drummer in the background, a bassist in the center, and another guitarist on the right. In the foreground, the backs of several audience members' heads are visible, looking towards the stage. The text "RIEN QUE DES LETTRES ET DES CHIFFRES ?" is overlaid in large white letters across the center of the image.

**RIEN QUE
DES LETTRES
ET DES
CHIFFRES ?**

RIEN QUE DES LETTRES ET DES CHIFFRES ?

Apparemment, ça pourrait se résumer à « des chiffres et des lettres ». Qui forment des nombres et des mots. Qui constituent des tableaux et des textes. Plus grands, plus colorés que d'habitude. C'est aussi une mesure du temps : 365 jours, 12 mois, une année, 2018 cette fois. C'est encore des images : des instantanés, des instants choisis, des tranches de vie.

Cette édition 2018 de Focus, la synthèse annuelle des faits et tendances culturels et artistiques en Fédération Wallonie-Bruxelles, nous l'avons pensée et conçue quelque peu différemment des sept années précédentes. Comme si un cycle s'était achevé et qu'une nouvelle révolution s'amorçait ... Certes une révolution réfléchie, progressive, paisible - sans armes ni larmes. Mais une petite (r)évolution tout de même : comme si notre rapport prenait insensiblement forme de magazine, comme si les analyses - en les précédant - l'emportaient sur les faits, comme si la forme marquée des sillons traçait plus nettement le terrain culturel, comme si la lecture s'en trouvait simplifiée, accélérée, peut-être allégée.

Outre les originalités soulignées en primeur par Madame la Ministre dans sa préface, vous constaterez d'emblée l'introduction d'une nouvelle rubrique : GRAND ANGLE. Comment montrer l'essentiel en peu de mots, en peu d'images, sans filtres, sans effets spéciaux.

Quant aux dossiers, ils ne manquent pas d'éclairer d'un nouveau jour quelques coins secrets : comme la moisson d'opérateurs du sud wallon, fortement enracinés, bien qu'un peu clairsemés sur le vaste territoire de la province de Luxembourg ; une perspective décennale des aides publiques à l'équipement culturel révèle de fortes fluctuations, mais aussi un spectaculaire redressement récent, au bénéfice direct de nombreux opérateurs ; la réforme attendue de la classification des films ouvre de nouvelles perspectives de responsabilisation des acteurs.

Nous avons aussi ouvert pour vous la « boîte noire » des aides à la presse d'opinion et soulevé le couvercle de la malle « philosophie et citoyenneté », outil didactique largement partagé et exploité dans le cadre scolaire.

Enfin, nous avons voulu célébrer ensemble la clôture de cette riche année européenne du patrimoine, porteuse d'une conscience accrue des enjeux.

Toujours soucieux de combler vos attentes et de rencontrer vos préoccupations d'acteurs, de médiateurs, de décideurs, voire de simples curieux, nous vous invitons à découvrir allègrement ce feuillet qui relate nos tâches quotidiennes mais reflète aussi nos engagements et nos passions.

*André-Marie PONCELET,
Administrateur général de la Culture*

GRAND ANGLE



GRAND ANGLE

DÉPENSES PAR DOMAINE CULTUREL

en euros

42,2%

PARTICIPATION CULTURELLE

(157,3 millions)

13,1%

AUDIOVISUEL ET MULTIMÉDIAS

(48,7 millions)

5,5%

BIBLIOTHÈQUES

(20,4 millions)

5,1%

PLURIDISCIPLINAIRE

(19 millions)

27,7%

ARTS VIVANTS

(103 millions)

3,2%

PATRIMOINE

(11,9 millions)

1,6%

ARTS VISUELS

(6 MILLIONS)

0,9%

LIVRE ET PRESSE

(3,3 millions)

0,7%

ARCHIVES

(2,5 millions)

0,1%

LANGUE

(0,3 million)

11 MILLIARDS

BUDGET GÉNÉRAL FWB

74%

ENSEIGNEMENT

(8 milliards)



2% ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE



0,02% ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE

26%

AUTRES MATIÈRES

(3 milliards)



21,4%
SERVICE GÉNÉRAUX *

15,2%
ENFANCE

16,4%
DOTATION À LA WALLONIE
ET À LA COMMISSION
COMMUNAUTAIRE
FRANÇAISE

MARQUES
DE
L'ÉTAT
1%

2%
SPORT

2,7%
INFRASTRUCTURES

11,3%
AIDE À LA JEUNESSE

6,8%
DETTE PUBLIQUE

30%
INFRASTRUCTURES
CULTURELLES

* 0,01% CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION - 1,08% RAYONNEMENT ET PROMOTION DE LA LANGUE, DE LA CULTURE FRANÇAISE ET DE LA FWB - 0,23% CELLULE CULTURE-ÉCOLE

668 MILLIONS

RÉPARTITION DU NOYAU DUR DE LA CULTURE

23%
CULTURE

38%

DOTATION À LA RTBF

15%

ARTS DE LA SCÈNE

10%

AUDIOVISUEL
ET MULTIMÉDIA

6%

DÉCENTRALISATION
CULTURELLE

5%

AFFAIRES
GÉNÉRALES
DE LA CULTURE

19%

JEUNESSE ET ÉDUCATION
PERMANENTE

4%

LETTRES, LIVRE
ET BIBLIOTHÈQUES

2% PATRIMOINE
CULTUREL

1% ARTS PLASTIQUES

PANEL D'OPÉRATEURS CULTURELS SOUTENUS PAR LA FWB EN 2018

HAINAUT

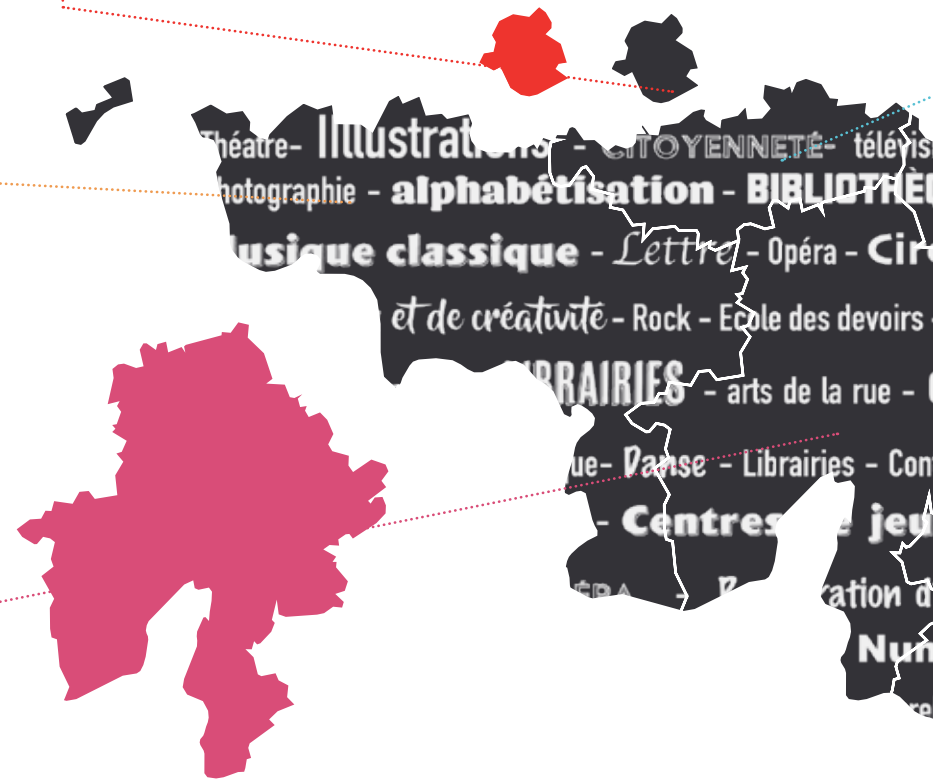
- MAC'S
- VILLE DE CHARLEROI
- HÔPITAL NOTRE-DAME À LA ROSE
- THÉÂTRE DES RUES
- PRINTEMPS MUSICAL DE SILLY
- MONS'LVRE
- ASBL INCULQ | NUIT BLANCHE DU NOIR

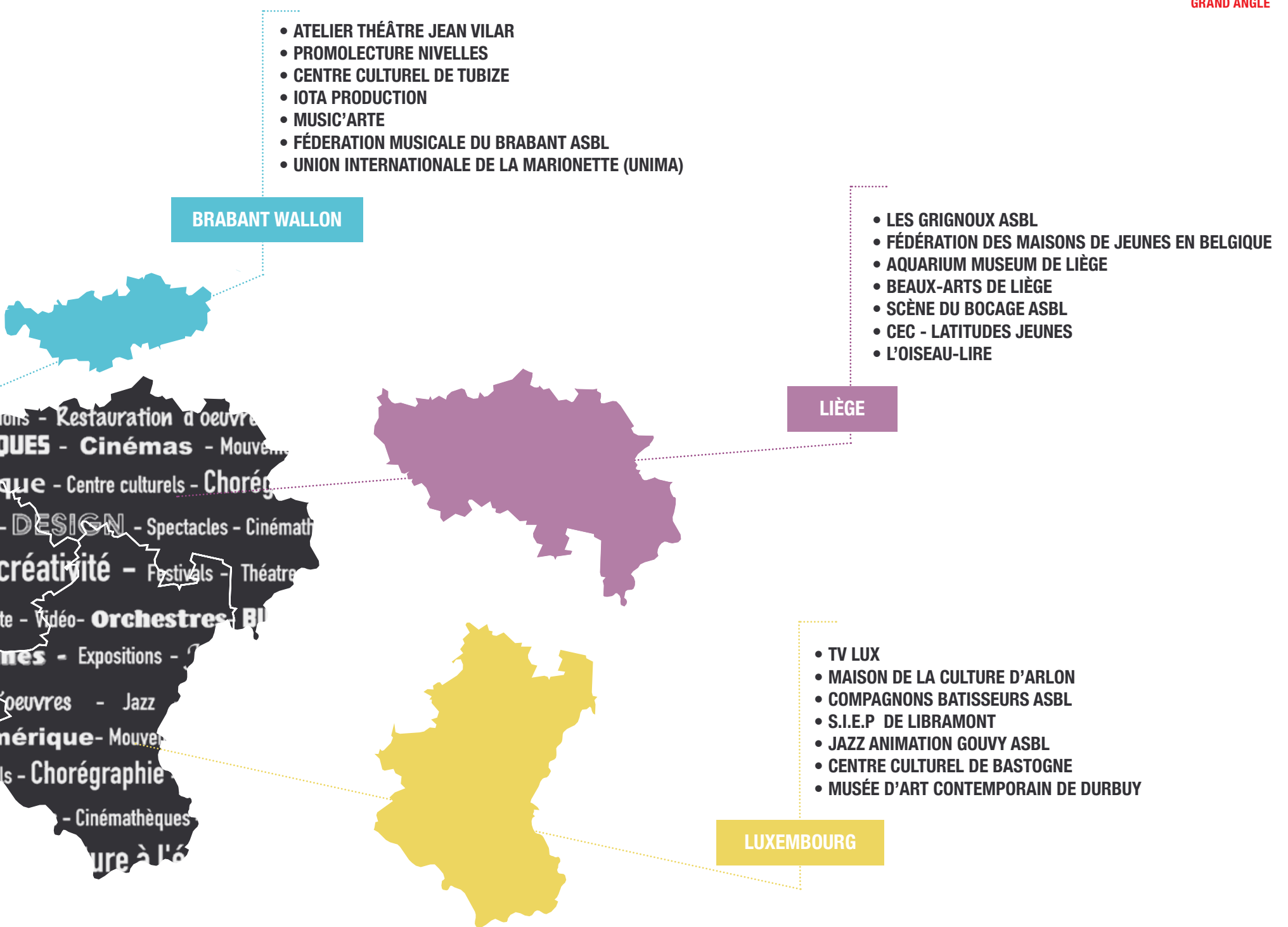
BRUXELLES

- THÉÂTRE LE PUBLIC
- L'ARC, ACTION ET RECHERCHE CULTURELLES
- PASSA PORTA
- MAISON DU CONTE DE BRUXELLES
- ESPACE DES LITTÉRATURES ILLUSTRÉES
- FÊTE DES SOLIDARITES ASBL
- ALERTE URBAINE ASBL

NAMUR

- CENTRE D'INFORMATION ET D'EDUCATION POPULAIRE ASBL
- CANAL ZOOM
- MUSÉE FÉLICIEEN ROPS
- MAISON DES JEUNES D'YVOIR
- L'INTIME FESTIVAL
- LE PETIT THÉÂTRE DE LA GRANDE VIE ASBL
- MUSÉE SPITFIRE





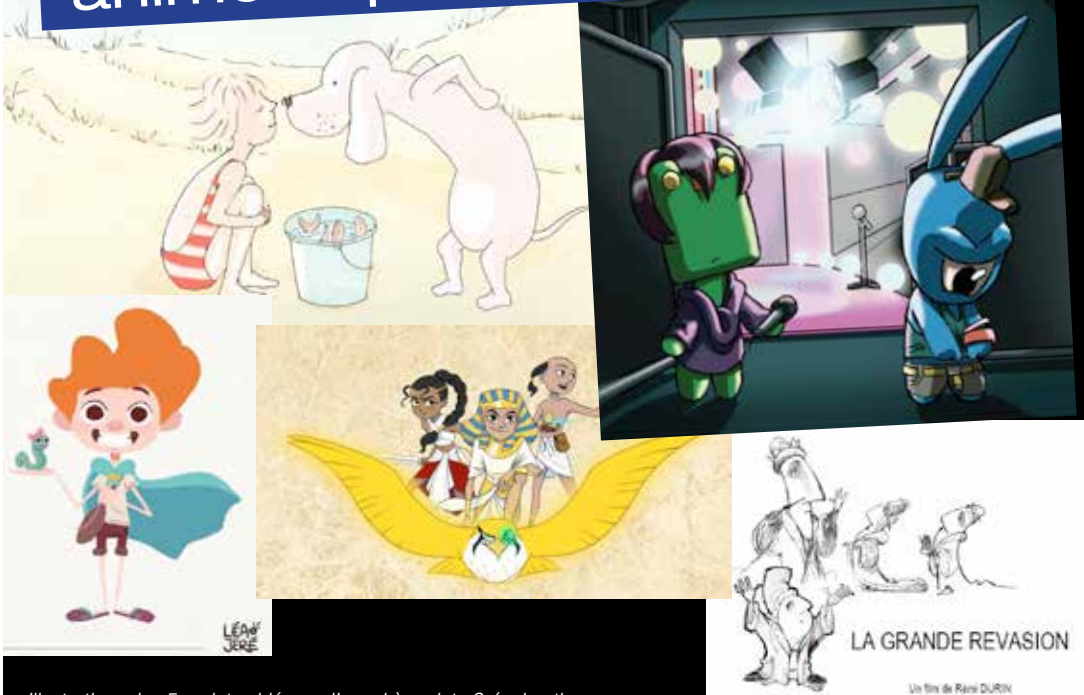
QUELQUES INITIATIVES DE LA CULTURE EN 2018

Laplateforme.be élargit son offre



Depuis 2011, la Fédération Wallonie-Bruxelles propose au secteur socioculturel et aux enseignants de visionner en ligne près de 500 documentaires belges francophones en vue de leur programmation ou comme support éducatif. 2018 a représenté un véritable tournant pour Laplateforme.be, qui a fait peau neuve et s'est agrandie ! En plus d'une refonte graphique, Laplateforme.be s'ouvre désormais aux courts et longs métrages de fiction et d'animation. Laplateforme.be a également été entièrement repensée pour permettre aux enseignants de diffuser plus facilement et en haute définition des films en classe. De nombreuses autres nouveautés sont à découvrir sur www.laplateforme.be.

Créanimation, des séries animées pour les 4-12 ans



Illustrations des 5 projets aidés par l'appel à projets Créanimation

Lancé en juin 2018, l'appel à projets **Créanimation** a pour objectif le soutien au développement de séries animées à destination des 4-12 ans. Il vise à donner l'occasion aux talents de l'animation, si nombreux en Belgique francophone, de s'essayer à l'art de la série animée. Les 5 projets sélectionnés par le jury – 4 séries animées et 1 projet unitaire – sont aidés par la Fédération Wallonie-Bruxelles et la RTBF dans leur développement, pour un montant total s'élevant à 180 000 euros.

www.centreducinema.be

PerioClic

encore plus accessible

Chercher des informations en ligne se fait de plus en plus à partir des tablettes et smartphones.

Perioclic, catalogue en ligne signalant plus de 2400 revues et plus de 187.000 articles présents au sein des bibliothèques publiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles, fait ainsi partie des sites pionniers de la FWB dans cette évolution vers ces technologies de notre quotidien. C'est pourquoi depuis décembre 2018, la Réserve centrale, en collaboration étroite avec ses partenaires informatiques, a adapté Perioclic aux supports mobiles, offrant à ses utilisateurs l'expérience la plus confortable et ergonomique possible.

Besoin d'une revue ou d'un article pour documenter un dossier ou un travail scolaire, n'hésitez plus, « **Périocliquez** » où que vous soyez !

Les nuits d'encre, festival littéraire

« **Les nuits d'encre** » est un festival littéraire conçu pour favoriser la rencontre entre les auteurs et les publics, mais également pour permettre la rencontre et la collaboration entre tous les partenaires en incitant à poursuivre ou mettre en place d'autres actions culturelles sur le territoire. Il est organisé par la Bibliothèque centrale du Brabant wallon et le Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve qui, avec leurs invités d'honneur (Anne Brouillard et Nathalie Skowronek en 2018 pour la thématique « Habiter le monde »), composent une programmation cohérente et variée dans des formules originales, et en facilitent la mise en œuvre. À ces deux opérateurs principaux s'ajoutent une trentaine de partenaires (locaux, régionaux ou nationaux), dont il faut noter qu'ils relèvent de secteurs différents, ce qui est une plus-value pour le festival, chacun apportant ses spécificités et compétences.

Lien la page web : <https://www.facebook.com/lesnuitsdencre.be>

Dans le cadre des nuits d'encre 2018, le temps d'une nuit, un groupe d'une quinzaine de jeunes se forme pour s'initier à la sérigraphie et ainsi créer leurs propres affiches entièrement sérigraphiées. Le lendemain, au petit matin, ce sera l'occasion de découvrir, sur les murs, les œuvres imaginées lors de cette nuit créative.



Les nuits d'encre © Bibliothèque centrale du Brabant wallon-FWB

50/50 : Cinquante ans de cinéma belge, Cinquante ans de découvertes

photo de groupe des réalisateurs et réalisatrices de 50 films mis à l'honneur durant l'opération 50/50



De juin 2017 à juin 2018, le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel a célébré, au travers de l'opération 50/50, les 50 ans de la Commission de Sélection des Films et les 1638 films soutenus durant cette période. Plus de 5 000 spectateurs ont pu assister aux projections de 50 films lors de 39 projections événementielles à Bruxelles, en présence d'invités prestigieux. De nombreux opérateurs culturels soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles (festivals, salles de cinéma, télévisions, plateforme VoD...) ont également joué un rôle prépondérant dans le succès de l'opération.

www.50cinquante.be

Topstukken et trésors classés Move-Remove

L'exposition Topstukken qui s'est tenue au TREMA fin 2018, a mis en évidence la politique de classement du patrimoine culturel mobilier en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi les mouvements de ces œuvres. Pour illustrer leur propos, les organisateurs ont associé des trésors classés et des Topstukken médiévaux en mettant l'accent sur la mobilité des œuvres et des idées et le commerce des matières premières, avec notamment l'importance de Jacques de Vitry pour le trésor d'Oignies.

L'exposition comprenait un important volet consacré à la « présentation numérique » de certains trésors. Pour ce faire, plusieurs campagnes de numérisation ont été lancées par le PEPS (Délégation générale à la numérisation des patrimoines culturels de la FW-B). Le résultat est tout-à-fait remarquable, et permet aux visiteurs de découvrir ces trésors avec un raffinement de détails rarement atteint.



*Châsse de saint Remacle de Stavelot/
1239-1268 (Eglise Saint-Sébastien de Stavelot)
Numérisé par l'Atelier de l'Imagier
avec l'aide de la FWB – direction du Pep's*

Protection et valorisation des collections des musées de sciences naturelles en FW-B

Le Musée d'Histoire naturelle & Vivarium de Tournai et la Direction du Patrimoine culturel ont organisé, le 20 avril 2018, un événement valorisant le diplocaulus et l'éléphant d'Asie exposés au Musée d'Histoire naturelle de Tournai. Acquis en 2017 par la FW-B, le diplocaulus a été mis en dépôt au musée, tandis que le prestigieux éléphant d'Asie a fait l'objet d'un classement comme « trésor » la même année. Cet événement a constitué une excellente occasion d'aborder la problématique du classement en matière de sciences et, plus particulièrement, de sciences naturelles. Il a par ailleurs coïncidé avec la sortie du dépliant ***Parcours choisis dans les collections de la Fédération Wallonie-Bruxelles*** consacré au Hainaut.



*Crâne du diplocaulus s.p.,
fossile mis en dépôt au Musée d'Histoire
naturelle et Vivarium de Tournai*

Pôle Ressources

La Direction des Arts plastiques contemporains a nouvellement créé un Pôle Ressources. Il ambitionne de dresser progressivement une cartographie des arts plastiques contemporains en Fédération Wallonie-Bruxelles et au-delà.

Cette mission se concrétise par le développement d'une plateforme numérique à destination du milieu professionnel belge et étranger: y sont présentés le travail d'artistes soutenus récemment ou non, les opérateurs subventionnés et d'autres informations utiles à la connaissance du secteur (résidences, critiques, curateurs, prix, concours, écoles, ...), au maillage et au réseautage de ses acteurs.

Le Pôle Ressources mène diverses actions de promotion des artistes telles l'invitation et l'accompagnement (en collaboration avec WBI) de commissaires de biennales internationales ou de curateurs à rencontrer la scène artistique francophone.

Pensé comme un espace de dialogue et d'échange, il se veut à l'écoute des préoccupations et des réalités du secteur.



Rencontre entre le photographe Massao Mascaro et Thomas Pospech (curateur indépendant, Prague) à Fomu (Anvers) dans le cadre du «Turning Photography Visitors Programme», organisé du 14 au 17 mars 2018 par la Direction des Arts plastiques contemporains (Pôle Ressources), le Flanders Arts Institute et WBI.

<http://www.artsplastiques.cfwb.be>
<https://www.facebook.com/artsplastiquescontemporains>

«Médiations artistiques»

Lancé en 2018, cet appel à projet soutient les opérateurs de formation pour l'organisation de formations, de séminaires ou la réalisation d'outils visant la sensibilisation de publics larges et diversifiés aux pratiques et langages culturels et artistiques.

Trois lignes d'intervention sont définies :

- formation d'artistes et de responsables culturels aux pratiques d'animation
- formation d'animateurs culturels ou sociaux aux langages artistiques
- formation d'intervenants culturels en milieux scolaires

Sur 14 dossiers introduits en 2018, 12 projets ont été soutenus parmi lesquels 9 programmes de formations, 4 séminaires ou journées d'étude et 2 réalisations d'outils. Le montant de l'enveloppe était de 100.000 EUR pour un soutien total qui s'est chiffré à 50.520 euros.

Pour les tout-petits, la nuit des bibliothèques

Chaque année, la Bibliothèque centrale du Brabant wallon coordonne une campagne d'animation en faveur de la petite enfance. Il s'agit de sensibiliser les familles aux bienfaits de la lecture par le biais d'activités qui permettent de créer du lien parents/enfants : des lectures en pyjama, des ateliers doudou it yourself et même la possibilité pour les doudous de passer la nuit à la bibliothèque (les enfants repartent ensuite à la maison avec les livres que les doudous ont lus à la bibliothèque).

L'opération «Nuit des bibliothèques» est devenue un rendez-vous incontournable des bibliothèques, et une véritable opportunité de tester de nouvelles formules d'animations et de médiation originales.

Lien la page web : <https://www.facebook.com/lanuitdesbibliotheques>



A la bibliothèque de Wavre, des enfants assistent à une lecture en pyjama. Ils découvrent, au travers d'un Kamishibai, que leur propre peluche est venue lire des livres pendant la nuit... Une belle occasion pour lire les livres lus par leur peluche favorite.

La nuit des bibliothèques© Bibliothèque centrale du Brabant wallon-FWB

Plateforme Jeunesse-école, une dynamique nouvelle

Depuis 2017, la FWB a mis en place une plateforme Jeunesse-école afin de dynamiser les relations entre ces 2 secteurs.

Le secteur de la Jeunesse a été consulté en 2018, et 6 axes prioritaires ont été proposés à l'agenda de la plateforme:

1. Mieux connaître le cadre législatif et les modes de fonctionnement de chacun :
2. Des partenariats à renforcer autour de thématiques communes :
3. Le PECA, source de collaboration tout azimut au niveau local :
4. Des actions à mener ensemble hors de l'école :
5. Se former les uns les autres :
6. Entendre les voix des jeunes.



Séminaire international des Arts du Cirque

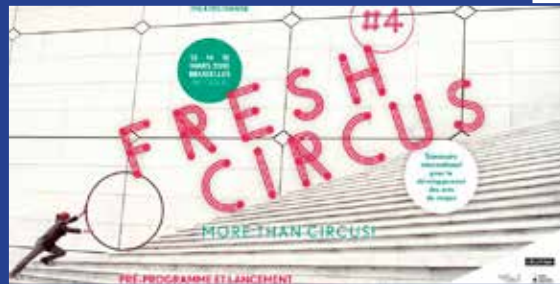
Après trois éditions organisées à La Villette à Paris (2008, 2012 et 2016), qui ont chacune rassemblé près de 400 professionnels venus de plus de 40 pays, FRESH CIRCUS – Séminaire international pour le développement des arts du cirque – a fait son grand retour, en mars 2018 et, pour la première fois, à Bruxelles.

Cette quatrième édition de FRESH CIRCUS, a été organisée par le réseau Circostrada et ARTCENA, en partenariat avec l'Espace Catastrophe et Wallonie-Bruxelles Théâtre/Danse. Il a installé ses quartiers du 13 au 15 mars 2018 au Théâtre National Wallonie-Bruxelles. Cela a été l'occasion de rassembler des acteurs de tous bords actifs dans le développement du cirque en Europe et à travers le monde : artistes, pédagogues, programmeurs, journalistes, chercheurs et décideurs politiques !

Pendant trois jours, FRESH CIRCUS#4 a été l'occasion d'explorer les arts du cirque sous toutes leurs coutures et de prendre part à un copieux programme de rencontres en tous genres, d'échanges stimulants, de débats passionnants et de moments privilégiés favorisant les mises en réseau.

Intitulée "MORE THAN CIRCUS!", cette édition fut l'occasion de scruter l'image du cirque et ses stéréotypes, de mettre un coup de projecteur sur des initiatives innovantes et de faire connaître les arts du cirque dans leur diversité. Quelque 400 professionnels étaient présents lors du séminaire.

FRESH CIRCUS#4 s'est inscrit au cœur du FESTIVAL UP ! - Biennale Internationale de Cirque, avec un vaste programme de spectacles dans de nombreux lieux culturels de la capitale belge.



Vous avez dit « Patrimoine oral et immatériel » ?

À la suite d'une première et fructueuse expérience organisée en province de Luxembourg en mars 2017, la Direction du Patrimoine culturel a programmé, le 25 octobre 2018 à Liège, une deuxième séance d'information à destination des détenteurs de patrimoine oral et immatériel et des opérateurs culturels locaux. Les objectifs étaient multiples : présenter ce qu'est le patrimoine culturel immatériel, sensibiliser les porteurs et acteurs à la sauvegarde de ce patrimoine, amorcer un processus d'état des lieux du patrimoine immatériel en province de Liège afin d'établir un inventaire régional, déterminer d'éventuelles mesures de sauvegarde et initier de potentielles nouvelles reconnaissances officielles en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette journée de sensibilisation s'est déroulée au Musée de la Vie wallonne, en partenariat avec la Province de Liège et a réuni quelque 70 participants.



Lettresnumériques.be, l'hebdo sur le livre numérique

Chaque semaine depuis février 2011, cinq à six articles consacrés à l'actualité du livre numérique en Fédération Wallonie-Bruxelles et ailleurs sont publiés sur le blog Lettres numériques, et relayés via la lettre d'information homonyme ainsi que sur les médias sociaux. En 2018, ce média interprofessionnel a élargi ses contenus aux arts numériques, abordant des sujets tels que le mapping vidéo, la danse connectée, le roman graphique ou encore les dispositifs interactifs pour la scène et pour le web.



Lettres numériques : Service général des Lettres et du Livre

<http://www.lettresnumeriques.be>

Un nouveau label : « Ma commune dit oui aux langues régionales »



Le 1^{er} mars 2018, 10 communes (Blegny, Durbuy, Charleroi, Gesves, Gerpennes, Huy, Liège, Malmedy, Namur et Sivry-Rance) ont signé une convention avec la Fédération Wallonie-Bruxelles par laquelle elles s'engagent à mettre en œuvre dans les trois ans une série d'actions concrètes en faveur des langues et cultures régionales présentes sur leur territoire. Ces communes bénéficient désormais du label « Ma commune dit oui aux langues régionales ».

Mascotte « PICWAL » (oiseau symbolique de l'union des différentes langues parlées en Wallonie) mascotte créée lors de la Fête aux langues de Wallonie par Mr Legrand (Aster production)

<http://www.languesregionales.cfwb.be>

Kaléidoscope, le répertoire des associations de Jeunesse et d'Education permanente

Kaléidoscope répertorie les associations de jeunesse et d'éducation permanente, leurs publications, leurs outils et services, leurs formations. Cet outil met progressivement à disposition un ensemble d'informations intéressant un public large, concerné par les enjeux de citoyenneté, de réflexion critique, de participation culturelle.

Début 2019, le Kaléidoscope recensait 436 associations, 12.531 études et analyses, 530 outils et services et 652 formations.



Kaléidoscope est accessible via les sites : www.educationpermanente.cfwb.be et servicejeunesse.cfwb.be

A la croisée de la culture et de l'école, les Classes d'immersion artistique à la Marlagne (CRIA)

La Marlagne invite les classes de 5^e et 6^e primaires à vivre une semaine d'immersion artistique dans le domaine musical, théâtral ou audiovisuel. Les disciplines artistiques sont intégrées dans une conception large de la culture, ouverte sur toutes les dimensions connexes à leurs pratiques. Ces classes résidentielles sont également axées sur le vivre-ensemble et sur les dimensions citoyennes et de développement durable.

Entre octobre 2015 et janvier 2019, 823 enfants ont participé à une CRIA. En 2018, 191 élèves ont participé à une CRIA. Il y a eu 18 classes inscrites aux CRIA durant l'année 2018. 11 classes (5 écoles) pour la CRIA Arts de la scène et 7 classes (4 écoles) pour la CRIA Musique. Pas moins de 11 artistes ont animé les classes d'immersion en musique et en arts de la scène.



77 auteurs de bande dessinée en Wallonie et à Bruxelles. Répertoire

Publié en collaboration avec Wallonie-Bruxelles International, ce répertoire a pour objectif de mettre en valeur les auteurs de BD belges francophones qui ont bénéficié d'un soutien public, qu'il s'agisse de talents émergents ou d'artistes confirmés. Les maisons d'édition les plus actives à Bruxelles et en Wallonie y sont également référencées.

Les textes de présentation sont proposés en français et en anglais. Ce répertoire existe en version papier ainsi qu'en ligne. Un fil d'actualité Facebook, « soutien public à la bande dessinée », relaie l'actualité du secteur et de ses créateurs.



*Répertoire BD :
Service général des
Lettres et du Livre*

<http://www.bandedessinee.cfwb.be/>

DOSSIERS



PROVINCE DE LUXEMBOURG, VERTE CULTURE

L'expérience luxembourgeoise montre que le déploiement d'une politique culturelle ambitieuse et cohérente doit passer par une adéquation entre un territoire, une volonté locale, des exigences légales adaptées et des moyens dédiés.

Vaste territoire du sud de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Province de Luxembourg est la plus étendue et la moins densément peuplée de toutes les provinces belges (4.443 km², 283.2271 habitants, pour une densité moyenne de 63,7 hab./ km²)¹.

De l'extérieur, la Province de Luxembourg est généralement présentée comme un écrin naturel unique, rempli de sangliers et enneigé en hiver. Et pourtant, cet ensemble de 44 communes est morcelé en régions aux identités différentes et marquées : Gaume, Pays d'Arlon, Ardennes, Famenne, Caestienne et même une émergence condruzienne. Sans doute, l'image d'Epinal repose-t-elle sur des traits communs réels qui sont autant d'atouts que de faiblesses : nature prédominante, zones extrêmement rurales, éloignement des grands centres urbains belges, mobilité peu diversifiée, périmètre frontalier étendu.

C'est au cœur de ces spécificités qu'ont émergé certaines pépites culturelles qui sont devenues au fil des années des ambassadeurs culturels de premier plan, au niveau local, provincial, fédéral et même international.

¹ Au 1er janvier 2018, données issues du site de l'Office belge des statistiques, <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population>

² A titre comparatif, la densité moyenne pour la Wallonie (au 1er janvier 2018) est de 215,2 hab./ km², 7427,9 hab./km² pour Bruxelles, 372,6 hab./km² pour la Belgique (source IWEPS).

En quelques chiffres (2018):

La Province de Luxembourg, au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est:

- 167 opérateurs reconnus (tous secteurs confondus), soit 5% des opérateurs totaux de la FWB
- 10.945.438€ de subventions soit 3% des dépenses culturelles en FWB³
- 65.542€ de subventions en moyenne/opérateur (111.563€ en moyenne pour la FWB)
- 38€ dépenses/habitant (80€ en moyenne pour la FWB)

³ Sur un total de 372.509.433 euros, desquels ont été retirées les dépenses octroyées à la RTBF et à la Cocof



Action Noël au Théâtre organisée par la MCFA

DES FLEURONS

LES FESTIVALS

« *Luxembourg belge, terre de festivals*⁴ » : ce slogan accrocheur, déployé par les Services provinciaux de la Culture et des Sports⁵ pointe une réalité prégnante en Province de Luxembourg. Ce territoire regorge de festivals de qualité : Festival International des Arts de la Rue de Chassepierre, Festival des Contes de Chiny, Gaume Jazz Festival, les Aralunaires, Noël au Théâtre, le Wardin'Rock.

La dynamique festivalière est intéressante pour mobiliser une région, dans un cadre naturel ou patrimonial spécifique, sur un moment culturel fort, qualitatif, condensé dans le temps et médiatiquement porteur. Les festivals combinent, en plus de l'ambition culturelle, différents secteurs qui favorisent le développement territorial d'un village, d'un bassin de vie, d'une région, d'un arrondissement : le tourisme, l'économie, le bien-être des habitants, les richesses naturelles et patrimoniales, ... jusqu'à incarner partiellement l'identité d'un coin de la Province. Ce maillage sectoriel concourt à faire de ces événements ponctuels de véritables moteurs pour les régions concernées.



Festival de Chassepierre 2018

⁴ Edition 2018 : <http://www.province.luxembourg.be/fr/festivals.html?IDC=4865#.XEgwn8Ro2Uk>

⁵ Le Service Culture et Sport est un service provincial. Il vient en soutien aux différentes initiatives locales par l'organisation d'événements fédérateurs, par la mise en réseau, par l'organisation de moments d'échanges, de coordination, mais aussi par la mise à disposition de différents services (matériel notamment) aux opérateurs.

CHASSEPIERRE

Le Festival International des Arts de la Rue de Chassepierre, se déroule dans un charmant village de 200 âmes qui borde la Semois. Depuis 1974, ses habitants se mobilisent totalement, le temps d'un week-end d'août, pour « leur » festival des arts de la rue qui draine aujourd'hui quelque 30.000 festivaliers par week-end! A l'origine festival de poésie visant le développement artistique culturel local, le Festival de Chassepierre a évolué vers un festival professionnel reconnu à l'échelle européenne (Vitrine culturelle, le Festival dynamise le tourisme global de la commune de Florenville et des alentours (horeca, circuits courts et économie locale) tout en donnant un crédit culturel utile et porteur à toute une série d'opérateurs et de productions culturelles locales.

Chassepierre en chiffres : 2 jours de festival, une cinquantaine de compagnies, quelque 200 artistes, une centaine d'artisans et plus de 25.000 festivaliers !



©yveshumel





LES OPÉRATEURS À L'ANNÉE

Si ceux-là ont décidé de cristalliser leur énergie sur un moment fort et circonscrit, d'autres ont choisi le développement socioculturel à l'année longue. C'est le cas d'une majorité d'opérateurs reconnus dans les décrets de la Fédération Wallonie-Bruxelles : les Centres culturels (12 en province de Luxembourg), les Bibliothèques du réseau de lecture publique (23), les Centres d'expression et de créativité (8), les Centres de jeunes (20), l'Education permanente (4), les Organisations de jeunesse (1), ...

Certains de ces opérateurs, par leur histoire, leur implantation géographique ou une volonté communale farouche de déploiement culturel, ont œuvré au modelage des pratiques culturelles sur l'ensemble du territoire de la Province de Luxembourg. Nous citerons évidemment **les deux Maisons de la culture** centrées sur Marche-en-Famenne et Arlon. La Maison de la Culture de Marche-en-Famenne (MCFA) a mis en place une stratégie culturelle centrifuge. Partant du centre nerveux marchois, le Centre culturel irrigue l'ensemble de son arrondissement par un soutien et un développement constant des pratiques socioculturelles, favorisant l'émergence d'opérateurs culturels et la décentralisation de son action en région. La Maison de la Culture d'Arlon (MCA) a choisi un modèle centripète visant, notamment, à devenir un pôle scénique majeur du sud de la Province de Luxembourg. Le défi n'était pas aisé tant la concurrence grand-ducale voisine était forte. Néanmoins, le constat est posé : cela fonctionne.

Il est à noter que les dispositifs législatifs régulant l'action des Centres culturels, des Centres de jeunes⁶, de la lecture publique et des Centres d'expression et de créativité, prévoient une articulation puissante entre le territoire d'action

⁶ Maison des Jeunes, Centres de Rencontres et d'Hébergement, Centre d'Information de Jeunes



et l'action culturelle qui s'y déploie. De même, l'action culturelle territoriale tend à questionner le territoire dans ses fondements, ses problématiques et à inclure le citoyen dans les choix culturels à poser pour le territoire où il vit, jusqu'à traiter culturellement de ces questions pour faire avancer le débat.

Cette logique territoriale structure la pratique au quotidien de la **Bibliothèque provinciale de la Province de Luxembourg**. Cet opérateur important, nommé décrétalement « opérateur d'appui » renforce l'action des bibliothèques locales par différents services et actions.

Expo Comptine à la Bibliothèque provinciale de la Province de Luxembourg



La Bibliothèque Provinciale, ce sont avant tout des livres, répertoriés dans un catalogue colossal, qui circulent vers les lecteurs des bibliothèques locales (opérateurs directs) dans le cadre d'un réseau vivant de lecture publique. En outre, elle organise un service d'appui aux bibliothèques dans leur travail quotidien de développement local: catalogue collectif organisé en portail informatisé, circulation des livres, outils d'animation, accompagnement propre à chaque bibliothèque, et animation de l'ensemble du réseau provincial.

Par là-même, toute une série de bénéfices collatéraux rejaillissent sur l'ensemble du territoire luxembourgeois. Que ce soit en termes de bien-être et de cohésion sociale (lien avec les personnes empêchées de se déplacer vers les bibliothèques, travail partenarial avec les Plan de Cohésion sociale (communal), les Accueils Extra-Scolaires, l'Office de la Naissance et de l'Enfance ou les écoles, animations en prison, collaborations avec Lire & Ecrire⁷, bibliothérapie, ...), en termes économiques (consommation diverse et achats massifs de livres dans sept librairies du territoire, soutien aux éditeurs, aux auteur.e.s, diminution des frais de déplacement des lecteurs et des bibliothèques, ...), en termes de droits culturels des usagers (vise un accès à un service d'égale qualité, quels que soient le public et sa localisation, tout en soutenant les processus participatifs locaux dans les bibliothèques) ou de rayonnement de la Province au-delà de ses frontières (concours, soutiens aux écrivains, accueil d'ambassadeurs, etc.), l'opérateur d'appui provincial travaille au développement global au travers de son action de réseau de lecture publique.

⁷ Association qui lutte pour le droit à l'alphabétisation pour tous

L'action de l'opérateur d'appui ne serait pas possible sans le réseau qu'il coordonne. Force est de constater à cet égard que le réseau de lecture publique en Province de Luxembourg est plutôt bien développé, au regard des autres secteurs mentionnés. A titre d'illustration concrète, 26 communes sont couvertes par une structure dédiée à la politique de la lecture publique (dont 23 reconnues). Quant aux outils itinérants de l'opérateur, les bibliobus (notamment), ils couvrent quasiment l'entièreté de la Province.

BIBLIOTHÈQUE SAINT LÉGER

La bibliothèque « à Livre Ouvert » est l'opérateur en lecture publique de la petite commune de Saint-Léger (3618 habitants). Elle tend à articuler son action sur un double constat territorial : un territoire extrêmement rural et isolé ...dont une part importante de la population est constituée de travailleurs transfrontaliers. Tenant compte de cette réalité, la bibliothèque a développé, en plus de son prêt de livres, des activités de potager partagé (aujourd'hui autonomisées), de ludothèque, des animations in situ ou hors les murs (en roulotte !), mais aussi un important fonds de livres audio qui s'écoutent sur la route du travail. De ce fait, la bibliothèque – véritable lieu de vie villageoise – propose une action culturelle qui correspond aux différentes manières d'habiter son territoire, le rendant par ailleurs culturellement attractif et permettant une effectivité des droits culturels pour différents publics.

Ces opérateurs accomplissent des missions culturelles de base qui favorisent l'exercice de droits culturels fondamentaux. Mais cette approche généraliste n'empêche pas l'excellence, que du contraire ! C'est notamment l'exemple de La « S » Grand **Atelier** située à Vielsalm (voir encadré).

LA « S »

La « S » Grand Atelier est une structure adossée à l'ASBL « Les Hautes-Ardennes » qui accueille des personnes handicapées mentales (hébergement, soins) et qui vise à intégrer leur public spécifique dans la société au travers de différentes démarches ciblées (Entreprise de Travail Adapté, un service de restauration, etc.). La démarche globale consiste à faire reconnaître les personnes handicapées dans ce qu'elles sont et dans l'excellence qu'elles peuvent développer au travers de projets personnels (notamment artistiques). La « S » est initiatrice et porteuse du vecteur artistique et créatif.



D'une manière plus large, cet opérateur culturel constitue une référence dans la région de Vielsalm (7800 habitants). L'intégration de la personne handicapée au travers de la démarche créative est devenue, au fil du temps et de l'expertise acquise, un véritable fer de lance de l'institution. Si bien que la structure est reconnue comme pôle d'excellence de l'art brut⁸, mais aussi d'art contemporain. En effet, la démarche prônée par La « S » est d'éviter de confiner ses artistes au seul circuit de l'art brut, notamment en proposant les œuvres dans des galeries et des expositions généralistes.

L'équipe en place sert d'interface entre les artistes hébergés et le monde de l'art. Tout en gardant à l'esprit la particularité des artistes, La « S » permet à ceux-ci d'être vus et reconnus en de nombreuses occasions. Ce travail patient d'inclusion dans le monde artistique « classique » est véritablement reconnu internationalement et a bousculé les habitudes du secteur (de ne proposer les œuvres d'artistes porteurs d'un handicap que dans le secteur de l'art brut).

En parallèle, La « S » développe son expertise dans le domaine de l'art brut et fait avancer la réflexion professionnelle en la matière. Et ce qui est fait dans le secteur des arts plastiques est également mené dans la musique et s'illustre à merveille par le groupe Choolers Division⁹ qui tourne aussi bien dans des lieux dédiés à ce type d'expression que dans des lieux plus conventionnels (comme le Festival de Dour en 2018).

8 En 1945, Jean Dubuffet a qualifié « d'art brut » les productions de personnes exemptes – a priori – de culture artistique (les fous, les handicapés, les marginaux, les exclus de la société). Depuis, l'acception a évolué et s'est précisée.

9 The Choolers Division est un groupe de hip hop porté par deux artistes déficients mentaux et soutenu par des musiciens non-handicapés. <https://thechoolers.org/BIO-1>

*La guerre des buissons
(Action Noël au Théâtre
organisée par la MCFA)*

Ce ne sont que quelques exemples parmi d'autres. Il est évidemment impossible de rendre compte avec exhaustivité de l'ensemble des secteurs culturels et de pointer les actions emblématiques de chacun. Pour plus de détails, nous renvoyons le lecteur au diagnostic posé en 2011 lors des Assises du développement culturel territorial (dont les diverses contributions se trouvent sur le site www.culture.be)¹⁰.



¹⁰ <http://www.culture.be/index.php?id=9484&L=0%2527>

DES INITIATIVES EN EMERGENCE

Si l'on s'en tient au prisme du flux financier émanant de la Fédération Wallonie-Bruxelles et visant le déploiement de politiques culturelles, on constate un déficit sensible entre le territoire luxembourgeois et le reste de la FWB.

Cela peut sans doute s'expliquer par une convergence de facteurs défavorables : un territoire moins densément peuplé, de petites communes (37 communes sur 44 accueillent moins de 10.000 habitants), un territoire vaste, étendu, morcelé, avec des obstacles naturels importants, un esprit d'entrepreneuriat culturel fragmenté, un relais politique parfois moindre, l'absence de métropole puissante et donc d'opérateurs culturels de poids, etc.

Si l'on considère une commune de 3000 habitants, il faut une bonne dose d'ambition associative et politique pour porter et financer un projet culturel à l'échelle locale. Et pourtant, en 2011, l'engagement financier des pouvoirs locaux associés (communes et province) était, en moyenne, de 45€/habitant¹¹ (en 2018, la subvention moyenne FWB par habitant de la Province du Luxembourg était de 38 euros). Car, si c'est bien la Fédération Wallonie-Bruxelles qui légifère dans les matières culturelles, le principe de subsidiarité¹² prévaut : l'initiative culturelle locale (portée par des opérateurs publics ou privés) précède et provoque l'intervention de la FWB. Le « retard » constaté peut donc s'expliquer en partie par un manque d'initiatives locales (associatives ou portées par les pouvoirs publics associés). La mobilisation locale, soutenue par exemple par les pouvoirs locaux, est essentielle à la vitalité culturelle de ce territoire. D'autant que la Province de Luxembourg accueille

¹¹ Aucune donnée actualisée n'est disponible. De plus, le chiffre est à relativiser tant les méthodes de calcul peuvent être différentes.

¹² Le principe de subsidiarité est un principe selon laquelle la responsabilité d'une action publique, lorsqu'elle est nécessaire, est exercé par l'entité compétente la plus proche de ceux qui sont directement concernés par cette action.



peu d'opérateurs initiés ou financés quasi exclusivement par la FWB à l'instar de ce que l'on retrouve dans d'autres provinces (opéra, orchestres, musées, ...).

Aujourd'hui, la création de structures culturelles ambitieuses qui rayonneraient sur l'ensemble des habitants d'un territoire est donc difficilement concevable sans une implication locale forte, longue et attentive. A noter que certains dispositifs régionaux existent aussi et sont particulièrement bien adaptés aux zones rurales de la Province de Luxembourg (par exemple, les « maisons rurales » qui se déploient un peu partout dans la Province). Le dispositif prévu et financé par la Région Wallonne soutient les projets de développement rural. Cependant, l'accord de coopération existant entre la Région (financement de l'infrastructure) et la FWB (financement de l'équipement culturel) n'est pas activé systématiquement, faute de ressources, par la FWB.

Qu'à cela ne tienne, le territoire frémit d'initiatives culturelles intéressantes. Elles sont diverses, tantôt privées (comme le « Mudia » à Redu), tantôt publiques (le « Rox » à Rouvroy), tantôt reconnues dans un dispositif européen (« Le Pied en coulisses », lieu de résidence à Lamorteau dans le cadre du GAL Créart Gaume).

Pointons aussi le travail précurseur du réseau « l'ampli.be » visant à valoriser toute démarche artistique dans le secteur des musiques amplifiées sur le territoire. Ce réseau s'est développé à l'initiative de la Province de Luxembourg et vise à mettre en lien artistes, programmeurs et métiers relatifs à la musique amplifiée¹³. Avec quelques réussites à la clef, notamment un échange avec le Québec, déjà l'expérience luxembourgeoise attire le regard des voisins...

¹³ Plus d'info : <https://lampli.be/>

Ci et là fleurissent également des structures en demande de reconnaissance : Maison des jeunes de Bouillon, Maison des jeunes « MJ23 » à Gouvy, Cinémarche à Marche-en-Famenne, projet de CEC à Houffalize, etc.

CINEMARCHE

Cinémarche est une asbl-émanation de la MCFA qui porte le cinéma d'art et essai dans la salle commerciale de Marche-en-Famenne et permet une programmation cinématographique de grande qualité. Elle travaille notamment en partenariat avec les opérateurs culturels et les écoles, dans une démarche d'éducation permanente. Cinémarche apporte, entre autres, son regard professionnel au festival « A Travers Champs », dédié à la ruralité et organisé sur les Provinces de Namur et Luxembourg.

Cache Cache 2 (Action Noël au Théâtre organisée par la MCFA)



Le potentiel et la nécessité sont là. Pourtant, certaines communes luxembourgeoises n'accueillent toujours pas de dispositif culturel reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles. En 2019, c'est interpellant : d'autant que la population luxembourgeoise est en constante croissance (entre 1991 et 2015, 19,2% de croissance, pour 10,2% seulement en Wallonie)¹⁴, tendance qui se confirme pour les années à venir.

La Province de Luxembourg est un territoire dont les acquis et expertises en matière de développement culturel sont riches et ouvrent toujours plus de perspectives. La création de nouvelles structures socioculturelles est un levier qui favorise le bien-être, la cohésion sociale, la structuration d'un territoire et son rayonnement. Dans cette perspective, le déploiement culturel a tout à gagner d'un partenariat solide entre le niveau local et celui de la FWB, intégrant les spécificités du territoire luxembourgeois.

Mathieu Lalot et Raphaël Göbbels, Inspecteurs

¹⁴ Informations reprises dans Chiffres et réalités, Province de Luxembourg par le Réseau d'Etudes et d'Analyses de la Province de Luxembourg (REAL), 2015, <http://www.reseau lux.be/IMG/pdf/2015-12-chiffres-et-realites-real.pdf>

Le Tax shelter permet à des sociétés privées d'investir dans la création artistique en contrepartie de déductions fiscales sur leurs impôts. Ce régime, précédemment réservé au secteur de l'Audiovisuel a été étendu aux Arts de la Scène en 2017, retour sur ces opportunités nouvelles.

Le Tax Shelter, partie intégrante du Code des Impôts sur le Revenu permet à des sociétés privées d'investir dans la création en contrepartie de déductions fiscales sur leurs impôts. Cette déduction s'élève à hauteur de 310% du montant investi.

Le régime du Tax Shelter était depuis 1992 réservé au seul secteur de l'Audiovisuel. Il a été étendu aux Arts de la Scène par la loi du 25 décembre 2016 portant sur l'exonération de revenus investis dans une convention-cadre destinée à la production d'une œuvre scénique, entrée en application depuis le 1er février 2017.

La raison de l'extension du régime aux Arts de la Scène réside principalement dans le fait que les incitants fiscaux ont poussé de plus en plus d'investisseurs à vouloir financer des projets. La demande étant devenue supérieure aux possibilités de financements dans le secteur de l'Audiovisuel, l'extension a ainsi permis d'offrir de nouvelles opportunités d'investissement aux sociétés et une nouvelle source substantielle de financement aux producteurs d'œuvres scéniques.

L'application du dispositif incombe au Service Public Fédéral (SPF) des Finances, mais les Communautés interviennent dans un premier temps pour évaluer si les projets candidats

au dispositif répondent aux critères de la loi, et dans un deuxième temps pour attester que chaque projet a bien été réalisé dans la continuité du respect de ces critères. Un accord de coopération entre l'État fédéral et les Communautés est en passe d'être signé : il régit les modalités de collaboration quant à la mise en œuvre du dispositif.

*Juke-Box Opéra au Théâtre
Le Public*



POUR QUI, COMMENT ?

La Fédération Wallonie-Bruxelles intervient à deux moments distincts dans le processus du dispositif :

- Dès lors que le producteur a obtenu son agrément comme producteur scénique auprès du SPF Finances, il est habilité à déposer auprès des Communautés des demandes d'agrément comme œuvres scéniques pour les projets qu'il produit. A ce stade, **la Fédération Wallonie-Bruxelles évalue si les projets déposés répondent aux critères d'éligibilité de la loi Tax Shelter Arts de la Scène**. Quand le projet a été agréé, le producteur peut commencer à lever des fonds et signer des conventions-cadres avec les investisseurs.

How to proceed (Charleroi Danse)



- Après le premier mois d'exploitation du projet, le producteur doit remettre un rapport d'activité aux Communautés afin d'obtenir une attestation d'achèvement de l'œuvre scénique. **La Fédération Wallonie-Bruxelles vérifie si le projet a bien été réalisé dans le respect des critères d'éligibilité**. C'est seulement après avoir obtenu cette attestation que le producteur pourra remettre ses comptes auprès du SPF Finances afin de recevoir les attestations fiscales qui permettront aux investisseurs de bénéficier des déductions fiscales ad hoc.

Le rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles réside, par le biais du Service Général de la Création Artistique, uniquement dans l'analyse des œuvres scéniques et des conditions de leur réalisation en regard de la loi. En effet, **n'importe quel projet scénique ne peut bénéficier du dispositif**. Il doit tout d'abord émaner d'un des domaines artistiques visés par la loi : le théâtre (y compris le théâtre de rue), la danse (y compris le ballet), le cirque, la musique classique (y compris l'opéra) ou le cabaret (comédie musicale). Sont également éligibles, les spectacles dits « totaux » c'est-à-dire les spectacles dans lesquels un des domaines précités est central et prédominant, et augmenté d'effets spéciaux, pyrotechniques ou de technologies innovantes. La loi exclut donc les projets de musique non classique et l'art performatif.

Le second critère d'éligibilité est l'originalité de l'œuvre scénique. Par originalité, il faut entendre non pas un critère qualitatif avec des visées esthétiques ou artistiques, mais le fait que l'œuvre ne doit jamais avoir été réalisée auparavant. Le principe est que **le Tax Shelter Arts de la Scène vise à soutenir des projets de création, et non de diffusion d'une œuvre déjà créée**. C'est pour cela que seul le premier mois d'exploitation après la première peut être pris en compte dans les dépenses effectuées (sur base desquelles est calculé le montant que l'on peut lever en investissements) et que seul

le producteur d'une œuvre peut faire la demande d'agrément auprès des Communautés. Cela explique également pourquoi un festival, par exemple, n'est pas éligible au Tax Shelter. Un festival, par définition, est une programmation d'un ensemble de différentes œuvres scéniques. Il ne s'agit donc pas de création. De plus, **les projets sont analysés dans leur éligibilité en tant qu'œuvre singulière et individuelle.**



La Vrille du Chat au Théâtre de Namur

QUELQUES CHIFFRES

Depuis la mise en œuvre du Tax Shelter en 2017, la Fédération Wallonie-Bruxelles a reçu 341 demandes d'agrément. **317 de ces demandes ont été agréées** comme œuvres scéniques européennes pour un total de fonds levés s'élevant à **17,5 millions d'euros**. 24 demandes d'agrément ont donc été refusées (13 en 2017 et 11 en 2018).

DEPUIS 2017, LE TAX SHELTER ARTS DE LA SCÈNE PAR DOMAINE C'EST :

- 184 projets de théâtre pour 8,4 millions d'euros
- 16 projets de danse pour 1 million d'euros
- 5 projets de cirque pour 0,3 million d'euros
- 16 projets de cabaret (comédie musicale) pour 1,1 million d'euros
- 70 projets de musique classique pour 3,3 millions d'euros
- 26 projets de spectacles totaux pour 3,4 millions d'euros

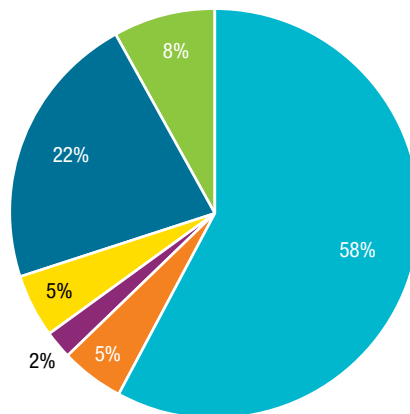
APERÇU DU TAX SHELTER EN AUDIOVISUEL

En 2017, 378 œuvres ont été agréées et 89,6 millions d'euros de fonds levés, comparés à 70,8 millions d'euros en 2018 (-21% par rapport à 2017) et 320 œuvres agréées. Depuis 2003, il y a eu 2380 demandes d'agrément, dont 2268 œuvres agréées : 1398 longs métrages, 203 courts métrages, 418 documentaires, 173 téléfilms de fiction longue.

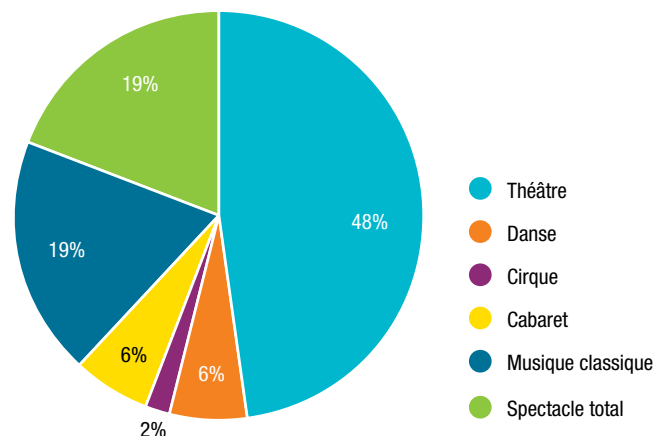
317 projets
agréés depuis 2017 pour
17,5 millions
d'euros de fonds levés

	2017		2018	
	Demandes agréées	Montants confirmés par conventions	Demandes agréées	Montants confirmés par conventions
Théâtre (dont théâtre forain)	72	4.082.950 €	112	4.310.000 €
Cabaret	7	720.000 €	9	393.000 €
Cirque	3	209.000 €	2	121.000 €
Danse	6	474.000 €	10	492.000 €
Musique classique (dont opéra)	29	1.309.745 €	41	1.946.000 €
Spectacle total	10	1.608.000 €	16	1.860.500 €
Total	127	8.403.695 €	190	9.122.500 €

Répartition des projets par domaine



Répartition des fonds levés en Tax Shelter par domaine



Othello au Théâtre de Liège



Sur les 317 projets agréés, **86 % sont des projets produits ou coproduits par au moins un opérateur subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles**. Les 14 % de projets restants émanent de productions complètement indépendantes de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La part des fonds espérés en Tax Shelter représente en moyenne 25,5 % du budget global prévisionnel.

57 % des projets agréés ont été déposés par des coopératives de production. Ce pourcentage met en avant l'importance de ces coopératives sans lesquelles la majorité des opérateurs soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles n'auraient sans doute pas accès à cette source de financement, étant donné la structuration administrative actuelle du secteur subventionné des Arts de la Scène. En effet, les producteurs exécutifs se verraient automatiquement assujettis à l'impôt des sociétés et à la TVA puisqu'en application de la loi, toute structure bénéficiant de levées de fonds en Tax Shelter, qu'elle soit constituée en Asbl ou pas, doit se soumettre au régime fiscal des sociétés.

ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES

Le nombre de projets agréés a augmenté de 48 % entre 2017 et 2018: 127 projets en 2017, 190 projets en 2018.

Ceci s'explique notamment par le fait que 2017 était l'année de lancement du dispositif étendu aux Arts de la Scène. Le secteur a dû s'organiser et prendre le temps de repenser ses productions en regard de cette nouvelle opportunité de financement. Depuis 2018, les opérateurs sont suffisamment structurés pour remplir plus rapidement et efficacement les démarches administratives nécessaires pour bénéficier du régime.

Cependant, cette augmentation de 48 % est à mettre en regard de l'augmentation des fonds levés, qui n'est que de 9 % (8,4 millions en 2017 et 9,1 millions en 2018).

Cette croissance limitée peut s'expliquer en partie par le fait que les budgets globaux des projets tendent à être plus modestes : alors que 28% des projets dépassaient les 300.000 euros de charges prévisionnelles en 2017, seuls 20% les dépassaient en 2018. Par ricochet, les montants levés en Tax Shelter s'en trouvent réduits puisque proportionnels aux charges éligibles par le SPF Finances.

Cela révèle peut-être que les possibilités de financement via le dispositif du Tax Shelter ont déjà atteint un premier plafond lors de cette deuxième année d'application.



*Barbe Bleue à la Salle
Philharmonique de Liège*

Ce plafond pourrait cependant être relevé : en effet, au dernier trimestre 2018, la réforme de l'impôt a eu pour effet que les sociétés dont les bénéfices étaient inférieurs à 125.000 euros ont préféré attendre leur prochain bilan comptable pour évaluer l'impact réel de cette réforme sur leurs impôts. Une fois cet impact objectivement mesuré, elles pourront précisément déterminer leur intérêt à investir en Tax Shelter.

L'année 2019 sera éclairante pour l'évolution du plafond de financement potentiel que représente le Tax Shelter pour les Arts de la Scène ainsi que pour la pérennisation des modes de production mis en œuvre dans ce cadre.

Sarah Sandron, attachée et Gestionnaire des dossiers Tax Shelter Arts de la Scène



*Et des poussières au Théâtre
Le Public*

ENQUÊTE SUR LES LOISIRS EXTÉRIEURS DES HABITANTS DE LA FW-B DRESSÉE PAR L'OPC

En 2007, l'Observatoire des politiques culturelles a réalisé une enquête générale sur les pratiques et consommations culturelles des habitants de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 10 ans plus tard, cette enquête a été renouvelée par l'Observatoire.

En 2007, l'Observatoire des politiques culturelles a réalisé une enquête générale sur les pratiques et consommations culturelles des habitants de la Fédération Wallonie-Bruxelles, enquête qui a débouché sur plusieurs publications (Guérin, 2009¹ ; Callier, Hanquinet, 2012² ; etc.). Dix ans plus tard, cette enquête a été renouvelée par l'Observatoire. Le présent article présente quelques résultats de cette nouvelle étude, avec un focus sur les sorties de type « divertissement » et la fréquentation des institutions culturelles³.

QUELQUES RÉSULTATS

LA FRÉQUENTATION DES INSTITUTIONS CULTURELLES

Dans cette section, nous nous intéressons aux sorties qui revêtent un caractère culturel au sens restreint du terme, c'est-à-dire la fréquentation d'institutions généralement soutenues dans le cadre des politiques culturelles publiques telles que les sorties « arts vivants » soit, les activités de théâtre, les festivals, les concerts, etc. et les sorties « arts visuels » qui regroupent la visite des expositions, la fréquentation de musées, etc. A cela viendront s'ajouter les sorties à la bibliothèque.

1 Guérin, M. (2009). *Pratiques et consommation culturelles en Communauté française*, Bruxelles, n°2031-2032, CRISP.

2 Callier, L., Hanquinet, L. (2012). *Etude approfondie des pratiques et consommation culturelles de la population en Fédération Wallonie-Bruxelles*, Etudes, n°1, Observatoire des Politiques Culturelles, Fédération Wallonie-Bruxelles.

3 Pilotée par l'Observatoire des politiques culturelles du Ministère de la Communauté française, la récolte des données a été réalisée par la société SONECOM à la suite d'une procédure d'appel d'offre en marché public. Les données ont ensuite été analysées par l'Observatoire des politiques culturelles. La collecte des données s'est déroulée entre les mois d'avril et novembre 2017. Comme pour l'étude de 2007, l'univers de référence a été défini comme l'ensemble de la population francophone belge de 16 ans et plus habitant dans la Région de Bruxelles-Capitale et dans la partie unilingue de langue française de la Région wallonne. L'enquête s'est déroulée de deux manières. La majorité des répondants (2333 personnes) ait participé à l'enquête sur système CAPI (Computer Assisted Personal Interviewing), méthode de recueil de données sur micro-ordinateur, en face à face, au domicile des personnes interrogées. Dans un second temps, l'enquête a été réalisée par téléphone avec 681 personnes. Ainsi, 3014 questionnaires complets et valides ont été récoltés.

LES SORTIES « ARTS VIVANTS »

Cette catégorie reprend les activités de théâtre, les festivals, les concerts de musique classique, les concerts de musique pop, rock, folk ou jazz, la danse, l'opéra et l'opérette, le cirque et le spectacle d'humoriste.

Tableau 1 : les sorties arts vivants en 2007 et 2017 (en %)	Total		Au moins 1 fois/semaine		Au moins 1 fois/mois		Quelques fois/an		Jamais	
	2007	2017	2007	2017	2007	2017	2007	2017	2007	2017
Aller à un concert pop, folk, rock jazz	32	32	0	1	4	4	27	27	68	68
Aller à un festival	34	30	1	1	6	3	27	26	66	70
Aller au théâtre	34	29	1	1	6	4	28	24	66	71
Aller à un spectacle d'humoriste	29	19	0	0	2	1	26	18	71	80
Aller à un concert de musique classique	20	15	1	1	3	2	16	12	80	85
Aller à un spectacle de danse	18	20	1	1	2	2	15	17	82	80
Aller au cirque	18	11	0	0,5	1	0,5	17	10	82	89
Aller à un spectacle d'opéra ou d'opérette	12	7	0	0	1	1	10	6	88	93

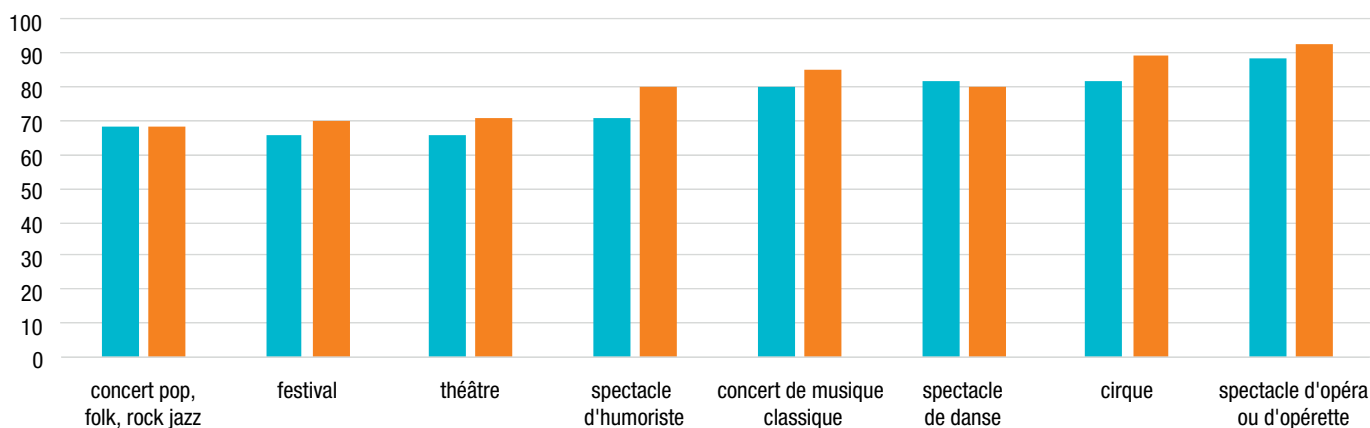
en vert: en hausse (2007-2017)

en rouge : en baisse (2007-2017)

32% des répondants ont assisté à un concert de Musique pop, folk, rock ou jazz sur les 12 derniers mois

● 2007
● 2017

Les sorties arts vivants en 2007 et 2017 (% des répondants qui ne participent jamais (sur les 12 derniers mois))



En 2007, le festival et le théâtre étaient les deux sorties de cette catégorie « arts vivants » les plus courantes des wallons et bruxellois. En 2017, la fréquentation de concerts de musique pop, folk, rock ou jazz arrive en tête avec 32% des répondants qui déclarent avoir assisté au moins une fois au cours des 12 derniers mois à un concert de ce style. Ce pourcentage est tout à fait stable par rapport à 2007.

Comme on le voit au sein du tableau 1, la fréquentation de la plupart des sorties « arts vivants » diminue légèrement entre 2007 et 2017. La fréquentation des spectacles de danse est la seule à légèrement augmenter. Et la fréquentation des spectacles d'humoristes diminue plus fortement de 2007 à 2017 (10%).

Alors qu'en 2007, le genre n'était pas lié à la fréquentation des concerts de musique pop, folk, rock ou jazz, nous remarquons en 2017 que les hommes fréquentent un peu plus (35%) que les femmes (29%) ce type de concerts. Les 25-34 ans sont toujours ceux qui fréquentent le plus ce type de concerts (45%), suivis des 35-44 ans (40%) et des 16-24 ans (40%). Ensuite la fréquentation diminue pour arriver à 12% chez les 65 ans et plus. Comme en 2007 également, la fréquentation annuelle de ce type de concerts est liée au niveau d'éducation : 13% pour le niveau primaire, 28% pour le secondaire inférieur, 35% pour le secondaire supérieur et 45% pour les francophones ayant un niveau d'éducation supérieur.

Alors qu'en 2007, la fréquentation des **festivals** était équilibrée selon le genre, elle est plus masculine en 2017 : 35% des hommes déclarent avoir participé à un festival au cours des 12 derniers mois, contre 25% des femmes. Par contre, cette activité diminue toujours avec l'âge et augmente avec le niveau de diplôme. Aux personnes ayant participé à au moins un festival au cours des 12 derniers mois, nous avons

demandé de préciser de quel type de festival(s) il s'agissait : 37% répondent d'un festival de musique rock, pop, électro, 26% d'un festival de musique mixte (avec différents styles), 10% d'un festival de musiques du monde ou de musique traditionnelle, 6% d'un festival de musique jazz/blues, 6% d'un festival du film ou du cinéma et 6% d'un festival de cirque, des arts de la rue⁴.

La fréquentation du **théâtre** varie selon l'âge, le genre et le niveau de diplôme. En effet, 65% des 16-24 ans n'ont jamais été voir une pièce de théâtre au cours des 12 derniers mois contre 72% des 25-34 ans, 73% des 35-44 ans, 73% des 45-54 ans, 71,3% des 55-64 ans et 75% des 65 ans et plus; les femmes vont légèrement plus au théâtre que les hommes. Mais le lien est plus marqué avec le niveau d'éducation : 88% des personnes diplômées au maximum du primaire n'ont jamais été au théâtre au cours des 12 derniers mois, pour 79% des répondants diplômés au maximum du secondaire inférieur, 69% des diplômés au maximum du secondaire supérieur et 56% des diplômés du supérieur.

La fréquentation des **spectacles de danse moderne** ou classique est légèrement plus élevée chez les femmes que chez les hommes et est également légèrement liée à l'âge (les 35-44 ans sont ceux qui fréquentent le plus annuellement ces spectacles) et au niveau de diplôme (la fréquentation augmente avec le niveau de diplôme).

Comme en 2007, le spectacle d'humoriste rassemble hommes et femmes de tout âge et en représentation équilibrée (sauf une baisse après 65 ans). En outre, comme en 2007, on retrouve pratiquement à part égale une majorité de personnes de niveau secondaire supérieur et supérieur (entre 20 et 24%) en comparaison du niveau primaire (9%).

⁴ Les répondants pouvaient cocher plusieurs modalités à cette question. Nous ne citons ici que les modalités les plus citées (6% ou plus).

35%
des hommes fréquentent
des concerts,
29%
de femmes

88%
des personnes diplômées
au maximum du primaire
ne sont jamais allées au
théâtre

La fréquentation des **concerts de musique classique ou de l'opéra/opérette** n'est pas liée au sexe ou à l'âge. Autrement dit, ces activités rassemblent autant les hommes que les femmes, les jeunes que les plus âgés. Par contre, comme en 2007, plus on est diplômé, plus on a tendance à aller voir un concert de musique classique ou un opéra/opérette : 15% (13%) des diplômés du supérieur se sont rendus au cours des 12 derniers mois à un concert de musique classique (un opéra/opérette) contre 7% (2%) des diplômés au maximum du primaire.

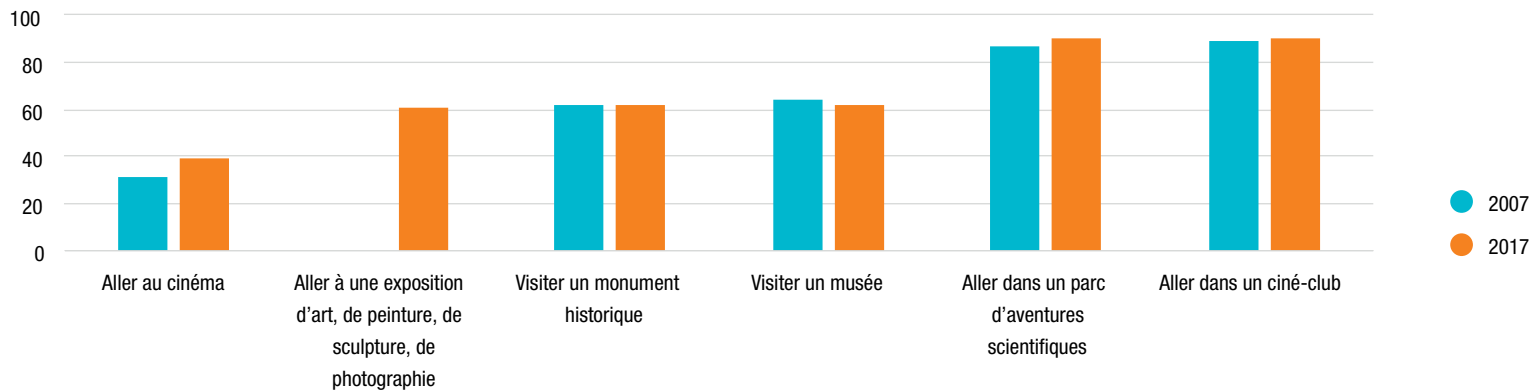
Le fait d'aller au cirque n'est pas lié au sexe. Par contre, il est lié à l'âge et au niveau de diplôme : la catégorie des 35-44 ans est la plus représentée parmi les personnes qui vont au cirque. On pourrait supposer qu'il s'agit là des personnes les plus

susceptibles d'avoir des enfants en âge d'être intéressés par le cirque. Et ce sont les personnes diplômées au maximum du secondaire inférieur (14%) suivies de près par les personnes diplômées du secondaire supérieur (13%) qui se rendent le plus annuellement au cirque (contre 10% des personnes diplômées de l'enseignement supérieur et 6% des personnes diplômées au maximum du primaire).

LES SORTIES « ARTS VISUELS »

Nous reprenons dans cette catégorie les sorties au cinéma, les visites d'un monument historique, d'un musée, d'une exposition d'art, d'un parc d'aventures scientifiques et enfin la fréquentation d'un ciné-club.

Tableau 2: les sorties « arts visuels » en 2007 et 2017 (en %)	Total		Au mois 1 fois/semaine		Au moins 1 fois/mois		Quelques fois/an		Jamais	
	2007	2017	2007	2017	2007	2017	2007	2017	2007	2017
Aller au cinéma	69	61	5	3	27	21	37	37	31	39
Aller à une exposition d'art, de peinture, de sculpture, de photographie	/	39	/	1	/	6	/	32	/	61
Visiter un monument historique	38	38	0	0	2	5	36	33	62	62
Visiter un musée	36	38	0	0	3	6	32	32	64	62
Aller dans un parc d'aventures scientifiques	13	10	0	0	0	1	13	9	87	90
Aller dans un ciné-club	11	10	0	1	3	3	7	7	89	90

Sorties « arts visuels » en 2007 et 2017 (% des répondants qui ne participent jamais (sur les 12 derniers mois))

Comme en 2007, le **cinéma** est l'activité culturelle qui attire le plus large public : 61% de personnes déclarent l'avoir fréquenté au moins une fois dans les douze derniers mois. Cependant, la fréquentation du cinéma a diminué depuis 2007 (de 69% à 61%). Si les femmes (59%) vont un peu moins que les hommes au cinéma (63%), les différences se manifestent surtout au travers de l'âge des publics : comme en 2007, le cinéma attire d'abord les 16-24 (89%), puis les 25-34 (80%) suivis des 35-44 (72%). La plus faible fréquentation s'observe pour les plus de 65 ans (29%). Les deux premières classes d'âge sont aussi les plus régulières avec une fréquentation mensuelle de 46% pour les 16-24 et de 35% pour les 25-34 ans. Des distinctions apparaissent également lorsque l'on examine la fréquentation et le niveau d'enseignement, puisque les francophones d'un niveau primaire et secondaire inférieur sont respectivement 13 et 23% à s'y rendre une fois par mois, alors que les francophones de niveau d'éducation secondaire supérieur et supérieur sont 27% à le fréquenter mensuellement. A l'inverse, les francophones d'un niveau primaire et secondaire inférieur sont plus nombreux à ne jamais avoir été au cinéma au cours des 12 derniers mois (respectivement 61 et 40%, contre 34% des diplômés au maximum du secondaire supérieur et 28% des diplômés de l'enseignement supérieur).

L'activité « **aller à une exposition d'art, de peinture, de sculpture ou de photographie** » concerne 39% de notre échantillon total. Elle n'est pas différenciée selon le sexe. Par contre, elle concerne surtout les 55-64 ans (avec 47% de participation) et les personnes diplômées du supérieur (58%, contre 17% des diplômés au maximum du primaire, 32% des diplômés au maximum du secondaire inférieur et 41% des diplômés au maximum du secondaire supérieur).

La **visite des sites ou monuments historiques** (38%) n'a pas diminué entre 2007 et 2017 et c'est, comme en 2007, d'abord à l'étranger (46%) que ces francophones visitent ces lieux. Puis, c'est dans la commune ou la région où ils résident (28%), ensuite au cours d'une excursion, d'un séjour touristique dans une autre région francophone que le lieu de résidence (20%) et enfin, à raison de 6% en région flamande ou germanophone. Si les hommes fréquentent un peu plus les lieux historiques que les femmes (40% contre 25%), c'est surtout le niveau de diplôme qui est associé à cette activité : 82% des personnes diplômées au maximum du primaire n'ont jamais été visiter un lieu historique au cours des 12 derniers mois contre 70% des diplômés (au maximum) du secondaire inférieur, 60% des diplômés (au

61% déclarent avoir fréquenté au moins une fois le cinéma

maximum) du secondaire supérieur et 44% des diplômés de l'enseignement supérieur.

La **visite d'au moins un musée** au cours des 12 derniers mois concerne aussi 38% des francophones, tant hommes que femmes, comme en 2007. Par contre, ce sont les personnes de niveau de diplôme élevé qui fréquentent le plus les musées (48% des diplômés de l'enseignement supérieur ont vu au moins un musée au cours des 12 derniers mois, contre 18% des diplômés au maximum du primaire).

Le parc d'aventures scientifiques attire 10% des francophones (contre 13% en 2007), autant les hommes que les femmes et surtout les 16-24 ans (15%).

La fréquentation du ciné-club affiche aussi 10% de participation et est stable dans le temps (11% en 2007). Cette activité n'est pas différenciée selon le sexe, mais est associée à l'âge (plus l'âge augmente, moins on pratique cette activité) et au niveau de diplôme (plus le niveau de diplôme augmente, plus la pratique augmente).

LES SORTIES POUR EMPRUNTER EN BIBLIOTHÈQUE

32% des francophones ont fréquenté une **bibliothèque** au cours des 12 derniers mois. Les femmes vont légèrement plus que les hommes à la bibliothèque (34% contre 31%). Comme nous l'avons déjà constaté pour de nombreuses pratiques, la fréquentation des bibliothèques est plus forte chez les personnes diplômées de l'enseignement supérieur et chez les jeunes : 49% des 16-24 ans, 38% des 25-34 ans, 32% des 35-44 ans, 28% des 45-54 ans, 28% des 55-64 ans et 21% des 65 ans et plus ont fréquenté une bibliothèque au cours des 12 derniers mois : 17% des diplômés au maximum du primaire, 32% des personnes diplômées au maximum du secondaire inférieur, 35% des personnes

diplômées au maximum du secondaire supérieur et enfin, 29% des personnes diplômées de l'enseignement supérieur y sont allés au cours des 12 derniers mois.

LES SORTIES DE TYPE « DIVERTISSEMENT »

Ces sorties regroupent le fait d'aller au restaurant, au café ou dans un bar, d'aller à une fête gratuite, ouverte au public, d'aller à une fête foraine, d'assister à un spectacle de son et lumière ou à un feu d'artifice, d'aller à un parc d'attraction ou un parc d'aventure sportif, de sortir en discothèque ou de faire un karaoké et enfin, de participer à des activités telles que paintball, laser game, etc.

Comme en 2007, les sorties restaurant restent le divertissement le plus répandu de cette catégorie puisqu'elles concernent 77% de la population (84% en 2007). Cette activité est toujours en 2017 largement partagée sans différence significative de sexe. Elle culmine avec les 16-44 ans (83 à 86%) et augmente avec le niveau d'éducation (par exemple, 44% des personnes diplômées au maximum du primaire déclarent ne pas avoir été au restaurant au cours des 12 derniers mois, contre 23% des diplômés de l'enseignement supérieur).

Aller à une fête gratuite, ouverte au public (fête religieuse, fête folklorique, fête des voisins, etc.) concerne 54% des francophones. C'est la sortie « divertissement » qui est la plus populaire après la sortie au restaurant. Ce sont les 25-34 ans qui sont les plus concernés par cette activité, suivis des 16-24 ans. Ensuite, cette activité diminue avec l'âge.

La fréquentation des bars et cafés a bien reculé entre 2007 et 2017 (66% de la population de référence était concernée, 52% l'est encore en 2017). Comme en 2007, le public est plutôt masculin (61% des hommes déclarent avoir au moins été une fois dans un bar ou café au cours des 12 derniers

32% des francophones ont fréquenté une bibliothèque

Tableau 3: les sorties « divertissement » (Vous personnellement, au cours des 12 derniers mois, vous est-il arrivé de...)	Au moins 1 fois par semaine	Au moins 1 fois par mois (mais moins d'une fois par semaine)	Quelques fois (moins d'une fois par mois)	Jamais
	Sortir le soir pour aller au restaurant	8,3%	34,1%	34,7%
Aller à une fête gratuite, ouverte au public	1%	8%	45%	46%
Sortir le soir pour aller dans un café, un bar	15,8%	18,3%	17,8%	48,1%
Aller à une fête foraine	0,5%	3%	41%	55,5%
Assister à un spectacle de son et lumière, à un feu d'artifice	0%	1,5%	43,5%	55%
Aller dans un parc d'attraction (Walibi, Bellewaerde, etc.)	0,5%	2%	26,5%	71,0%
Faire un bowling	0,5%	3,5%	24,0%	72,0%
Aller en boîte de nuit, en discothèque	2,3%	5,4%	11,9%	80,3%
Aller dans un parc d'aventures sportif (Adventure Valley, etc.)	0,5%	2%	11,5%	86,0%
Participer à des activités telles que paintball, laser game, etc.	0%	1,5%	11,0%	87,5%
Sortir le soir pour aller faire un karaoké	0,6%	2%	7,6%	89,8%

mois, contre 43% des femmes). Cette activité est fortement liée à l'âge : plus on est âgé, moins on fréquente les bars et cafés. En outre, comme en 2007, le niveau d'éducation joue également : la fréquentation des bars ou cafés augmente avec le niveau de diplôme.

Aller à une fête foraine et assister à un spectacle de son et lumière, à un feu d'artifice concernent également pas mal de personnes (45% des francophones). Les fêtes foraines attirent plus les jeunes (les 16-24 ans, suivis des 25-44 ans) alors que les spectacles de son et lumière, les feux d'artifice attirent plus les 16-24 ans et 45-54 ans.

29% des répondants sont allés dans un parc d'attraction au moins une fois au cours des 12 derniers mois. L'âge est associé à cette pratique : les jeunes (surtout les 16-24 ans, suivis des 25-34 ans) fréquentent plus les parcs d'attraction que les autres. Il est également intéressant de constater que ce sont les diplômés au maximum du secondaire qui fréquentent le plus les parcs d'attraction (donc, en comparaison avec les personnes diplômées au maximum du primaire et celles de l'enseignement supérieur).

Sortir dans une discothèque est une activité partagée par une vingtaine de pourcents de francophones, soit 12% de

moins qu'en 2007. Comme en 2007, elle est plutôt pratiquée par les hommes (24% des hommes la pratiquent, contre 15% de femmes) et les jeunes. Par contre, si en 2007, les personnes de niveau d'éducation de l'enseignement supérieur étaient plus nombreuses à la fréquenter, le lien entre le niveau d'éducation et cette activité est plus complexe en 2017 : 15% des diplômés au maximum du primaire la fréquentent : ça augmente ensuite chez les diplômés du secondaire inférieur (19%) et supérieur (23%), mais ça diminue ensuite chez les diplômés du supérieur (20%).

Les sorties dans un parc d'aventures sportif et la participation à un paintball, laser game, etc. concernent 14% des francophones. Ces deux sorties concernent un peu plus les hommes que les femmes, les jeunes de 16-24 ans et enfin, les diplômés au maximum du secondaire (en comparaison avec les personnes diplômées au maximum du primaire et celles de l'enseignement supérieur).

Enfin, la pratique du karaoké concerne 10% de notre échantillon (contre 20% en 2007). Comme en 2007, cette activité n'est pas marquée par une distinction de sexe ou de niveau d'éducation. Elle diminue, par contre, avec l'âge.

QUELQUES REMARQUES EN GUISE DE CONCLUSION

De nombreuses activités ont reculé entre 2007 et 2017. En effet, seuls quelques taux de fréquentation tels que celui des spectacles de danse ou des musées augmentent très faiblement. Par ailleurs, la plupart des activités investiguées dans notre enquête diminuent avec l'âge⁵. Enfin, les pratiques et consommations culturelles extérieures demeurent marquées par les conditions sociales d'origine de l'individu. En effet, la majorité des sorties augmentent avec le niveau de diplôme. Toutefois, quelques activités attirent plus les diplômés au maximum du secondaire que ceux de l'enseignement supérieur : il s'agit des sorties en discothèque, dans les parcs d'attraction, dans les parcs d'aventure sportifs et enfin les sorties au paintball ou laser game. En outre, quelques activités telles que les sorties au karaoké ou les sorties pour voir un match, une compétition sportive ne sont pas associées au niveau de diplôme. Cette absence d'association entre niveau de diplôme et fréquentation est, d'ailleurs, extrêmement rare.

Maud Van Campenhoudt, Observatoire des Politiques culturelles

5 A l'exception de la fréquentation des expositions d'art, de peinture, etc. qui concerne surtout les 55-64 ans et des spectacles de son et lumière qui attirent beaucoup les 16-24 ans, mais aussi beaucoup les 45-54 ans.

La classification des films a pour objectif de donner des indications concernant le public pour lequel un film est adapté. En effet, les films peuvent contenir des scènes (de violence, d'angoisse, de sexe ou autres) susceptibles de nuire aux enfants et aux jeunes et il est indispensable de les protéger contre des contenus qui pourraient leur être préjudiciables.

POURQUOI RÉFORMER ?

La loi fédérale du 1er septembre 1920 interdit l'entrée des salles de spectacles cinématographiques aux mineurs âgés de moins de 16 ans sauf exception pour les films dont la commission de contrôle des films a estimé qu'ils peuvent être vus par des jeunes de moins de 16 ans.

Cette réglementation -presque centenaire- était jugée, depuis de nombreuses années, tant par le secteur professionnel, le monde politique que par les médias obsolète, inadaptée aux évolutions technologiques, au mode de consommation des médias, et impraticable, notamment pour les raisons suivantes :

- la loi prévoyait une interdiction générale d'accès des cinémas aux enfants de moins de 16 ans. Ce système implique par conséquent que tous les films doivent être vus pour pouvoir être classifiés, même ceux spécifiquement destinés au jeune public, soit une moyenne de 6 films par semaine ;
- l'achat des billets par Internet ou à des caisses automatiques rendait impossible le contrôle de l'âge;

- le contrôle des billets s'effectuait à l'entrée du complexe cinématographique et, une fois à l'intérieur, le spectateur pouvait choisir une autre salle que celle qui figure sur son billet ;
- sur les autres supports tels que la télévision et internet, les films étaient accessibles sans aucun contrôle autre que le contrôle parental ;
- les plaintes étaient rares alors que la gestion du système restait assez lourde...

QUI EST COMPÉTENT ?

Le 1er juillet 2014, la compétence en matière de contrôle des films, jusqu'alors fédérale, a été transférée aux Communautés. Pour assurer l'uniformité pour la Belgique, un accord de coopération entre toutes ces entités fédérées était par conséquent nécessaire pour changer la loi. La Commission communautaire commune est quant à elle compétente pour les complexes cinématographiques situés sur le territoire de la région bilingue de Bruxelles-Capitale (puisque'ils ne peuvent, en raison de leur organisation, se rattacher exclusivement à une communauté).



Film 'Girl' de Lukas Dhont

QUEL EST LE NOUVEAU SYSTÈME ?

ACHAT D'UNE LICENCE KIKKWIJZER

L'accord de coopération, qui a été voté au parlement de la FW-B le 24 avril 2019 et qui doit entrer en vigueur fin 2019, prévoit d'adopter le système hollandais de classification des contenus audiovisuels Kijkwijzer, système qui a déjà fait ses preuves aux Pays-Bas depuis 2001 et dans d'autres pays (Islande, Turquie, Slovaquie), et qui semble tout à fait adapté à la Belgique.

Kijkwijzer est une classification «automatique» par un logiciel, après que le distributeur (ou le producteur) - qui aura été formé à cet effet - ait encodé des réponses à un questionnaire précis concernant le contenu de l'œuvre audiovisuelle.

AL Tout public

6 Déconseillé aux moins de 6 ans

9 Déconseillé aux moins de 9 ans

12 Déconseillé aux moins de 12 ans

16 Déconseillé aux moins de 16 ans

 **Discrimination**

 **Drogue et/ou abus d'alcool**

 **Langage grossier**

 **Anxiété**

 **Sexe**

 **Violence**

La classification se fait selon **6 contenus** qui pourraient être inappropriés pour les mineurs :

- violence,
- angoisse,
- sexe,
- discrimination,
- drogues dures et consommation abusive de drogues douces et/ou d'alcool,
- langage verbal grossier,

et selon **5 catégories d'âges** (tous publics, 6, 9, 12, 16 ans). Des pictogrammes servent **d'intermédiaires publics et d'information aux consommateurs** pour les parents, les accompagnateurs et les mineurs.

Il ne s'agit pas d'un système restrictif refusant aux mineurs l'accès aux salles de cinéma¹.

ÉVALUATION DE «KIKKWIJZER» PAR UNE COMMISSION D'EXPERTS EN FONCTION DES SENSIBILITÉS (CULTURELLES) BELGES

Une **commission d'experts** a pour mission d'évaluer le système de classification «Kijkwijzer», sur la base des explications de Nicam (organisme public hollandais gérant Kijkwijzer) relatives à la manière d'utiliser le système, au questionnaire ainsi qu'au contexte. Concrètement, cette commission examinera si les catégories d'âges, les contenus médiatiques et le formulaire d'encodage **peuvent être transposés au contexte belge** en tant que tel.

¹ Le système précédent était un système de contrôle, c'est-à-dire que l'exploitant s'exposait à une amende s'il laissait entrer des enfants dans une salle de son cinéma projetant un film enfants non admis. Ce ne sera dorénavant plus le cas s'agissant d'un système de recommandation.

Les questions suivantes seront notamment posées :

- les catégories d'âges, les contenus médiatiques et le formulaire d'encodage sont-ils adaptés aux enfants et aux jeunes belges ?
- sont-ils compatibles avec les sensibilités et pratiques culturelles belges ?
- sont-ils compatibles avec les conceptions scientifiques récentes ?
- quelles sont les adaptations nécessaires ?

Cette commission sera composée d'experts dans les domaines suivants : spécialistes en psychologie de l'enfant, en pédagogie, en droits de l'enfant, en droit des médias, philosophes de la culture/philosophes de la morale, experts en lien avec l'enfance ou la jeunesse.

Les questions et/ou les catégories et pictogrammes pourront, si nécessaire, être adaptés aux spécificités belges.



Film 'Mon Ket' de François Damiens

FONCTIONNEMENT PRATIQUE

QUELS FILMS SONT CONCERNÉS ?

Avant leur première diffusion dans une salle de cinéma en Belgique, les films sont classés selon «Kijkwijzer».

Les productions qui ne sont diffusées en Belgique que pour les festivals et les musées ne doivent pas être classées.

QUI FAIT QUOI ?

LE DISTRIBUTEUR (OU LE PRODUCTEUR) :

- suit une formation afin d'être reconnu comme encodeur. En effet, en vue de réaliser des classifications fiables, il faut avoir une certaine connaissance du système², du développement cognitif des enfants et de leur monde ;
- encode les réponses aux questions sur le contenu de son œuvre audiovisuelle ;
- classe selon la méthodologie «Kijkwijzer» ;
- communique la classification selon l'âge et le contenu sur tout document imprimé et dans toutes les promotions par l'utilisation des pictogrammes prévus à cet effet ;
- communique la classification (catégorie d'âges et de contenus) aux exploitants et à tous ceux à qui le film est vendu.

L'EXPLOITANT

- diffuse le contenu avec les pictogrammes en début ;
- communique les pictogrammes correctement au public (notamment sur le site web) ;
- veille à ce que les vendeurs et le public aient connaissance de la signification des pictogrammes.

² Connaissance du système des différentes catégories d'âges et qu'une connaissance sur l'utilisation du logiciel permettant la classification

LES POUVOIRS PUBLICS

- alimentent un site web reprenant toutes les classifications et contenant des informations sur le fonctionnement de «Kijkwijzer», la signification des pictogrammes et la procédure de plaintes ;
- organisent, lors du démarrage du nouveau système, une campagne de communication à grande échelle. Les groupes-cibles sont notamment les parents, les grands-parents, les enseignants, les accompagnateurs d'enfants, les jeunes et les enfants eux-mêmes.

GESTION DES PLAINTES**ETAPE 1. MÉDIATION**

Pour régler les plaintes qui n'en sont pas et/ou les erreurs matérielles, il y aura d'abord une médiation entre le citoyen, le distributeur et/ou l'exploitant, menée par le coordinateur

*Ni juge ni soumise de Jean Libon
et Yves Hinant*



du «Kijkwijzer» belge. En effet, avant de parler d'une plainte formelle, il faudra examiner la qualité et la justesse de la classification et de la communication.

ETAPE 2. PLAINTÉ FORMELLE AUPRÈS DE LA COMMISSION BELGE DES PLAINTES

Le citoyen peut introduire une plainte formelle, motivée, qui sera soumise à une commission belge des plaintes.

La commission des plaintes se compose de 18 membres. Chaque plainte est traitée par 4 membres de la commission, qui respectent la diversité linguistique.

Les membres sont des experts (protection de la jeunesse, psychologues des jeunes ou des enfants, juristes, magistrats) et des représentants de la société civile (ligue des familles, associations de parents, enseignants, ...).

Principes de base pour le traitement des plaintes :

- la plainte est traitée dans les 3 jours. Les membres de la commission regardent le film dans une salle de cinéma, via un lien ou lors d'une vision organisée par le distributeur ;
- les membres de la commission remplissent le formulaire d'encodage eux-mêmes et regardent dans quelle mesure celui-ci diffère du formulaire rempli par l'encodeur ;
- procédure de réplique : l'encodeur est invité à développer son point de vue ;
- s'il apparaît que le formulaire n'a pas été correctement rempli, le distributeur peut recevoir une amende et une communication est publiée ;
- si l'exploitant n'a pas communiqué correctement, il peut recevoir une amende.

*Edith Pirlot, Juriste au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel
Administration Générale de la Culture*

ARTS DE LA SCÈNE : 300 NOUVEAUX CONTRATS-PROGRAMMES POUR 2018-2022

La réglementation sur la reconnaissance et le subventionnement des Arts de la scène (décret du 10 avril 2003) a connu une profonde réforme en 2016. C'est en 2018 que les contrats-programmes établis sur base de la nouvelle réglementation sont entrés en vigueur¹ ce qui a induit certaines modifications dans le paysage des arts de la scène².

Sur les 307 demandes de contrat-programme introduites en 2017, 294 ont été soumises aux conseils d'avis : seuls 13 dossiers ont fait l'objet d'une instruction d'irrecevabilité émise par l'Administration générale de la Culture.

Les conseils d'avis ont donc analysé et formulé à la Ministre de la Culture des avis d'opportunité et des recommandations de subvention motivées pour ces projets d'activités quinquennales : 205 relevant des arts vivants et 89 des secteurs musicaux.



¹ En 2017, le statu quo était de mise par rapport à 2016.

² Note méthodologique : le champ de cette analyse n'investigue pas les demandes d'aide au projet de 2 ou 3 ans. Les données relatives aux opérateurs bénéficiant antérieurement d'une subvention structurelle (agrément, convention, contrat-programme) qui, en janvier 2017, ont sollicité ce type de soutien plutôt qu'un contrat-programme ne sont pas intégrées à l'étude. Par contre, celle-ci prend en compte les décisions prises au bénéfice de centres culturels ayant introduit une demande de contrat-programme en application du décret précité.

309 dossiers déposés, dont **294** recevables, **246** CP
finalement adoptés

CONCORDANCE ENTRE LES DÉCISIONS MINISTÉRIELLES ET LES AVIS D'OPPORTUNITÉ ÉMIS PAR LES CONSEILS D'AVIS

Les conseils d'avis pouvaient conclure leurs avis d'opportunité selon quatre formulations: « positif prioritaire³ », « positif », « réservé » ou « négatif ».

La corrélation entre les appréciations formulées par les conseils d'avis et les décisions ministérielles permet de mieux appréhender l'adéquation entre le processus décisionnel et le processus propositionnel sur lequel il s'est appuyé.

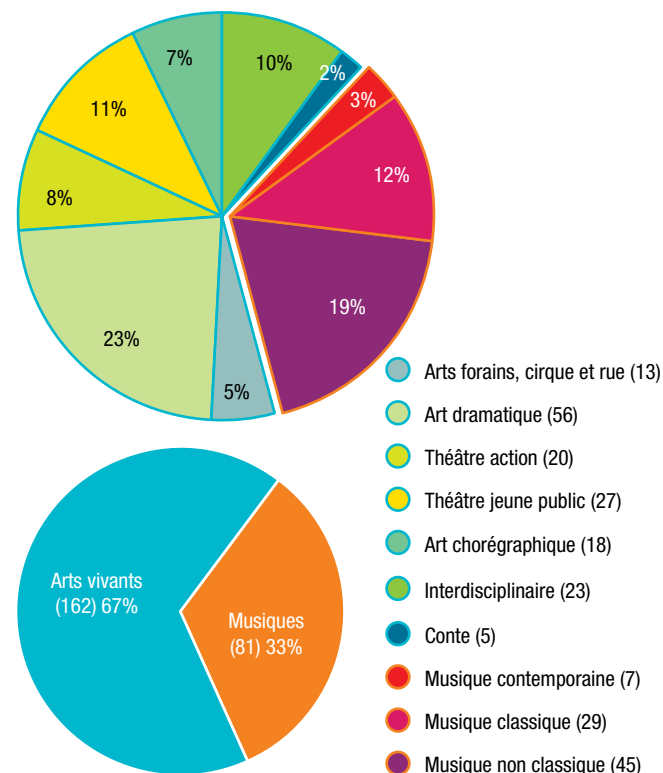
Nombre de contrats-programmes (CP) adoptés par rapport au nombre de CP proposés par les IA

	prioritaires		positifs		réservés		négatifs	
Arts vivants	55/55	100%	72/76	95%	25/29	86%	10/45	22%
Musiques	68/72	94%	12/12	100%	1/1	100%	-	-
Total Arts de la scène	123/127	97%	84/88	95%	26/30	87%	10/45	22%

Globalement, les recommandations favorables (y compris prioritaires) des conseils d'avis ont été suivies à 96% : les défavorables l'ont été à 80%. Tous domaines confondus, la délibération politique s'est très majoritairement opérée au bénéfice plutôt qu'au préjudice des opérateurs.

CONTRATS-PROGRAMMES ADOPTÉS

Le graphique montre la répartition des CP adoptés, selon les différents secteurs



³ Avis positif sur un projet que le conseil considère comme prioritaire au niveau du soutien

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET MONTANT DE LEURS SUBVENTIONS : ÉVOLUTION 2016-2018

Evolution 2016 / 2018 du nombre de bénéficiaires et du montant de leurs subventions						
	Nbre conventions et contrats programmes 2016	Montant total agréments, conventions ou contrats programmes 2016	Nbre contrats-programmes 2018/2022	dont 1er CP	Montant total contrats programmes 2018/2022	Variation des montants 2018 par rapport à 2016
Arts forains, du cirque et de la rue	15	722.492 €	13	1	1.270.000 €	+76%
Art dramatique	53	29.465.311 €	56	10	31.887.000 €	+8%
Théâtre action	18	1.748.226 €	20	2	2.060.000 €	+18%
Théâtre jeune public	27	3.838.405 €	27	4	4.372.847 €	+14%
Art chorégraphique	12	5.569.817 €	18	8	7.568.000 €	+36%
Interdisciplinaire	21	10.406.454 €	23	5	11.478.000 €	+10%
Conte	2	177.000 €	5	3	440.000 €	+149%
Total arts vivants	148	51.927.705 €	162	33	59.075.847 €	+14%
Musique classique	31	28.338.424 €	29	0	30.712.000 €	+8%
Musique contemporaine	7	917.636 €	7	0	1.085.000 €	+18%
Musiques non classiques	43	2.382.475 €	45	5	3.356.000 €	+41%
Total Musiques	81	31.638.535 €	81	5	35.153.000 €	+11%
Total arts scène	229	83.566.240 €	243	38	94.228.847 €	+13%

Le nombre de contrats-programmes attribués en 2018 (243) est supérieur de 6% au nombre de contrats-programmes, de conventions et d'agréments effectifs en 2016 (229).

38 opérateurs sont de nouveaux bénéficiaires de contrats-programmes, tandis que 24 opérateurs (10%) ont perdu le soutien structurel dont ils bénéficiaient jusqu'au 31 décembre 2017.

Les augmentations des subventions consacrées aux arts vivants (+14%) et aux musiques (+11%) sont comparables en termes de pourcentage, et légèrement plus favorables

au premier secteur en termes de montant. Cet écart reflète l'histoire des politiques menées et notamment le développement plus ancien du domaine de l'art dramatique. Il est aussi la conséquence du nombre peu élevé de nouvelles demandes de contrat-programme introduites par le secteur de la musique. Cela s'explique notamment par la tendance des opérateurs de musique classique et contemporaine à s'auto-limiter⁴.

⁴ Les opérateurs de ces secteurs ne sollicitent pas (ou que très peu) d'augmentation de leur subside car leurs demandes d'évolution précédentes n'ont jamais été suivies, notamment suite aux contraintes budgétaires passées

15,6% de
nouveaux bénéficiaires

13%
d'augmentation
des subsides

Pour les arts vivants, les accroissements budgétaires les plus marquants concernent le conte (+149%), les arts forains, du cirque et de la rue (+76%) et l'art chorégraphique (+36%), tous domaines pour lesquels les politiques de soutien sont relativement récentes.

Au niveau musical, le domaine des musiques non classiques bénéficie de la plus forte valorisation (+41%): elle est de +18% pour les musiques contemporaines et de +8% pour les musiques classiques. Cette différence s'explique notamment par le phénomène d'auto limitation identifié supra pour les domaines classiques et contemporains, et par le fait que le domaine des musiques non classiques est le seul domaine musical où de nouveaux opérateurs (au nombre de 8) ont introduit une demande de contrat-programme recevable.

BÉNÉFICIAIRES PAR CATÉGORIE⁵ : ÉVOLUTION 2016-2018

Dans le secteur des arts vivants, les moyens dédiés aux structures de création représentent le taux d'accroissement le plus élevé (+30,49%): cela représente 10 contrats-programmes supplémentaires par rapport à 2016.

En montant réel (+2.827.459 euros), ces moyens sont également supérieurs aux augmentations affectées aux centres scéniques (+2.205.664 euros) et aux lieux de création (+1.074.280 euros).

L'évolution positive remarquable pour les festivals (+21,25%) est avant tout consécutive au soutien de trois nouveaux opérateurs (Les unes fois d'un soir, Le Miroir Vagabond,

Arts vivants - Evolution 2016/2018 par catégorie

Année	Catégories	Total par catégorie	Différence 2016/2018 en euros	Différence 2016/2018 en %	Nbre opérateurs par catégorie	Subside moyen par opérateur
2016	Centres scéniques	22.978.985 €	-	-	11	2.088.999 €
	Lieux de création	14.087.720 €	-	-	23	612.510 €
	Structures de création	9.273.739 €	-	-	82	113.094 €
	Festivals	1.851.565 €	-	-	10	185.157 €
	Lieux de diffusion	831.043 €	-	-	3	277.014 €
	Structures de services	2.904.653 €	-	-	19	152.876 €
2018	Centres scéniques	25.184.649 €	2.205.664 €	10%	12	2.098.721 €
	Lieux de création	15.162.000 €	1.074.280 €	8%	23	659.217 €
	Structures de création	12.101.198 €	2.827.459 €	30%	92	131.535 €
	Festivals	2.245.000 €	393.435 €	21%	12	187.083 €
	Lieux de diffusion	780.000 €	-51.043 €	-6%	3	260.000 €
	Structures de services	3.103.000 €	198.347 €	7%	20	155.150 €

⁵ En annexe, page 142, vous pouvez trouver le détail de l'Evolution 2016 / 2018 du nombre de bénéficiaires par catégorie

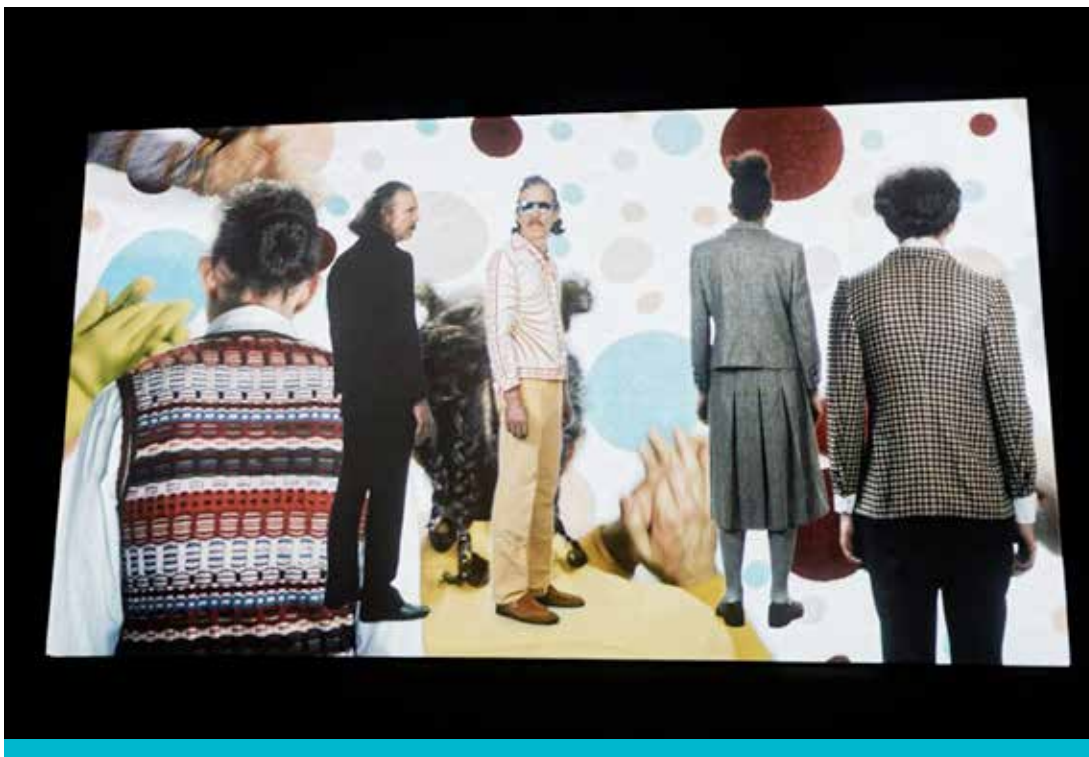
Musiques - Evolution 2016/2018 par catégorie						
Année	Catégories	Total par catégorie	Différence 2016/2018 en euros	Différence 2016/2018 en %	Nbre opérateurs par catégorie	Subside moyen par opérateur
2016	Centres scéniques	23.119.000 €	-	-	2	11.559.500 €
	Lieux de création	26.730 €	-	-	1	26.730 €
	Structures de création	2.482.084 €	-	-	14	177.292 €
	Festivals	1.907.147 €	-	-	24	79.464 €
	Lieux de diffusion	506.003 €	-	-	18	28.111 €
	Structure de services	3.615.391 €	-	-	22	164.336 €
	2018	Centres scéniques	24.450.000 €	1.331.000 €	6%	2
	Lieux de création	100.000 €	73.270 €	274%	1	100.000 €
	Structures de création	3.236.000 €	753.916 €	30%	14	231.143 €
	Festivals	2.285.000 €	377.853 €	20%	25	91.400 €
	Lieux de diffusion	907.000 €	400.997 €	79%	16	56.688 €
	Structure de services	4.175.000 €	559.609 €	15%	23	181.522 €

Mots et merveilles) relevant des arts forains, du cirque et de la rue, de l'interdisciplinaire et du conte. La diminution de moyens consacrés aux lieux de diffusion coïncide avec la non reconduction d'un contrat-programme.

Au niveau du secteur musical, hormis l'accroissement de +274% du budget dédié aux lieux de création induit par le renforcement de la dotation du seul opérateur de cette catégorie (La Ferme du Biéreau), l'évolution la plus marquante est celle de la catégorie « Lieux de diffusion » (+79%). Celle-ci est à mettre en lien avec la politique menée dans les domaines des musiques non classiques et classiques, qui accorde une place importante aux réseaux de diffusion spécialisés (réseau Plasma et réseau jazz, lieux de concerts en musique classique). La catégorie « Festivals » bénéficie également d'un soutien renforcé (+19,81%).

Comme pour les arts vivants, la catégorie « structures de création », dont relèvent majoritairement des opérateurs actifs en « musique classique », connaît une nette progression (+30%). Il est à noter qu'une seule structure de création a introduit une demande de contrat-programme dans le domaine des musiques non classiques et une autre dans le domaine de la musique contemporaine : les groupes et les ensembles musicaux de ces domaines usent avant tout du système d'aide au projet.

Si le taux d'accroissement des deux centres scéniques est le plus faible (+6%) par rapport aux autres domaines musicaux, il représente toutefois le montant le plus important (+1.331.000 euros). Il s'agit des augmentations accordées à l'Opéra Royal de Wallonie et à l'Orchestre Philharmonique Royal de Liège et ce afin de soutenir les charges d'emploi



permanent assumées par ces deux opérateurs si proches, si complémentaires et quelque peu concurrents.

En conclusion, au-delà des différences de structuration entre les secteurs³ des arts vivants et musicaux, il est intéressant de relever que :

- Pour les arts vivants, 87% des opérateurs bénéficiant d'un soutien structurel en 2017 (soit 129 sur 148) l'ont vu reconduit pour la période 2018/2022, tandis que 33 opérateurs qui ont introduit une nouvelle demande (sur les 57 dossiers examinés) ont obtenu un premier contrat-programme, c'est-à-dire 58% d'entre elles.

³ 35 centres scéniques et lieux de création pour les arts vivants contre 3 en musiques, 92 structures de création en arts vivants contre 14 en musique et 15 lieux de diffusion et festivals en arts vivants contre 41 en musique

- Pour les secteurs musicaux, le taux de reconduction s'élève à 94% (76 sur 81) tandis que 5 premiers contrats-programmes ont été accordés sur les 8 demandes recevables, soit 63%.
- Le nombre de demandes de premier contrat-programme dans le secteur des arts vivants (57 des 205 dossiers traités par les conseils d'avis, soit 28% du total) est trois fois supérieur à celui du secteur musical (9%, soit 8 des 89 dossiers analysés). Ce constat est quelque peu interpellant au niveau des structures de création de musique classique et contemporaine.

Tant en termes de projets portés par des opérateurs culturels ou soutenus par le monde de l'entreprise que des budgets mobilisés pour le financement culturel additionnel, on peut aujourd'hui considérer que les craintes initiales sont largement dépassées.

Pol Mareschal, Directeur en charge des relations intersectorielles (Service général de la création artistique)

BUDGETS ÉQUIPEMENT 2009-2018

Différents types d'aides en équipement existent pour les opérateurs soutenus par l'AGC. Il existe des aides à l'aménagement et à l'achat d'équipement (total ou partiel), des aides de sécurisation, des aides en infrastructure.

Le présent article donne un aperçu des aides à l'équipement octroyées pour la période 2008 à 2018. Ces aides sont définies par décret ou par circulaire et sont donc fonction à la fois des crédits budgétaires disponibles et des décrets dont relèvent ou non les opérateurs. Cet article se focalise sur les aides octroyées aux asbl relevant de la Culture et de la Jeunesse hors Audiovisuel et imputées sur les budgets dépendant de l'Administration Générale de la Culture. Les montants repris sont ceux engagés par le ministère. Ils sont différents de ceux repris dans le budget car intègrent les variations du budget intervenues en cours d'année (ajustement et répartition).

Il existe également des budgets pour les infrastructures culturelles, qui ne dépendent pas de l'Administration de la Culture mais de la DGI (Direction générale des Infrastructures) au sein du Secrétariat général. Ceux-ci sont prévus notamment pour des mises en conformité des Maisons de jeunes, propriétaires ou locataires de biens privés, ou pour des soutiens complémentaires à des opérateurs du secteur de la création artistique. Ces budgets ne font pas partie de cette analyse.

Par le terme « équipement », il faut généralement entendre toute acquisition de matériels mobiliers ou de bureau (hors petit matériel).



Les aides à l'équipement peuvent concerner l'ensemble des secteurs (point 1 ci-dessous) ou être spécifiques à un secteur (point 2).

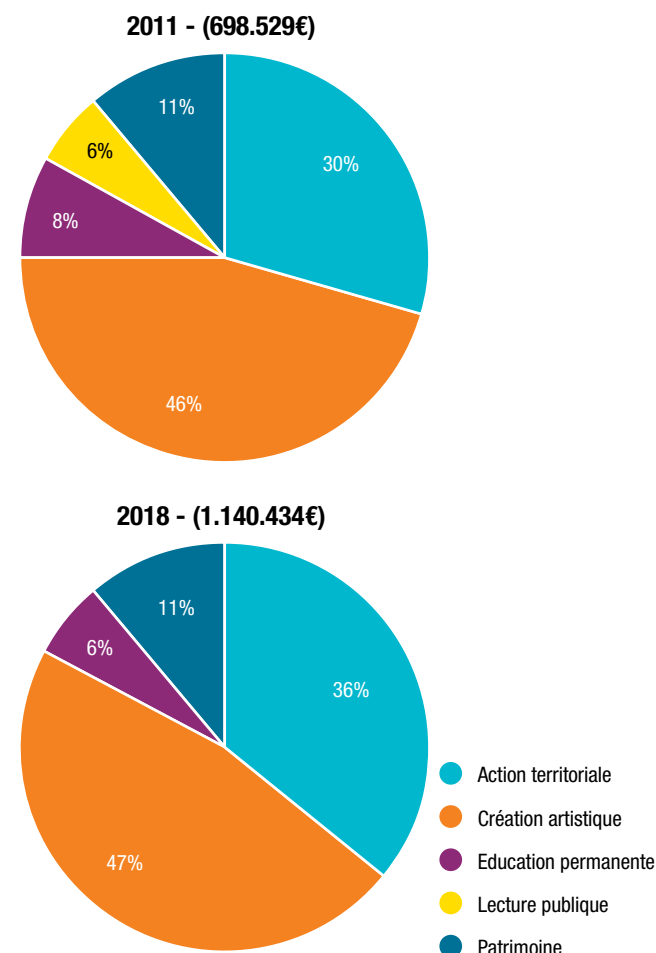
1. AIDES GÉNÉRALES EN ÉQUIPEMENT AUX OPÉRATEURS CULTURELS

Les budgets transversaux de l'AG Culture permettent d'octroyer des subventions d'équipement et d'aménagement aux opérateurs culturels quel que soit le secteur dont ils dépendent. Ce type d'aide n'est pas lié à un décret. Entre 2008 et 2018, ces montants ont très fortement varié, l'enveloppe minimale était de 64.000 euros en 2014 et l'enveloppe maximale, de 1.140.000 euros en 2018.

Le Ministre fonctionnel décide d'octroyer ce type de subvention sur base des dossiers qu'il reçoit des opérateurs, ou via l'Administration. La répartition entre les secteurs n'est pas liée spécifiquement à une politique d'investissement mais simplement aux flux de demandes. Ainsi, certains secteurs font moins appel à ce type d'aide. Jusqu'en 2014, la FWB a également contribué à l'équipement des opérateurs par l'achat direct de biens mis à leur disposition.

Plus de 75% du montant des subventions facultatives sont alloués à deux secteurs : la création artistique et l'action territoriale (essentiellement les centres culturels). Si la part du secteur patrimoine est restée stable, la diminution observée pour le secteur des Lettres et du Livre et pour celui de l'Education Permanente se fait au bénéfice des deux secteurs principaux.

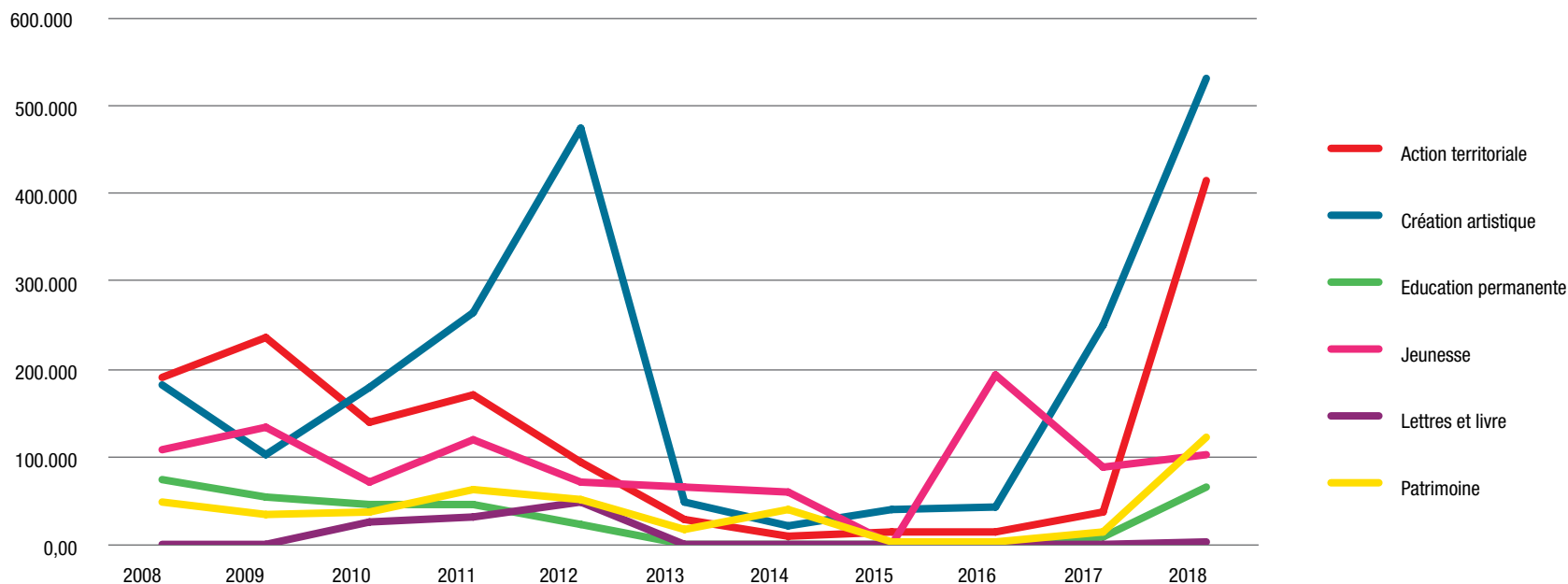
Répartition des aides facultatives en équipement



EVOLUTION SUR 10 ANS

L'évolution du montant dévolu à chaque secteur est fortement variable d'année en année.

Evolution des aides facultatives à l'équipement



2. AIDES SPÉCIFIQUES EN ÉQUIPEMENT

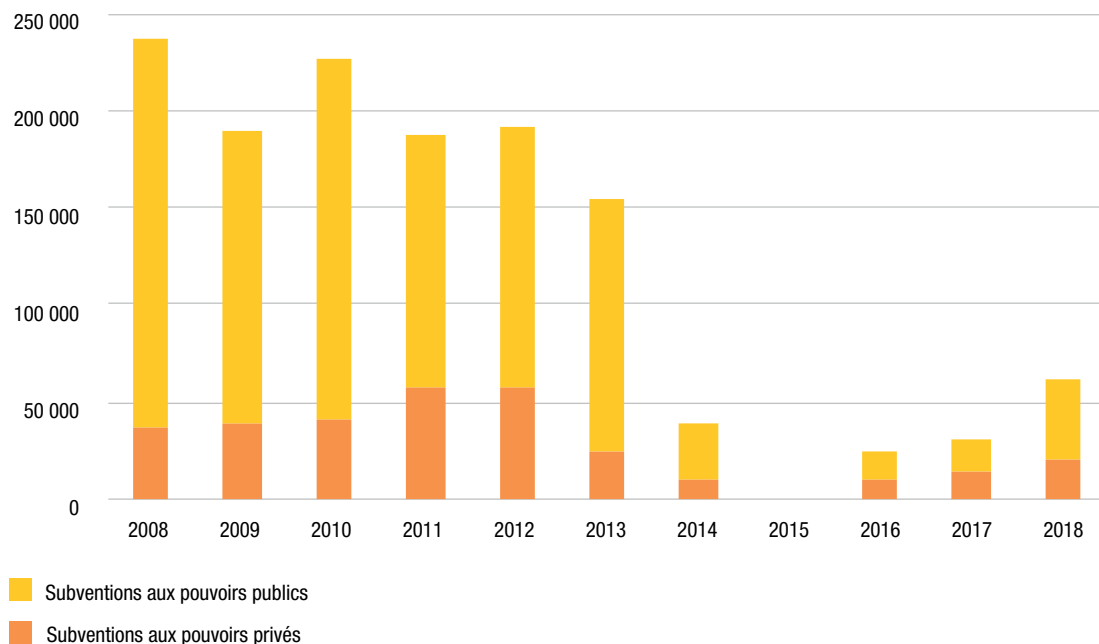
LECTURE PUBLIQUE : AIDES SPÉCIFIQUES EN ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE DANS LE SECTEUR

Les aides spécifiques ont pour but d'encourager et d'aider les opérateurs à investir dans les équipements informatiques. En 2017, l'achat de liseuses a été encouragé dans le cadre des projets développés autour de la lecture numérique.

Ces subventions ne peuvent dépasser 50% de la somme nécessaire à l'achat souhaité par l'opérateur et sont logiquement limitées aux crédits disponibles.

Sur la période 2008-2018, près de 1,3 million d'euros ont été distribués entre les opérateurs de lecture publique. Plus de trois-quarts de cette somme sont des subventions aux pouvoirs publics locaux.

Evolution des aides en informatique sur dix ans



Le total des subventions octroyées dans le cadre des aides en informatique varie entre 236.000€ et 155.000€ entre 2008 et 2013. A partir de 2013, les aides ont fortement diminué. Cette année-là, elles ont chuté de deux tiers. La baisse des moyens est expliquée par les mesures d'économie appliquées depuis 2011. Celles-ci ayant plus fortement touché les aides facultatives afin de préserver dans la mesure du possible les aides décretales et de fonctionnement liées à des conventions et contrat-programmes.

Depuis 2016, on remarque une augmentation chaque année. En 2018, l'enveloppe des subventions a été doublée par rapport à 2017.

En 2018, ces aides ont permis d'acheter plus de 60 ordinateurs, des imprimantes, des tablettes et des logiciels pour 27

bibliothèques. Dans le cadre de la lecture numérique, les projets d'acquisition de liseuses ont été considérés comme prioritaires.

Un principe de mutualisation est encouragé via les bibliothèques encyclopédiques¹ pour les arrondissements et via les opérateurs d'appui pour les provinces qui peuvent par exemple organiser des prêts de liseuses pour les bibliothèques.

JEUNESSE : AIDES SPÉCIFIQUES EN ÉQUIPEMENT

Deux types d'aide :

- i. subventions relatives à l'équipement destinées aux centres de Jeunes²

Les aides de ce type sont destinées à investir, par exemple, dans tout achat de matériel vidéo ou audio, de matériel électrique, de matériel numérique ou informatique, de chaises, de bureaux...Par contre, elles ne peuvent pas contribuer à une mise en conformité ni à une sécurisation des bâtiments (cf. point suivant).

Le décret prévoit que l'association nouvellement agréée bénéficie, à due concurrence des moyens budgétaires disponibles, d'une **subvention de premier équipement** de 4.960 euros liquidée en deux tranches égales sur deux ans.

Après dix années de subventionnement annuel ordinaire, elle bénéficie, tous les cinq ans, à due concurrence des moyens budgétaires disponibles, d'une **subvention de rééquipement** de 1.860 euros payée en une seule tranche annuelle.

¹ Les bibliothèques encyclopédiques ont des missions étendues à un territoire plus large que son territoire de compétence, à savoir leur arrondissement.

² L'octroi de ces subventions est organisé en application des articles 46 (alinéas 1 et 2) et 49 (alinéa 5) du décret du 20 juillet 2000 déterminant les conditions d'agrément et de subventionnement des maisons de jeunes, centres de rencontres et d'hébergement et centres d'information des jeunes et de leurs fédérations.

Le bénéficiaire de ces deux types de subvention implique que l'association ne peut bénéficier d'aucune autre aide en équipement ou en aménagement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Chaque association concernée est directement informée par le service et invitée à rentrer un dossier de demande.

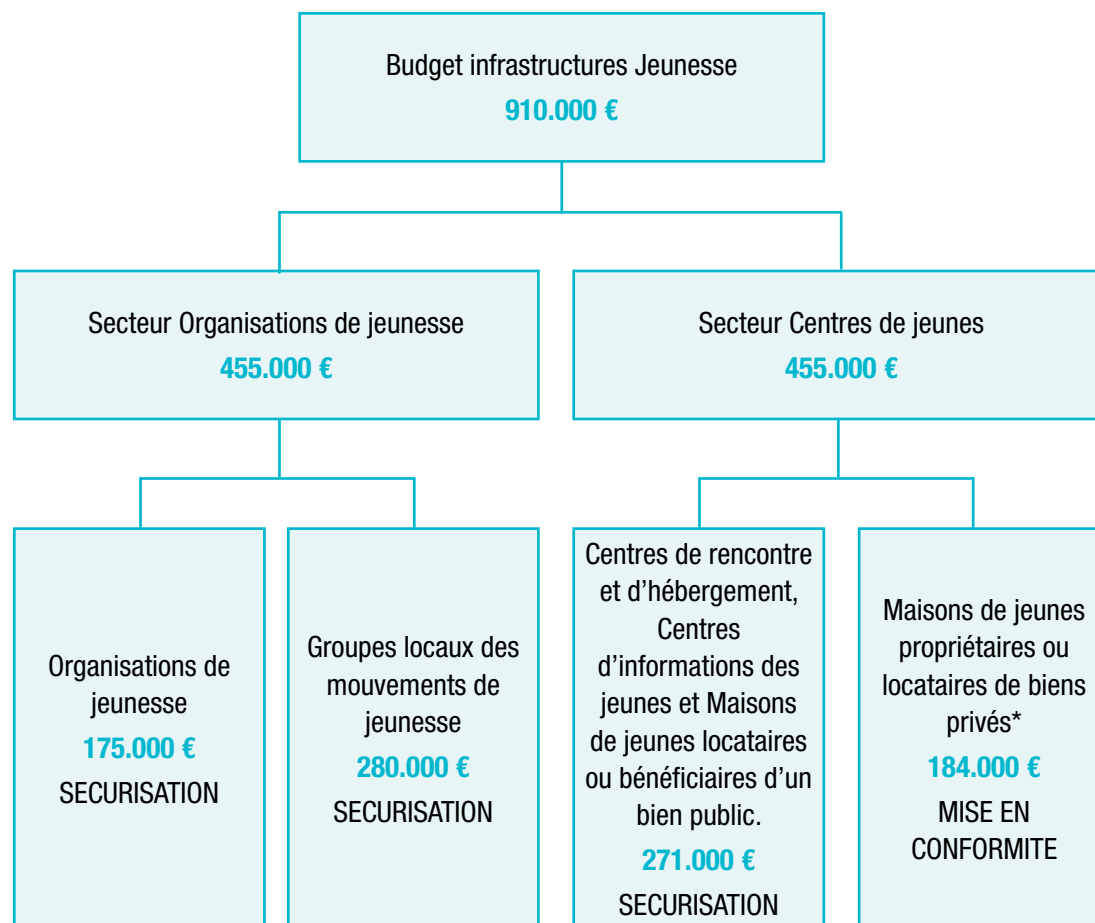
- ii. subvention de sécurisation ou de mise en conformité des locaux occupés par les opérateurs

En 2018, l'enveloppe globale prévue au budget pour ce type d'aide est de 910.000€ répartis en parts égales entre les Organisations de jeunesse et des Centres de jeunes ; ceci étant, les enveloppes peuvent être perméables entre elles.

Les subventions doivent porter sur une ou plusieurs des priorités suivantes :

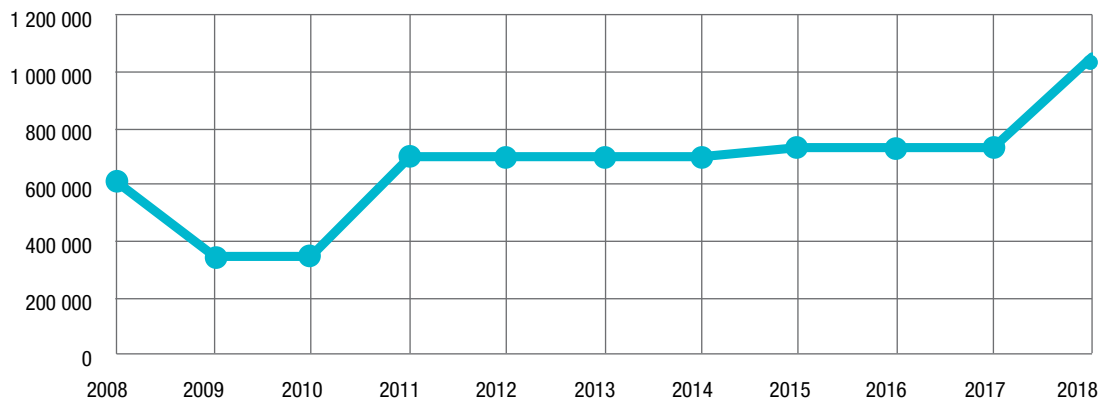
1. Garantir la sécurité physique des personnes ;
2. Améliorer l'accueil des lieux, en terme d'hygiène ;
3. Améliorer l'accessibilité des différentes structures à tous les publics, entre autres aux personnes à mobilité réduite ;
4. Améliorer la sécurisation des biens.

Ce type de subvention est plafonné à 5.000€, avec dérogation possible jusque 15.000€.



* Origines des fonds : Infrastructures culturelles

Subvention en aménagement et sécurisation - secteur Jeunesse (2008-2018)

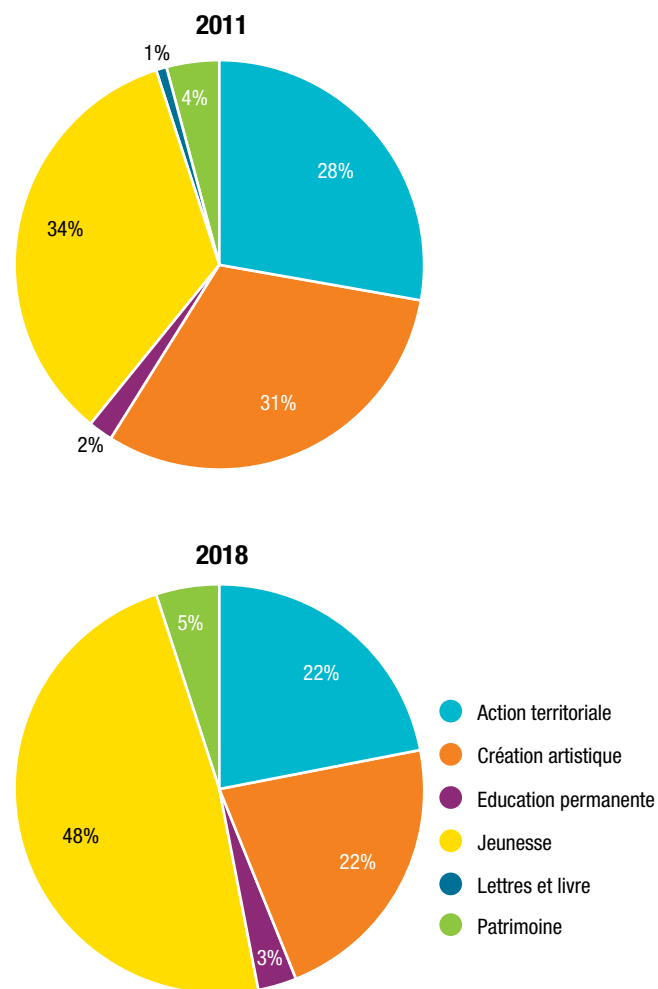


Plus de 7.730.000 € ont été distribués dans ce secteur sur 10 ans. En 2011, le montant total alloué était de 700.000€. Il est resté stable pendant 6 ans. En 2018, des moyens supplémentaires ont été débloqués pour atteindre la somme totale de 1.050.000€.

3. CONCLUSION : EVOLUTION DES AIDES TOTALES EN ÉQUIPEMENTS SUR 10 ANS

COMPARAISON 2011-2018

Répartition entre secteurs des aides totales en équipement



Services	montant 2011	%	montant 2018	%
Action territoriale	663.842	28%	522 937	22%
Création artistique	752.626	31%	532 074	22%
Education permanente	45.550	2%	65 681	3%
Jeunesse	824.488	34%	1 151 868	48%
Lettres et livre	32.623	1%	3 349	0%
Patrimoine	87.125	4%	123 639	5%
total	2.405.254		2 399 549	

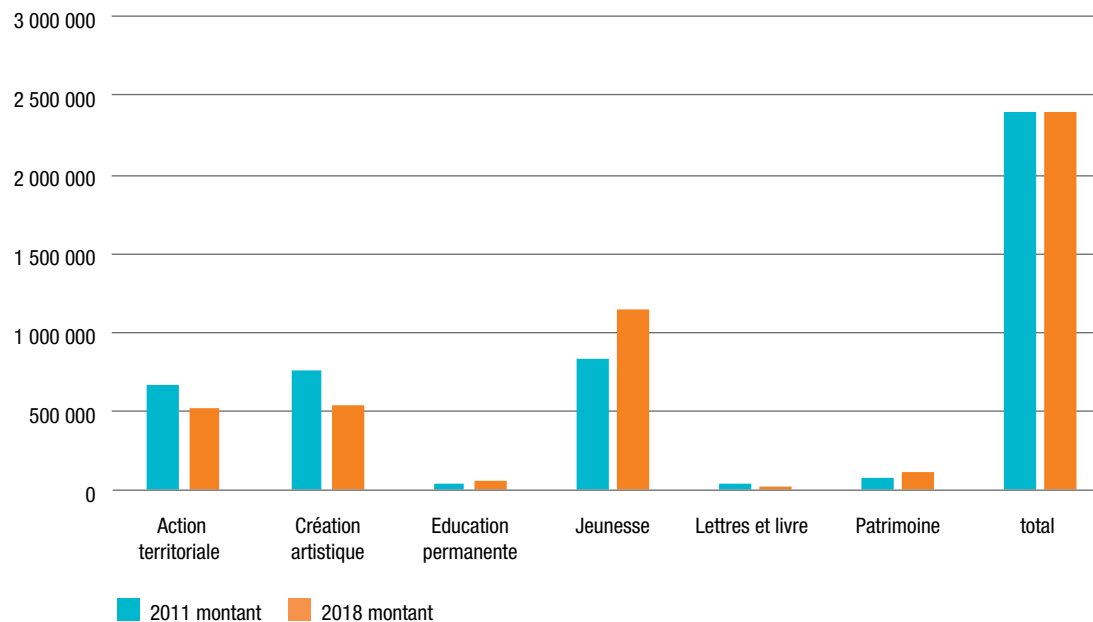
Les comparaisons temporelles ont relativement peu de sens en matière de subventionnement puisque tributaires des demandes des secteurs.

Le montant total des aides octroyées en 2018 est revenu au niveau de celui de 2011. Mais ce niveau n'a pas été stable sur la période. En effet, comme le graphique suivant le montre, les aides ont chuté jusqu'en 2015 pour revenir petit à petit en 2018 au niveau de 2011.

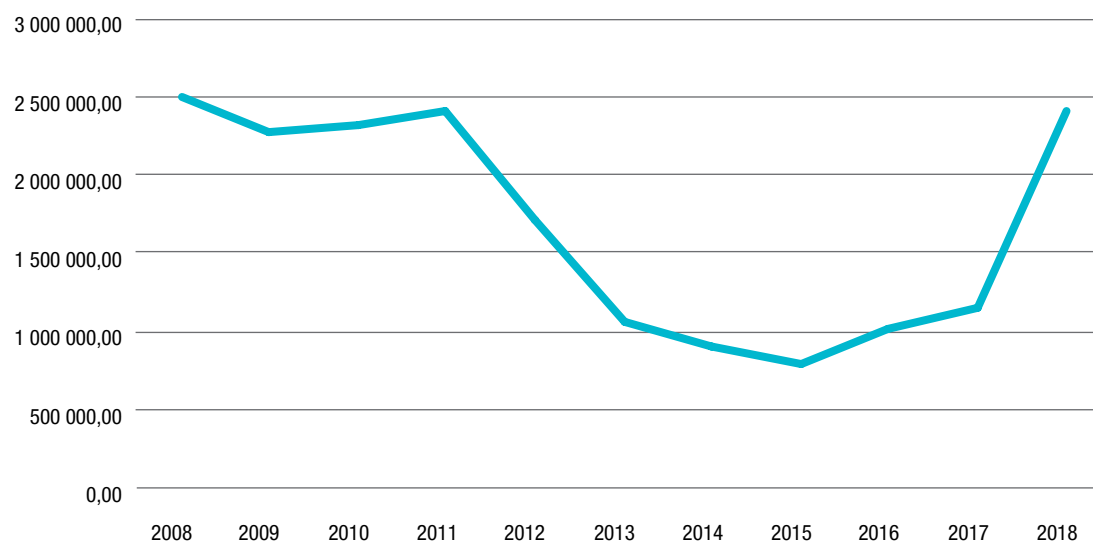
Le graphique montre clairement que des moyens exceptionnels ont été apportés en 2018. Cette année-là, on remarque un bond de plus de 1,24 million d'euros.

Dorothee Bulté, Attachée au Service Budget et Comptabilité de l'AGC

Total des montants octroyés aux secteurs - comparaison 2011-2018



Evolution des subventions en équipement



ZOOMS



ZOOMS

AIDE À LA PRESSE EN FW-B

1

La presse écrite francophone bénéficie d'un important soutien de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles : 9.686.000€ annuels lui sont octroyés. Le Soir, La Libre, L'Avenir, L'Echo et les journaux du groupe Sud presse en bénéficient. Presque la moitié (48%) de cette aide intervient dans la masse salariale des journalistes professionnels. Le reste à pour but de préserver la diversité.

Base légale

Les aides à la presse quotidienne francophone sont régies par le Décret du 31 mars 2004 (modifié par les décrets du 5 juin 2008, du 30 avril 2009, du 14 décembre 2016) relatif aux aides attribuées à la presse quotidienne écrite francophone et au développement d'initiatives de la presse quotidienne écrite en milieu scolaire.

Suite aux Etats généraux des Médias d'information tenus en 2012, le Gouvernement a décidé d'augmenter significativement l'aide à la presse : en 2012 et 2013, 635.000 euros ont été répartis en supplément du montant prévu au décret ; ce montant supplémentaire s'élève à 1.635.000 euros depuis 2014.

Au total, c'est donc un montant de 9.686.000 euros qui a été octroyé à la presse écrite quotidienne en 2018.

Près de **10** millions d'euros ont été octroyés à la presse écrite quotidienne en 2018



LES TITRES EN FWB ET LE TIRAGE QUOTIDIEN 2017



SUDPRESSE

Sud Presse S.A
La Meuse
La Nouvelle Gazette
La Province
Nord Eclair
La Capitale
90.230

IPM S.A.
La Libre Belgique
La Dernière Heure /Les Sports
85.733



Les Editions de l'Avenir S.A.
L'Avenir Namur
L'Avenir Basse Sambre
L'Avenir Brabant Wallon
L'Avenir Entre Sambre et Meuse
L'Avenir Luxembourg
L'Avenir Mouscron
L'Avenir Courrier de l'Escaut
L'Avenir Huy –Waremme
L'Avenir Verviers
L'Avenir Wallonie (uniquement sur support digital)
81.794



Rosset S.A.
Le Soir
61.516



Mediafin S.A.
L'Echo
12.989

PRÉSENTATION DU SYSTÈME

1. TYPES D'AIDES

Le décret répartit des montants dévolus à l'aide à la presse en fonction de cinq types d'aide :

- Un premier type d'aide permet de soutenir la **création de titres de presse quotidienne ou groupes de titres** durant leurs trois premières années d'existence. L'enveloppe budgétaire destinée à cette aide ne peut dépasser 5% des crédits totaux réservés à la presse écrite et n'a pas été utilisée en 2018.
- Un deuxième type d'aide vise à **soutenir le développement de programmes originaux d'incitation à la lecture du journal, de formation du lecteur à la citoyenneté et d'éducation aux médias**. Cette aide ne peut dépasser 5 % des crédits totaux réservés à la presse écrite : elle s'est élevée à 484.300 euros en 2018. En 2018 et depuis l'entrée en vigueur du décret, le bénéficiaire de cette aide a été sollicité et octroyé à la scrl La Presse.be¹ pour l'opération « Ouvrir mon quotidien ». Cette opération permet aux élèves du fondamental et du secondaire de recevoir gratuitement une série de journaux de la Presse quotidienne francophone.
- Un troisième type vise à **encourager l'engagement de journalistes professionnels salariés**. Le critère du nombre de journalistes professionnels salariés prend une grande importance dans le mode de calcul de l'aide, ce qui permet de contribuer à la qualité rédactionnelle des titres. L'enveloppe budgétaire destinée à cette aide ne

peut être inférieure à 48 % des crédits totaux réservés à la presse écrite et s'est élevée à 5.327.299 euros en 2018. Le nombre total de journalistes en ETP employés par les différents titres soutenus s'élevait à 515 en 2015 et 510 en 2018.

Nombre de journalistes engagés en 2018 (en équivalents temps plein)

	2018 au 31/12	2018 - moyenne
L'AVENIR	149,38	151,49
SUD PRESSE	113,8	114,6
LE SOIR	92,4	95,02
MEDIAFIN	55,4	53,45
IPM LLB	53,6	53,25
IPM DH	45,00	46,75

- Un quatrième type a pour objet de **soutenir les projets d'adaptation aux technologies modernes de communication**. L'enveloppe budgétaire destinée à cette aide ne peut être supérieure à 2 % des crédits totaux réservés à la presse écrite ; elle n'a pas été utilisée en 2018.
- Un cinquième type tend à **assurer la plus grande diversité au sein de la presse quotidienne**, en modulant l'aide par rapport aux résultats économiques de chaque titre suivant un mode de calcul qui privilégie les titres ou groupes de titres les moins rentables. L'enveloppe budgétaire destinée à cette catégorie est égale à 40 % des crédits totaux réservés à la presse écrite et s'est élevée à 3.874.401 euros en 2018. Ont bénéficié de cette aide en 2018 : Rossel pour le Soir, IPM pour la Dernière Heure et la Libre Belgique, Les Editions de l'Avenir et Sud Presse pour l'ensemble de leurs titres.

¹ «LaPresse.be» : association représentative des éditeurs de presse quotidienne, anciennement dénommée « les Journaux Francophones belges (JFB) »

2. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

L'octroi des aides est conditionné au respect de certains critères d'éligibilité. Ainsi le décret prévoit que :

- les entreprises de presse quotidienne doivent appliquer le Code de principe du journalisme², les accords collectifs sectoriels et d'entreprise en vigueur, et la législation sur les droits d'auteurs
- l'entreprise de presse devra également, si une société interne de journalistes existe en son sein, reconnaître celle-ci en qualité d'interlocutrice et la consulter notamment sur les questions qui sont de nature à modifier fondamentalement la ligne rédactionnelle, sur l'organisation des rédactions et sur la désignation du rédacteur en chef
- l'entreprise de presse devra, à travers sa fédération, être membre de l'Instance d'autorégulation de la déontologie journalistique visée par le décret du 30 avril 2009 réglant les conditions de reconnaissance et de subventionnement d'une instance d'autorégulation de la déontologie journalistique³.

L'aide ne pourra être accordée que sur demande écrite et motivée, et après consultation de l'association représentative des éditeurs de presse quotidienne «LaPresse.be», et la Commission d'Agréation de première instance instituée par la loi du 30 décembre 1963 relative à la reconnaissance et à la protection du titre de journaliste professionnel. Cette consultation porte sur le respect par les entreprises de presse demanderesse des conditions édictées par le décret pour être attributaires d'une aide.

2 Le code de déontologie adopté par le CDJ le 16 octobre 2013 a succédé au code de principe du journalisme visé par le décret

3 L'Association pour l'autorégulation de la déontologie journalistique (AADJ) a été reconnue comme instance d'autorégulation pour une durée de 6 ans à partir du 1er janvier 2016 (renouvellement)

Les demandes de soutien aux programmes d'éducation aux médias font l'objet d'un avis préalable du Conseil supérieur de l'éducation aux médias. Ce conseil est organisé par le Gouvernement de la Communauté française et est composé de personnes représentatives des médias et du monde de l'enseignement. Il a notamment pour missions de donner des avis au Gouvernement sur toute question relative à l'éducation aux médias, et de stimuler, notamment par le biais des centres de ressources, des actions, des recherches, des expériences pédagogiques, susceptibles de promouvoir et d'évaluer l'éducation aux médias.



RÉPARTITION DES AIDES

Depuis l'entrée en vigueur du décret, trois types d'aide ont été sollicitées par les entreprises :

- l'aide réservée aux programmes originaux d'incitation à la lecture du journal, de formation du lecteur à la citoyenneté et d'éducation aux médias ;
- l'aide visant à encourager l'engagement de journalistes professionnels salariés ;
- l'aide visant à assurer le maintien de la diversité de la presse écrite.

Les entreprises et groupement d'entreprises de presse bénéficiaires sont les suivants :

- Les Editions de l'Avenir S.A. pour L'Avenir.
- Sud Presse S.A. pour La Meuse, La Nouvelle Gazette, La Province, Nord Eclair, La Capitale.
- Rossel S.A pour Le Soir.
- IPM S.A. pour La Libre Belgique, La Dernière Heure /Les Sports.
- Mediafin S.A. pour L'Echo.
- La Presse.be scl (coopérative représentant l'ensemble des quotidiens belges de langue française) .

Le tableau ci-dessous reprend les montants octroyés en euros en 2018 par type d'aide et par tirage.

	Aides pour l'incitation à la lecture	Aides à l'engagement de journalistes professionnels	Aides pour la diversité de la presse écrite	Total		Tirage 2017	Subvention par tirage	Euro/journal
Vers l'Avenir	0	1.433.782	863.834	2.297.616	23,7%	81.794	28	0,090
Sud Presse	0	1.056.721	806.272	1.862.993	19,2%	90.230	21	0,066
Rossel	0	960.221	681.483	1.641.704	16,9%	61.516	27	0,086
IPM (La Dernière Heure /Les Sports)	0	469.583	848.358	1.317.941	13,6%	85.733	30	0,096
IPM (La Libre Belgique)	0	575.176	674.454	1.249.630	12,9%			
Mediafin	0	831.816	0	831.816	8,6%	12.989	64	0,205
La Presse.be	484.300	0	0	484.300	5,0%	/	/	/
Total	484.300	5.327.299	3.874.401	9.686.000	100%	332.262	28	0,089

Le total des subventions divisé par le total des tirages révèle que la FWB au titre de l'aide à la presse octroie annuellement 28 € soit 9 centimes par journal. Celui qui a un quotidien dans les mains a aussi 9 centimes octroyés par la FWB. Ce chiffre varie de 6,6 centimes pour un journal de Sud Presse à 20,5 centimes pour l'Echo (Mediafin). Si on place ces chiffres en perspective avec la part totale des aides perçues par les groupes, Mediafin reçoit 8,6% de l'ensemble des subventions et Sud Presse 19,2%.

AIDE A LA PRESSE PERIODIQUE

A côté du dispositif de soutien à la presse quotidienne, environ 275.000 euros sont également octroyés chaque année en soutien à la presse périodique. Les conditions d'octroi de ces aides sont fixées annuellement par le Ministre des Médias.

En 2018, 6 titres ont bénéficié de cette aide : Imagine demain le monde, L'Appel , La Revue Nouvelle, Politique, Kairos, 24H01.

Catherine Bouillet, Attachée à la Direction des Médias et de l'Aide à la Presse

La FW-B octroie annuellement

28 euros
par tirage soit

9 centimes
par journal

60 MALLES DE LECTURE « PHILOSOPHIE ET CITOYENNETÉ » POUR LES ÉCOLES DE LA FWB

Une cinquantaine de livres pour éveiller les enfants à la curiosité, à la réflexion, à la discussion dans le but de mieux comprendre l'Autre et de s'ouvrir à Lui. Dans ces malles pleines de trésors littéraires, des histoires qui d'emblée prêtent au questionnement

En 2018, la FWB a établi une sélection de 48 ouvrages : tous ont un rapport avec les objectifs d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté que le Gouvernement s'est donné d'atteindre à travers le nouveau cours de citoyenneté :

- 24 albums et romans « **Littérature de jeunesse et citoyenneté** » créés par des auteurs et illustrateurs de la FWB, choisis pour leur capacité à nourrir les apprentissages visés par le référentiel du cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté (dont par exemple *Et pourquoi ?* de Michel Van Zeveren qui met en avant la capacité des enfants à s'interroger sur le monde qui les entoure et le plaisir d'apprendre ou *Les dimanches où il fait beau* de Marie Colot. Un texte court qui touche aux questions de l'estime de soi, du handicap et de la filiation), ainsi que pour leur originalité et leur richesse narratives et graphiques.
- une sélection de 24 ouvrages en tout genre (littérature, pédagogie, ...) intitulée « **Éducation à la démocratie, au questionnement, à la connaissance de soi et au bien-être pour l'enseignement fondamental** » parmi les riches collections des bibliothèques publiques, qui ont en commun d'apprendre à se poser des questions, à exprimer une opinion, à agir et réagir au fil des mots et d'illustrations

implicites ou explicites. Lire, écouter, raconter des histoires tout en prenant le temps d'arriver enrichi et entier, avec l'autre, vers une société compréhensive et inclusive.

Illustration de la Malle de Lecture



Ces 48 ouvrages ont été rassemblés dans 60 malles de lecture, disponibles depuis 2018 pour les écoles, via le réseau de la Lecture Publique de la FWB. Pour découvrir d'autres pistes, chaque malle contient les deux catalogues complets de la sélection, soit près de 190 titres. De quoi envisager sans doute bien des débats ! Ces malles s'inscrivent par la même occasion dans les objectifs du Plan Lecture de la FWB qui vise le développement des pratiques de lecture chez les enfants et jeunes de 0 à 18 ans.

Témoignage de Valérie Verstraelen, Opérateur d'Appui Namur

Participer à la sélection de ces ouvrages en tant qu'Opérateur d'Appui, m'a permis de me pencher davantage sur ce que « recouvraient » les concepts liés à la présente recherche dans le monde de l'éducation et de les confronter à ce qu'ils évoquaient pour une bibliothécaire. Même si cette thématique faisait déjà l'objet d'une attention particulière dans ma bibliothèque, cela a débouché sur de nouvelles recherches, des (re) lectures, des discussions entre collègues quant à la pertinence d'un titre plutôt qu'un autre. Compiler les propositions de livres émises par les bibliothécaires des autres Opérateurs d'Appui a également contribué à mon questionnement et m'a permis de revoir ma politique d'acquisition pour ce type d'ouvrage. Pour l'heure, je reste attentive aux nouvelles productions en la matière afin de permettre aux bibliothécaires de mon réseau d'augmenter leurs collections en leur proposant des dépôts plus ciblés. Actuellement, les demandes sont plus particulièrement liées à l'éducation aux médias, au harcèlement scolaire, à l'image de soi, aux jeux violents dans les cours de récréation, etc.



Le cours de citoyenneté, 4 compétences à développer

- 1 **CONSTRUIRE UNE PENSÉE AUTONOME ET CRITIQUE**
- 2 **SE CONNAÎTRE SOI-MÊME ET S'OUVRIRE À L'AUTRE**
- 3 **CONSTRUIRE LA CITOYENNETÉ DANS L'ÉGALITÉ EN DROITS ET EN DIGNITÉ**
- 4 **S'ENGAGER DANS LA VIE SOCIALE ET L'ESPACE DÉMOCRATIQUE**

LITTÉRATURE DE JEUNESSE ET CITOYENNETÉ

- **Akim court** de Claude K. Dubois - Pastel - L'École des loisirs
- **Ami-Ami** de Rascal, illust. de Stéphane Girel - Pastel - L'École des loisirs
- **L'amour c'est n'importe quoi !** de Mathieu Pierloot - L'École des loisirs
- **Cliky.01. L'énigme numérique** de Virginie Tyou, illust. de Marie-Alline Bawin - Ker
- **Combien de temps ?** de Chloé Perarnau - Actes Sud junior
- **Les dimanches où il fait beau** de Marie Colot - Môtus
- **Et pourquoi ?** de Michel Van Zeveren - L'École des loisirs
- **Macaroni !** de Vincent Zabus et Pierre Richards - Lansman
- **Mon ami Paco** de Luc Baba, illust. de Marion Dionnet - Les territoires de la mémoire
- **Original** de Max de Radiguès - Delcour
- **Où est la lumière ?** de Stibane - Pastel - L'École des loisirs
- **Padouk s'en va** de Thomas Lavachery - L'École des loisirs
- **Le petit homme et Dieu** de Kitty Crowther - Pastel - L'École des loisirs
- **Petit Poilu.08. La forêt des ombres** de Pierre Bailly, illust. de Céline Fraipont - Dupuis
- **Le phare du bout du monde** de Nathalie Quintart, illustrat. de Philippe Goossens - Mijade
- **Les poupées c'est pour les filles** de Ludovic Flamant, illustr. de Jean-Luc Englebert - Pastel - L'École des loisirs
- **Prendre le temps** de Maud Roegiers - Alice jeunesse
- **Sans début ni fin** d'Anne Herbauts - Esperluète
- **Les sauvages** de Mélanie Rutten - MeMo
- **Sentimento** de Carl Norac, illustr. de Rébecca Dautremer * - Biboquet
- **La terrible question** de Jeanne Ashbé - Pastel - L'École des loisirs
- **Un petit roi ne pleure pas** de Béatrice Deru-Renard, illustr. d'Edith * - Pastel - L'École des loisirs
- **Va-t-en Alfred !** de Catherine Pineur - Pastel - L'École des loisirs
- **La vallée enchantée** de Benoît Jacques - Benoît Jacques Books

Les auteurs ou illustrateurs marqués* ne sont pas de la FWB

ÉDUCATION À LA DÉMOCRATIE

- **Art et philosophie** de Anne Dalsuet - Ed. Palette
- **Ateliers de philosophie à partir d'albums de jeunesse** de Chirouter Edwige - Hachette Education
- **Ben X** de Balthazar Nic - Mijade
- **Combien de questions** de Cendrine Genin - Ecole des Loisirs
- **Dieu, Yahweh, Allâh : les grandes questions sur les trois religions** de K.Mrowiec, M.Kubler et A.Sfeir - Bayard Jeunesse
- **Grande question (la)** de Wolf Erlbruch - Thierry Magnier
- **Guide de survie pour accros aux écrans... ou comment garder ton ordi et tes parents** de Serge Tisseron - Nathan Jeunesse
- **Je ne m'appelle pas Ben Laden ! Ce 11 septembre 2001 qui bouleversa tout le monde** de B. Chambaz - Rue du Monde
- **Juste à côté de moi** de Sigrid Baffert - Joie de lire
- **Maudite soit la guerre** de Didier Daeninckx - Rue du Monde
- **Moi et rien** de Kitty Crowther - Pastel
- **Morale ça se discute... (la)** de Tozzi Michel - Albin Michel - Jeunesse
- **On est tous faits de molécules**, de Susin Nielsen et Valérie Plouhinec - Hélium
- **Petite vieille du rez-de-chaussée (la)** de Charlotte Bellière - Alice Jeunesse
- **Pieds nus** de Remi Courgeon - Seuil Jeunesse
- **Planète migrants** de Sophie Lamoureux - Actes Sud Junior
- **Plus haut que le ciel** de Carl Norac - Rue du Monde
- **Que fait-on quand on agit ?** de Carole Widmaier - Gallimard - Jeunesse Giboulées
- **Regards sur les migrations**, - Les Territoires de la Mémoire
- **Riposte ! Comment répondre à la bêtise ordinaire** de Jessie Magana Jessie et de Alain Pilon - Actes Sud Junior
- **Roi des mouettes, la reine des chouettes (le)** de Vincent Cuvelier - Thierry Magnier
- **Tout sur le zizi** de Sylvie Sargueil - De La Martinière Jeunesse
- **Vivre ensemble à l'école : plaidoyer pour un cours philosophique commun (le)**, de Patrick Loobuyck et Caroline Sagesser, - Espace de Libertés
- **Vivre ensemble ! 25 questions autour de la citoyenneté** de Nicolas Rousseau - Flammarion - Jeunesse





ZOOMS

EUROPE CRÉATIVE

3

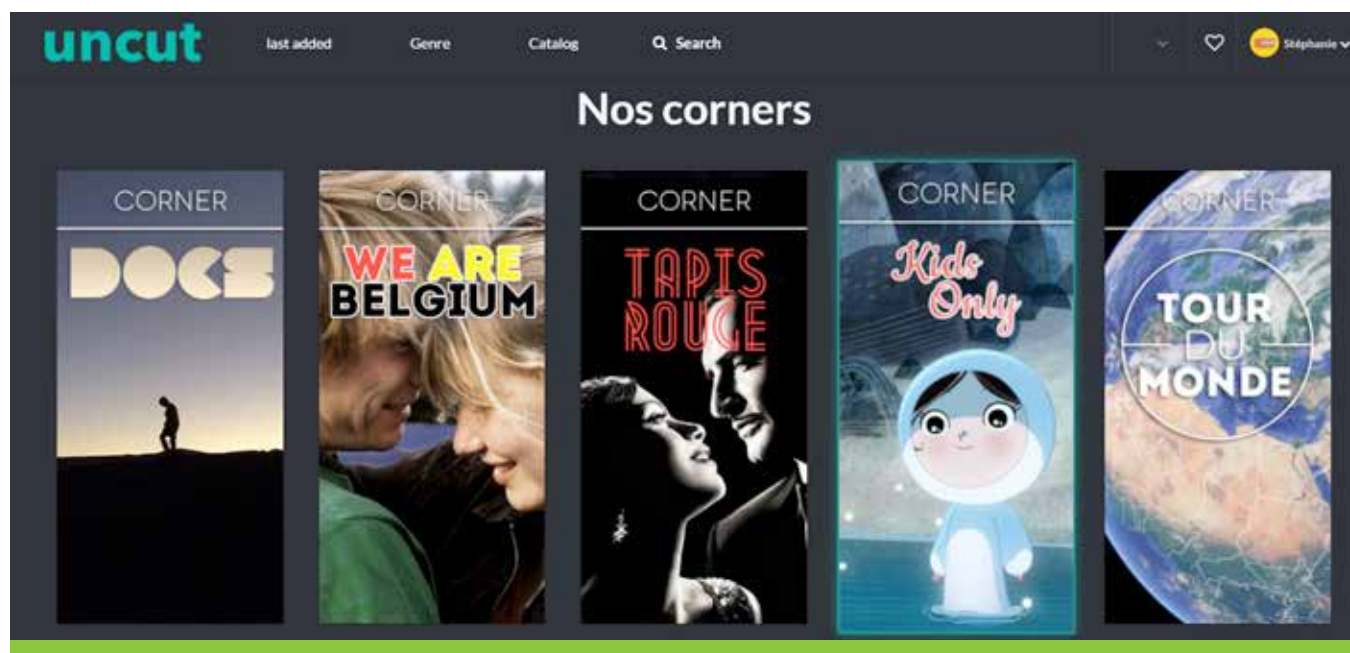
En 2018, le volet MEDIA du programme européen « Europe Créative » a injecté 7,8 millions d'euros dans 102 projets en FWB, et le volet CULTURE a investi près de 20 millions d'euros dans 36 projets de coopération.

VOLET MEDIA

En 2018, le volet MEDIA du programme européen « Europe Créative » a injecté plus de 112 millions d'euros dans 2 201 projets qui couvrent toute la chaîne de valeur du secteur audiovisuel (formation, développement, coproduction, distribution, promotion). En Belgique, 102 projets ont reçu un soutien total de 7,8 millions d'euros en 2018, un montant record ! Cette hausse de plus de 57 % par rapport à l'année précédente s'explique essentiellement par les résultats exceptionnels obtenus en Développement - *Slate Funding* (1,8 million d'euros) et Programmes TV (1,9 million d'euros). A ce montant viennent s'ajouter les aides redistribuées par Europa Cinemas aux salles de cinéma belges (0,3 million d'euros), ainsi que le soutien engagé par des distributeurs et agents de vente européens dans la distribution de films belges (2,2 millions d'euros).



Secteur	Projets UE	Montants EUR	Projets BE	Montants BE
FORMATION				
Formation (Année 2)	49	7.493.794	1	346.647
Développement				
Projets isolés	134	5.395.000	4	135.000
Slate Funding	74	12.491.380	11	1.812.780
Jeux Vidéo	30	3.719.720	1	77.053
COPRODUCTION				
Projets TV	42	12.732.725	5	1.895.000
Fonds de coproduction	5	1.549.800	0	-
DISTRIBUTION				
Automatique - réinvest	1131	20.528.509	51	1.257.518
Soutien sélectif	476	9.784.400	15	198.900
Agents de vente - réinvest	85	2.583.301		
Réseaux de salle	1	10.900.000		
Promotion en ligne	30	8.626.331	3	605.733
PROMOTION				
Festivals	72	3.454.000	5	182.000
Education au cinéma	8	1.985.668		
Accès au marché	58	8.405.879	6	1.280.500
Stands	6	2.600.000		
Total	2201	112.250.507	102	7.791.131



Plateforme SVOD belge de cinéma indépendant : UNcut

UNCUT

En 2018, Europe Créative MEDIA a attribué un soutien de 360.000 euros à **UniversCiné Belgium, plateforme VOD belge de cinéma indépendant**, afin de promouvoir son offre par abonnement **UnCut** en Belgique et au Luxembourg, en partenariat avec UniversCiné Luxembourg. Enrichi chaque semaine, leur catalogue compte plus de 1250 films, dont 65 % de films européens. Cette nouvelle offre SVOD est disponible en Belgique depuis le 1^{er} octobre 2018. www.uncut.be

SERIES LAB BRUSSELS

En 2018, en étroite collaboration avec le Desk flamand, le Desk Wallonie-Bruxelles a organisé le **Series Lab Brussels**, atelier de développement et rencontre de coproduction qui a réuni durant trois jours à Bruxelles 20 producteurs et 20 auteurs européens porteurs d'un projet de série TV de fiction. Sept projets belges, dont quatre initiés en FWB, ont été sélectionnés et ont ainsi bénéficié de l'avis des nombreux experts internationaux invités. Le Series Lab Brussels a permis de mettre en lumière le potentiel international des projets belges et d'élargir le réseau professionnel européen des participants.



SERIES LAB BRUSSELS PROJETS BELGES PARTICIPANTS

AN ORDINARY CITIZEN de Kristoph Tassin et Philippe Blasband, produit par **Climax Film**

GOTTSCALK de D. De Coninck, G. Lesage & G. Verbanck, produit par **De Wereldvrede**

IN PLAIN SIGHT de Carl Joos, produit par **Eyeworks**

IN TENEBRIS de Pierre Hageman et Pierre-Etienne Vilbert, produit par **Jonnydepony**

RESTART de Leora Kamenetzky et Alma Ganihar, produit par **Beluga Tree**

THE PROJECT de Kristof Hoefkens et Gijs Polspoel, produit par **Caviar**
LES AFFREUX de Alon Knoll, David Leclercq et Michel Dufranne, produit par **Take Five**



VOLET CULTURE

En 2018, le volet CULTURE du programme « Europe Créative » a investi plus de 60 millions d’euros dans les projets de coopération, notamment dédiés à l’Année Européenne du Patrimoine culturel 2018, et dans les projets de réseaux européens, de plateformes de diffusion et de traduction littéraire.

PROJETS DE COOPÉRATION

En Belgique, 36 projets de coopération impliquant des opérateurs culturels belges ont été sélectionnés en 2018 et recevront un soutien total de 19,6 millions d’euros. Parmi ceux-ci, 10 projets sont pilotés par des coordinateurs belges. Notons également le nombre record de 29 partenaires belges prenant part à ces projets !

	Projets UE	Subventions UE	Projets BE	Coordinateurs BE	Partenaires BE	Subventions Projets BE
Projets de coopération	101	40.037.846 €	28	6	24	18.288.484 €
Projets ‘Année du Patrimoine culturel 2018’	29	5.000.000 €	8	4	5	1.382.874 €
Total	130	45.037.846 €	36	10	29	19.671.358 €



Rencontre nationale ‘BE part of Creative Europe’

PROJET NAPP - NUMERIC'S ART PUPPETRY PROJECT

Le projet **NAPP** est un projet de coopération européen que le Desk Europe Créative a accompagné dans son développement et sa candidature. Sélectionné en 2017 et soutenu par le programme Europe Creative en 2018, le projet est coordonné par le Centre de la Marionnette et regroupe quatre partenaires reconnus dans le domaine des arts de la marionnette en Europe :

- Le Lutkovno Gledalisce, Ljubljana, Slovénie.
- Le Théâtre Gérard-Philipe, Frouard, France.
- Le Teatrul Tony Bulandra, Targoviste, Roumanie.
- Le Festival mondial des Théâtres de Marionnettes, Charleville-Mézières, France

Ensemble, les partenaires ont défini **plusieurs objectifs** :

- le développement de compétences et de connaissances pratiques,
- la fidélisation de nouveaux publics par le développement des pratiques numériques,
- le soutien à la professionnalisation de jeunes artistes,
- l'encouragement à la mobilité en Europe,
- la fédération des structures marionnettes et numériques pour créer des projets innovants.

Ces objectifs seront réalisés par plusieurs actions croisées : laboratoires de recherche, workshops, résidences, spectacles, écoles du spect'acteur.

Subside UE : 198.370 €

Durée : Juillet 2017 – Décembre 2019

www.napp2020.eu

RENCONTRE NATIONALE "BE PART OF CREATIVE EUROPE"

Le 29 janvier 2018, 150 acteurs issus des secteurs culturels flamands et francophones ont été réunis à Bozar, à Bruxelles, en présence des Ministres de la Culture flamand et francophone et de représentants de la Commission Européenne à l'initiative des Desks Europe Créative Wallonie-Bruxelles et Flandre pour échanger sur l'impact du programme Culture d'Europe Créative en Belgique, le programme de la Commission Européenne de soutien aux secteurs culturel et créatif.



La coopération est l'élément clé d'Europe Créative qui encourage les organisations culturelles à développer leurs activités en Europe, à toucher de nouveaux publics et ainsi contribuer à la promotion de la diversité culturelle et linguistique en Europe.

Au travers de cette initiative, les desks Europe Créative souhaitent inspirer les opérateurs culturels et créatifs du pays pour qu'ils se tournent vers ces opportunités européennes de financement et s'engagent vers la coopération culturelle européenne. Ces organisations ont pu découvrir de nombreux projets et établir ainsi de nouveaux contacts susceptibles de les aider dans la perspective des prochains appels à projets.

La Belgique est très engagée dans le programme Europe Créative. Entre 2014 et 2017, les organisations culturelles belges ont été impliquées dans pas moins de 92 des 313 projets de coopération et de plateforme sélectionnés. Ces projets intègrent 121 partenaires belges, dont 76 sont basés à Bruxelles ou en Wallonie, qui collaborent avec 695 partenaires issus de 38 pays, pour un financement total de 79 millions d'euros de la Commission Européenne.

Parmi les projets sélectionnés, citons le Théâtre National qui réunit des opérateurs européens autour d'un projet innovant dédié au format court, ou le Centre de la Marionnette de Tournai qui coordonne un projet dédié aux arts numériques avec des partenaires slovène, roumain et français, ou encore le Kikk Festival qui produit des œuvres originales avec le Togo, les Pays-Bas et la France.

A cette occasion, les deux ministres ont exprimé le souhait que l'Union Européenne continue à consacrer des ressources suffisantes à la coopération culturelle dans le cadre de ses programmes. Les discussions et les négociations sur les cadres financiers après 2020 ont commencé. D'ailleurs, et c'est essentiel, les organisations culturelles sont invitées à faire entendre leurs voix dans ce débat. Toutes les informations à ce sujet peuvent être trouvées sur le site web du Desk Europe Créative Wallonie-Bruxelles « www.europecreative.be ».

Stéphanie Leempoels et Max Godefroid, responsables du desk Europe Créative – Wallonie-Bruxelles

ZOOMS

2018, ANNÉE EUROPÉENNE DU PATRIMOINE CULTUREL

4

2018 a connu une série d'initiatives et de manifestations dans toute l'Europe, dans le but de rapprocher les citoyens de leur patrimoine culturel et d'y prendre une part plus active.

En mai 2017, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont adopté une décision proclamant 2018 « Année européenne du patrimoine culturel ».

Les objectifs de cette Année étaient d'encourager le partage et l'appréciation du patrimoine culturel de l'Europe en tant que ressource partagée, de sensibiliser à l'histoire et aux valeurs communes, et de renforcer le sentiment d'appartenance à un espace européen commun.

2018 
**ANNÉE EUROPÉENNE
DU PATRIMOINE
CULTUREL**
#EuropeForCulture

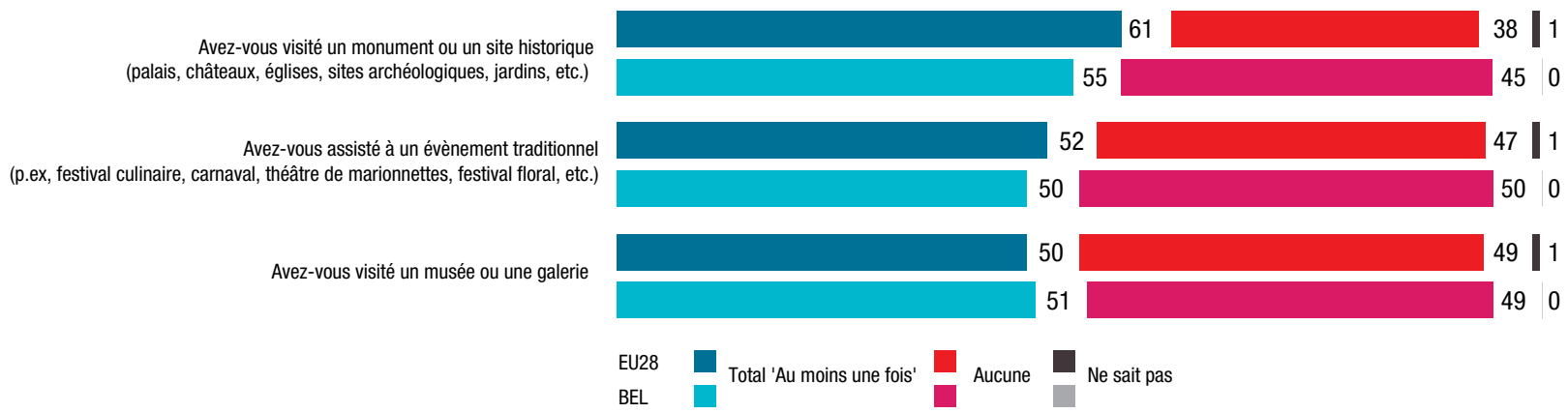


Lauréat du concours photo © Kevin Scarlett

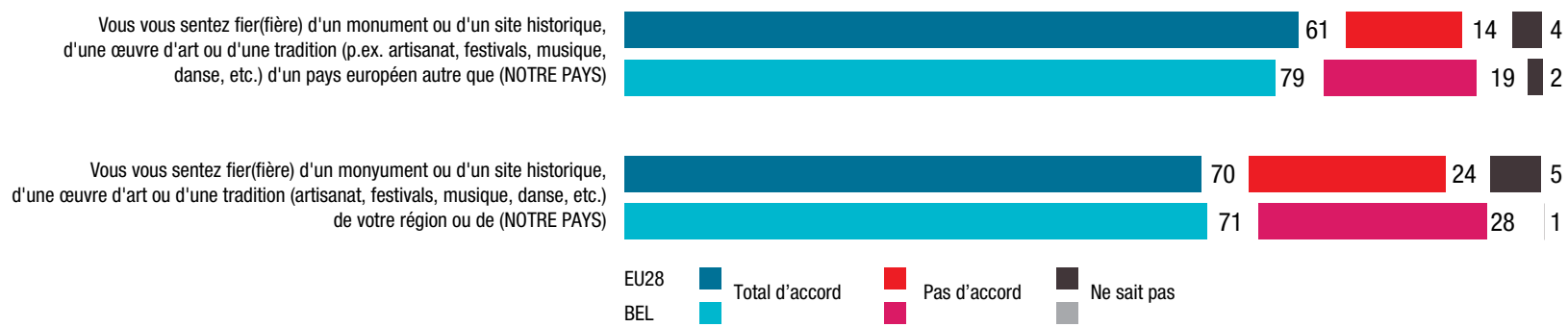
L'importance du Patrimoine et le ressentiment européen ont été mesurés dans l'Eurobaromètre sur le patrimoine culturel de 2017¹.

Les principaux résultats montrent que 48% des sondés européens dans le baromètre déclarent qu'ils ne sont impliqués dans aucun domaine du Patrimoine Culturel (46% en Belgique) et 31% des européens interrogés (30% en Belgique) visitent régulièrement des sites ou participent à des événements (monuments, musées, festivals, concerts, etc.).

Participation aux activités culturelles et barrières à l'accès
Au cours des 12 derniers mois, combien de fois...



Valeurs attachées au patrimoine culturel et à la culture
Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec les propositions suivantes sur le patrimoine culturel de l'Europe ?



¹ Les tableaux ci-dessus représentent un aperçu des questions posées dans l'Eurobaromètre : <http://ec.europa.eu/commfrontoffice/publicopinion/index.cfm/Survey/getSurveyDetail/general/doChangeLocale/locale/fr/curEvent/Survey.getSurveyDetail/instruments/SPECIAL/surveyKy/2150/>

QU'EST-CE QU'UNE ANNÉE EUROPÉENNE ?

Depuis 1983, l'Union européenne choisit un thème d'action pour sensibiliser un très large public et attirer l'attention des gouvernements des Etats membres sur une question particulière afin de faire évoluer les mentalités ou les comportements.

Les années européennes s'apparentent à des campagnes de communication et développent la sensibilisation aussi bien au niveau européen que national.

En 2018, c'est donc le patrimoine culturel qui a été mis à l'honneur.

QU'EST-CE QUE LE PATRIMOINE CULTUREL ?

L'Union européenne définit le patrimoine culturel comme englobant un large éventail de ressources héritées du passé, sous toutes leurs formes et tous leurs aspects — tangibles, intangibles et numériques (numériques d'origine ou numérisés), notamment les monuments, les sites, les paysages, les savoir-faire, les pratiques, les savoirs et les expressions de la créativité humaine, ainsi que les collections conservées et gérées par des organismes publics et privés tels que les musées, les bibliothèques et les archives. Il comprend en outre le patrimoine cinématographique.

LES ACTIONS AU NIVEAU EUROPÉEN

Au niveau européen, l'action fut menée conjointement par les institutions européennes : la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne, ainsi que le Comité des régions et le Comité économique et social.

En 2018, la Commission européenne, en collaboration avec le Conseil de l'Europe, l'Unesco et d'autres partenaires, a mené une série de projets à long terme s'articulant autour de dix thèmes visant la promotion de quatre objectifs clés pour le patrimoine :

- l'engagement ;
- la durabilité ;
- la protection ;
- l'innovation.

Ces projets ont notamment inclus des activités organisées avec les écoles, la recherche de solutions innovantes pour la réutilisation de bâtiments classés au patrimoine culturel ou la lutte contre le trafic illicite de biens culturels.

TOOLKIT : «LE PATRIMOINE CULTUREL DE L'EUROPE» BOÎTE À OUTILS À L'INTENTION DES ENSEIGNANTS

Dans le cadre de cette Année européenne, la Commission européenne a élaboré une boîte à outils pour les enseignants, destinée à encourager les élèves âgés de 10 à 15 ans à découvrir et à apprécier leur patrimoine culturel, ainsi qu'à interagir avec lui. Cette boîte à outils se concentre sur le concept de patrimoine culturel, à la fois dans l'environnement local immédiat des élèves et dans un contexte européen.

En outre, en 2018, l'Union européenne a financé par l'intermédiaire de ses programmes de financement une série des projets en faveur du patrimoine culturel. Ainsi, dans le cadre du programme Europe créative, un appel spécifique pour des projets de coopération a permis de financer, à concurrence de 5 millions d'euros, 29 projets transnationaux destinés à promouvoir le patrimoine culturel. Le programme Horizon 2020 a, quant à lui, investi 66 millions d'euros dans des projets de recherche et d'innovation liés au patrimoine culturel. D'autres subventions étaient également disponibles par l'intermédiaire d'Erasmus+, de l'Europe pour les citoyens et des fonds structurels européens.



Maisons sélectionnées dans le cadre de «Artists in Architecture»

« ARTISTS IN ARCHITECTURE. RE-ACTIVATING MODERN EUROPEAN HOUSES »

Coordinateur du projet : BOZAR

Partenaires :

- Fondation Mies van der Rohe (Barcelone),
- Université de Naples Federico II

Subvention d'Europe Créative : 200.000 € pour un projet sur 2 ans.

PRÉSENTATION DU PROJET :

Le projet Artists in Architecture est lancé dans le cadre de l'Année européenne du patrimoine culturel 2018 et entend renforcer les échanges d'idées et la collaboration entre artistes, architectes, spécialistes du patrimoine, étudiants et grand public.

Le projet se propose d'examiner la question suivante : comment les artistes peuvent-ils contribuer à relever divers défis en rapport avec la préservation, l'adaptation et la (ré) utilisation du patrimoine architectural européen ?

Des résidences d'artistes sont ainsi organisées pour réactiver un patrimoine matériel et immatériel méconnu de l'architecture domestique européenne.

Une série de maisons situées en Italie, en Belgique, en Espagne et en Roumanie ont été sélectionnées pour accueillir des artistes contemporains qui réfléchiront et travailleront in situ.

Les sites sélectionnés pour le projet sont :

- des maisons privées
- présentant un intérêt architectural
- généralement fermées au public
- qui témoignent de l'histoire européenne du XXe siècle à travers les personnalités culturelles qui y ont vécu.

Rappel des maisons sélectionnées : Willy van der Meeren House à Tervuren, Bruxelles (BE) / Strebelle House à Uccle, Bruxelles (BE) / Sol LeWitt House à Praiano (IT) / Casina Fiorelli à Pompéi (IT) / Marcel Iancu House à Bucarest (RO) / Vilaro House à Barcelone (ES)

La fin des résidences d'artistes donnera lieu cet automne à une exposition dans le Hall Horta de BOZAR et dans les différents sites des partenaires.

Ces différentes initiatives ont débouché en décembre 2018 sur l'annonce par la Commission européenne de la publication d'un « Cadre européen d'action en faveur du patrimoine culturel ». Ce cadre² vise à garantir un impact durable au-delà de 2018 pour les efforts engagés au cours de l'année. Concrètement, l'Union européenne mettra en œuvre, en 2019 et en 2020, soixante actions divisées en cinq volets thématiques, le patrimoine au service :

1. d'une Europe inclusive : ouverture à tous ;
2. d'une Europe durable : des solutions intelligentes pour un avenir durable et fondé sur la cohésion ;
3. d'une Europe résiliente : protéger le patrimoine en danger ;
4. d'une Europe innovante : mobiliser les connaissances et la recherche ;
5. de partenariats mondiaux plus solides : renforcer la coopération internationale.



Strebelle house

² Le cadre est disponible sur : <https://ec.europa.eu/culture/sites/culture/files/library/documents/staff-working-document-european-agenda-culture-2018.pdf> ou https://ec.europa.eu/culture/sites/culture/files/library/documents/2018_cult-eych_factsheet_framework_def.pdf

LES ACTIONS DE LA FÉDÉRATION. WALLONIE-BRUXELLES

Au niveau national, chaque État membre a désigné un coordinateur chargé de mettre en œuvre cette Année européenne et de coordonner les projets et manifestations aux niveaux local, régional et national. En Belgique, compte tenu de la répartition des compétences, quatre coordinateurs ont été désignés (un par communauté et un quatrième pour la Région de Bruxelles-Capitale). Mais tant le Fédéral que l'ensemble des entités fédérées ont pris part à cette Année européenne.

Dans le cadre de cette année exceptionnelle, l'Administration générale de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles a présenté et participé à diverses activités et initiatives qui ont contribué à mettre en lumière son patrimoine.

Ringing the bells © Guy Focant



Parmi celles-ci, on retrouve notamment:

UNE INITIATIVE BELGE : LE CONCOURS PHOTO « ZOOM SUR LE PATRIMOINE »

L'Etat fédéral, les trois Régions, les trois Communautés, les Commissions communautaires française et flamande ont organisé un concours photo ouvert à tous.

Les citoyens étaient invités à partager les éléments de patrimoine culturel qu'ils chérissent, quelle que soit la catégorie patrimoniale concernée : européen, immobilier, mobilier et immatériel.

Au final, 40 photographies ont été primées. La cérémonie de remise des prix a eu lieu le 21 septembre. Au programme, un concert de cloches tubulaires devant les Halles Saint-Géry a soutenu l'initiative « Ringing the bells » qui visait à faire retentir le plus grand nombre possible de cloches le 21 septembre de 18h00 à 18h15, à travers toute l'Europe, à l'occasion de la Journée internationale de la paix.

LABELLISATION

Chaque Etat membre de l'Union européenne était invité par la Commission européenne à labelliser en 2018 les activités et les initiatives qui contribuaient à réaliser un ou plusieurs objectifs poursuivis par l'année européenne du patrimoine culturel. La Fédération Wallonie-Bruxelles qui s'était associée à la Région wallonne pour procéder à cette labellisation, a octroyé le label à une soixantaine de projets au cours de cette année.

PARCOURS CHOISIS DANS LES COLLECTIONS DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Tout au long de l'année 2018, le public était invité à découvrir la richesse des collections de la Fédération Wallonie-Bruxelles au moyen de quatre parcours présentant une sélection d'œuvres mises en dépôt dans quelque cinquante musées et centres d'art en Wallonie et à Bruxelles.

©RÉANUM, SE RÉAPPROPRIER LES CONTENUS CULTURELS NUMÉRIQUES !

En 2018, la Cinémathèque de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Délégation générale à la numérisation des patrimoines culturels ont lancé un projet commun : ©reaNum. Il s'agit d'une réappropriation de contenus numérisés par les fablabs³, les centres d'expressions et de créativité et les artistes numériques. Ils sont invités à proposer une réutilisation innovante et pour ce faire, ont à leur disposition des films, des archives, des objets muséaux et d'autres collections patrimoniales pour être manipulés, transformés, détournés, recréés, ... ©reaNum favorise la réappropriation, la transformation, la réutilisation, ... et fait ainsi vivre et revivre le patrimoine culturel !

Emilie Tondreau, attachée au Service Relations internationales



³ Un Fab Lab (contraction de l'anglais fabrication laboratory, « laboratoire de fabrication ») est un lieu ouvert au public où il est mis à sa disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets. Plus d'info sur: <http://carrefour-numerique.cite-sciences.fr/fablab/wiki/doku.php?id=charte>

PARTENAIRES



PARTENAIRES 1

LE PROJET DE LA BELLONE

La Bellone est un lieu de recherche et de réflexion, un outil de dramaturgie pour les artistes de la scène et tous ceux et celles qui s'intéressent à la fabrication des écritures scéniques

Depuis 2015¹, l'équipe de la Bellone organise des conférences, des séminaires, des résidences ainsi que de multiples rendez-vous avec des artistes et des expert.e.s de champs divers. La Bellone co-organise certaines de ces activités en collaboration avec des partenaires locaux, nationaux et internationaux. De plus, son Centre de documentation, actif depuis 1988, outil essentiel à la recherche, répond aux besoins des chercheurs, des opérateurs culturels et des artistes avec sa vaste base de données, qui est composée d'articles de presse et d'articles extraits de revues théâtrales spécialisées.

La Bellone se veut:

- une plateforme de rencontres et d'échanges ;
- un lieu où le travail de recherche et de réflexion mené par les artistes scéniques est producteur de sens pour tous ;
- un lieu capable de réinventer à tout moment ses propositions à la communauté artistique afin de créer les conditions les plus favorables à la présentation de leurs démarches et réflexions aux publics ;
- un lieu qui se lie au travail d'artistes scéniques de la communauté française de Belgique et à une grande diversité d'artistes ;
- un lieu qui envisage le savoir artistique comme un savoir social, précieux et nécessaire.

La Bellone s'inscrit en complémentarité des autres lieux reconnus :

- elle s'adresse à tous les artistes : aux artistes fraîchement sortis des écoles, aux artistes émergents et confirmés ;
- elle est un outil de soutien au développement des écritures des artistes scéniques, quelle que soit la direction que prend cette écriture : théâtre, danse et tout ce qu'il y a entre et autour ;
- elle offre la possibilité aux artistes de changer de perspective en s'émancipant de la temporalité de production et de diffusion, elle permet de déplacer les enjeux liés à la fabrication d'un spectacle et amène ainsi les artistes à d'autres considérations esthétiques (politiques et poétiques) ;
- elle aide/cherche à identifier les enjeux des gestes artistiques aujourd'hui.

¹ Qui correspond à l'arrivée de Mylène Lauzon à la direction de La Bellone

La Bellone en quelques chiffres...	
Nombre d'artistes en résidence en 2018	20 résidences d'artistes
Nombre de rencontres, de séminaires organisés en 2017	47 rencontres et 22 ateliers/séminaires
Nombre de participants aux activités en 2017	4.366 personnes ont participé aux activités
	15.200 personnes ont visité la maison
Le centre de documentation : nombre d'ouvrages ?	Sur le site internet (fin 2018), il est possible d'avoir accès à:
	- 7.008 fiches lieux
	- 50.721 références d'articles de presse, dont 50.433 articles numérisés
	- 23.641 références d'articles de revues spécialisées dont 568 articles numérisés
	- 2.107 photos-spectacle numérisées
	- 1.157 photos-personne numérisées
Nombre d'enregistrements réalisés dans la compile Audio	Les captations audio sont accessibles en ordre chronologique sur le site web de La Bellone. 94 pistes sont actuellement accessibles.
Nombre de collaborateurs employés par la Bellone	11 personnes
Budget de l'institution	700 000 euros

Bonjour à vous, À mon tour de venir vous remercier pour l'accueil que vous nous avez fait à la Bellone. Ce fut très agréable et très profitable d'y travailler. Merci également beaucoup pour le temps que chacune d'entre vous a pris pour écouter nos démarches, nos intentions et nos méthodes de travail. L'accompagnement dramaturgique que vous rendez possible est très précieux. J'espère que nous aurons d'autres occasions d'échanger prochainement. Amitiés,

Céline Cartillier



Résidence Création de Monika Wespi

LES RÉSIDENCES

LA RÉSIDENCE / RECHERCHE

L'artiste vient trois semaines à La Bellone investir un questionnement lié à sa démarche, à son esthétique, à son parcours. Au cours de cette résidence, un format de rencontre appelé *One to One* sera deux fois mis en place ; ces moments permettent à l'artiste de consulter/interroger un.e spécialiste et de partager son questionnement avec un public. Ces entretiens servent de cadre à la recherche.

LA RÉSIDENCE / DRAMATURGIE

L'artiste vient travailler deux semaines au développement conceptuel de sa future création. Elle/Il vient interroger et circonscrire l'ambition esthétique de son projet avant d'entamer la production des matières nécessaires à sa création. L'artiste passe deux journées en dialogue avec une dramaturge associée.



LA RÉSIDENCE / CRÉATION

L'artiste vient travailler trois semaines à La Bellone pour explorer et développer les éventuelles matières de sa future œuvre. Un format de rencontre/atelier appelé *Tender Sessions* est mis en place au cours de la résidence. Cette session permet aux artistes de bénéficier de la collaboration d'un groupe de 10 personnes; celles-ci sont à leur service pendant deux heures pour répondre à leurs besoins.

LA RÉSIDENCE / ÉCRITURE

L'artiste, l'écrivaine, le critique, la chercheuse, le dramaturge vient à La Bellone pendant quatre semaines se concentrer sur un projet d'écriture lié aux arts scéniques. Ce projet peut être littéraire, théorique, critique et évidemment à destination du plateau.

LA RÉSIDENCE / PRATIQUE DRAMATURGIQUE

Le/la dramaturge travaille pendant huit semaines sur une saison à nourrir sa pratique en prenant le temps d'observer sa posture et ses outils. Le/la dramaturge peut s'appuyer sur les ressources et la programmation de La Bellone pour éprouver ses avancées réflexives.

Anne Thuot Léa Drouet
Florence Minder
 Louise Vanneste
 Adeline Rosenstein
 Clément Thirion **Les soeurs H**



Résidence écriture d'Émilie Flamant et Julia Huet Alberola

Témoignage de Louise Vanneste, danseuse et chorégraphe

Outil précieux d'attention et d'échange, La Bellone me permet d'ouvrir des perspectives tellement essentielles en lien avec la dramaturgie, la démarche de travail et le processus de création. Les résidences accompagnées permettent d'éprouver avec rigueur les intentions de création, de mettre à l'épreuve les premières idées, de préparer et/ou entamer la création d'une oeuvre dans un contexte balisé. Le choix des formats de résidences fait l'objet d'une réflexion et d'une grande cohérence: les périodes de résidences incluent des échanges pertinents avec les personnes ressources de la Bellone ou des invités ponctuels et des moments partagés avec le public qui, selon la résidence, prennent des formes diverses. Ces temps spécifiques et ces rencontres permettent un réel avancement dans le travail en accompagnant avec respect la solitude du créateur.

25 février 2019

Témoignage de Anne Thuot, metteuse en scène et performeuse

Etre accueillie en Résidence de Recherche à la Bellone apparaît dans le travail autour du projet Lydia Richardson comme un moment clé, une période où s'immerger sans retenue, a permis d'envisager des pistes qui se développent aujourd'hui. C'était un va-et-vient entre découverte solitaire des ressources de la recherche et dialogue avec l'équipe de la Bellone ou encore des « spécialistes » des sujets abordés.

Grâce à ce temps de réflexion, Lydia Richardson a trouvé plusieurs moments de visibilité, notamment dans le cadre de la Nuit Blanche et du Festival Signal à Bruxelles mais aussi à l'étranger dans le Festival Les Tombées de la Nuit, à Rennes ou Effervescences, à Clermont-Ferrand.

11 mars 2019

LES CONFÉRENCES & LES RENCONTRES

La Bellone organise des séances ouvertes à tou.te.s autour de problématiques et d'enjeux esthétiques, culturels, sociaux, socio-économiques et/ou politiques. Tout citoyen, penseur, artiste sera convié à échanger, à partager et à enrichir les préoccupations, les curiosités et les interrogations communes. Ce n'est pas la direction de La Bellone qui dicte les urgences réflexives ; les conférences et rencontres sont organisées à partir de besoins exprimés par les artistes, d'où la diversité annuelle des sujets abordés. Au cours des trois dernières saisons ont été abordés, par exemple, des questionnements liés à l'hospitalité, au fascisme, aux droits des étrangers, à l'homophobie, aux abus de pouvoirs et au harcèlement.

LES SÉMINAIRES

La Bellone propose un cycle de quatre séminaires dramaturgiques par saison. Plus qu'à une histoire ou à une théorisation de la dramaturgie, les participants sont ici invités à saisir, cerner et pratiquer la dramaturgie en s'essayant à la fois à dresser une cartographie des pratiques dramaturgiques et à pouvoir s'y situer. Il s'agit ainsi non pas de définir une pratique qui, en tant que telle, sort du cadre définitionnel puisqu'elle n'a pas de « fins » et de contours fixes et figés mais plutôt de proposer une méthode de double singularisation : singulariser ce qui fait, aujourd'hui, le paysage dramaturgique et ainsi voir apparaître, pour chacun.e, ce qui singularise sa propre méthode de faire.



LE CENTRE DE DOCUMENTATION

Depuis 2015, La Bellone a réorienté et consolidé le projet de son Centre de Documentation sur les services suivants : dépouillement des quotidiens et périodiques spécialisés en arts de la scène, réalisation d'une revue de presse quotidienne, alimentation de la base de données documentaire de la Bellone (lieux, personnes, spectacles). Depuis 2016 s'ajoutent : la constitution de dossiers en réponse aux demandes documentaires des artistes résident.e.s de la Bellone, la réalisation de synthèses des rencontres et conférences qui ont lieu au sein de la Bellone et la création de la Compile Audio, accessible sur le site de La Bellone. La Compile Audio archive tous les enregistrements réalisés lors des rendez-vous publics de la Bellone: les One to One, les conférences/séminaires, les lecture-rencontres... sont mis en ligne dans leur intégralité et sont accessibles à tou.te.s.

Rencontre «C'est aujourd'hui / e 8 mars» avec Gérald Kurdian. «

Bonjour l'équipe !

*Un mot de remerciement pour ces moments passés chez vous :)
Merci pour votre chaleureux accueil et pour ces échanges si précieux.
Vous nous manquez déjà !
A BIENTÔT.*

Transitscape

Hello, hello à toute l'équipe (même à ceux dont je n'ai pas l'adresse mail!), Un tout grand merci pour votre accueil et votre projet. J'ai passé un super moment à la Bellone! J'ai bien avancé dans mon taf et tout ça dans le plaisir ! Que du bonheur!

A très vite. bises Louise Vanneste

UN FESTIVAL ANNUEL

EMBLÉMATIQUE : DAYS4IDEAS

Au mois de septembre 2018, a été lancé *3days4ideas*: un espace-temps de partages et de rencontres dédié à la fabrication et à l'expérimentation d'idées nouvelles, en prise avec les problématiques, les conflictualités politiques et les enjeux sociétaux que traverse notre époque. Durant ces journées, une quinzaine d'intervenants venant du champ artistique, théorique et/ou associatif-militant, sont venus mettre au travail, avec un groupe de participants attentifs et curieux, une idée singulière. Non un « thème » mais un « problème » qui les occupait spécifiquement. Ensemble ils ont ainsi composé un terrain de questionnements ouverts, complexes et mêlés, plutôt qu'une nouvelle expertise monopolisée par une parole unique d'autorité.



PUBLICS VISÉS

En tant que lieu dédié à la recherche et à la réflexion, outil de dramaturgie, La Bellone s'adresse en premier lieu aux artistes de la scène professionnelles de tout âge. Or, partant du principe que le savoir artistique est un savoir social, et par conséquent que les préoccupations artistiques ne s'adressent pas uniquement à la communauté artistique mais rejoignent des enjeux communs, La Bellone ambitionne de toucher lors des rendez-vous et séances ouvertes un public plus large, bref : des « non-artistes ». Son Centre de Documentation s'adresse quant à lui plus particulièrement tant aux étudiants qu'aux chercheurs, qu'aux opérateurs culturels et aux artistes.

UNITED STAGES

De nombreux acteurs du secteur culturel, dont La Bellone, se sont réunis en 2017. De leur envie de s'engager pour une politique migratoire basée sur l'hospitalité, le respect des droits humains et les valeurs de solidarité est né le label : United Stages.

Mylène Lauzon, Directrice, La Bellone

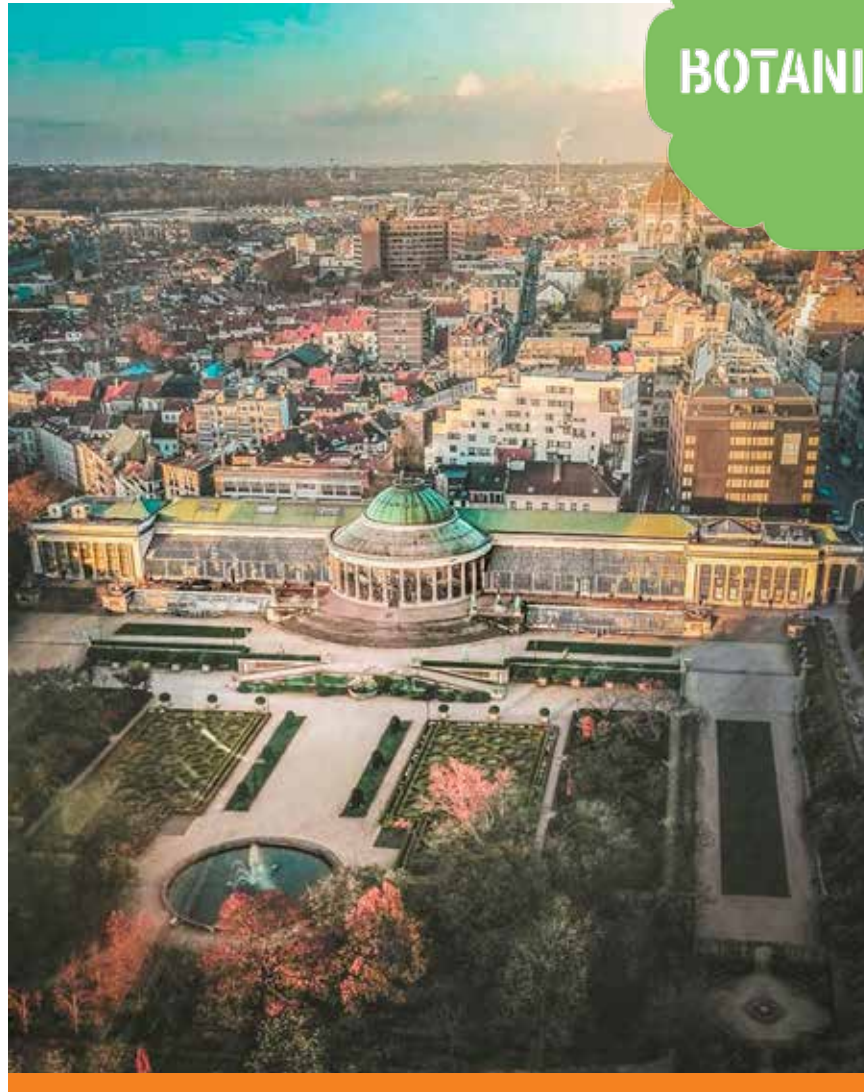
PARTENAIRES 2

LE BOTANIQUE, UNE PÉPINIÈRE DE TALENTS ET DE CRÉATION MUSICALE

Incubateur de talents, le Botanique multiplie les initiatives d'accompagnement et de développement des artistes émergents sur la scène des musiques actuelles

Le travail de diffusion d'un lieu culturel, a fortiori si son histoire l'a amené à développer une spécialisation dans un domaine des Arts de la Scène, comme c'est le cas au Botanique dans le paysage des Musiques actuelles, le porte à intégrer davantage la sphère de l'émergence même, à s'impliquer dans le processus de gestation des nouveaux projets.

Incubateur de talents ou pour parler « Botanique », pépinière sous serres, cette Maison a développé avec l'encadrement des groupes et ceux-ci même un travail concret d'accompagnement intégrant résidences, accueil de coaching, mises en avant dans des moments porteurs en ouverture d'affiche, soutien à l'export d'abord en échanges belgo-belges avec la scène flamande, ensuite dans la francophonie et le reste du monde.



Le Botanique © Anne-Christine Dusart

LES RÉSIDENCES

Etre « artiste Maison » dit bien plus que la notion de résidence, il implique que l'artiste s'approprie le Botanique comme un endroit familier et où il pourra développer son nouveau projet en s'y sentant protégé par ces murs qui parlent encore des milliers d'artistes qui les ont fait vibrer. Les salles de concert du Botanique sont certes équipées des meilleurs dispositifs son et lumières, mais elles sont des endroits symboliques où ces artistes émergents ont régulièrement pu vivre des émotions intenses entre artistes et publics et y capter la confiance nécessaire à leur périlleuse prise de relai.



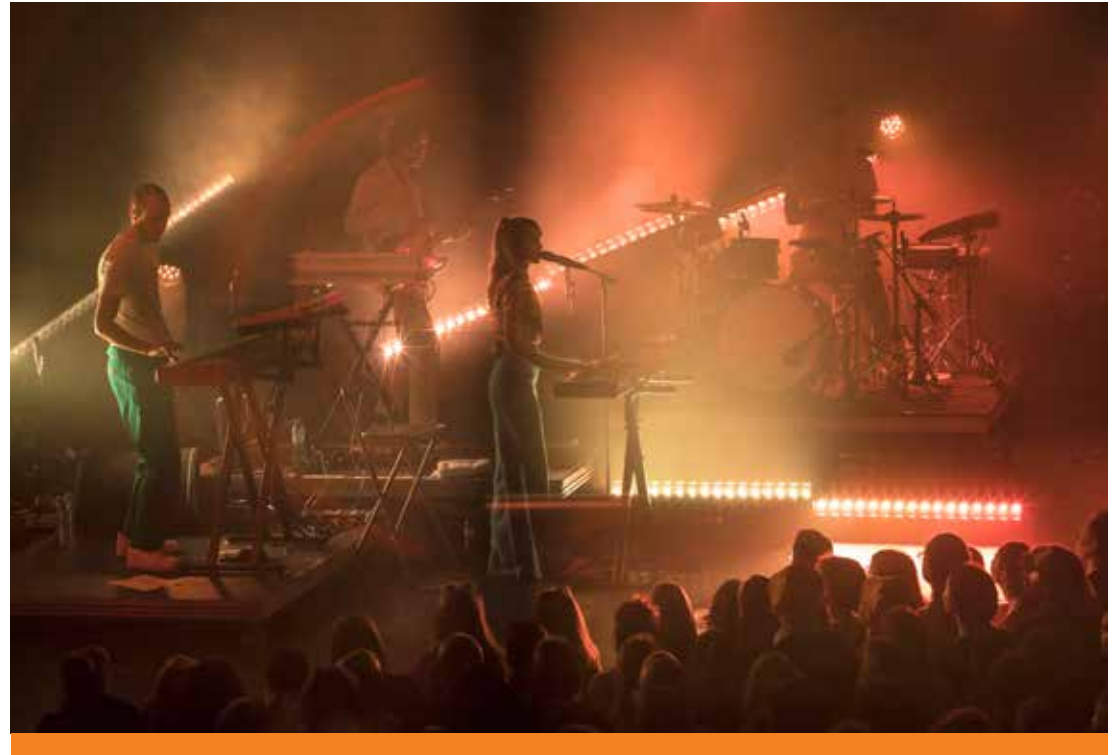
Concert à la Rotonde



Sonnfjord en résidence

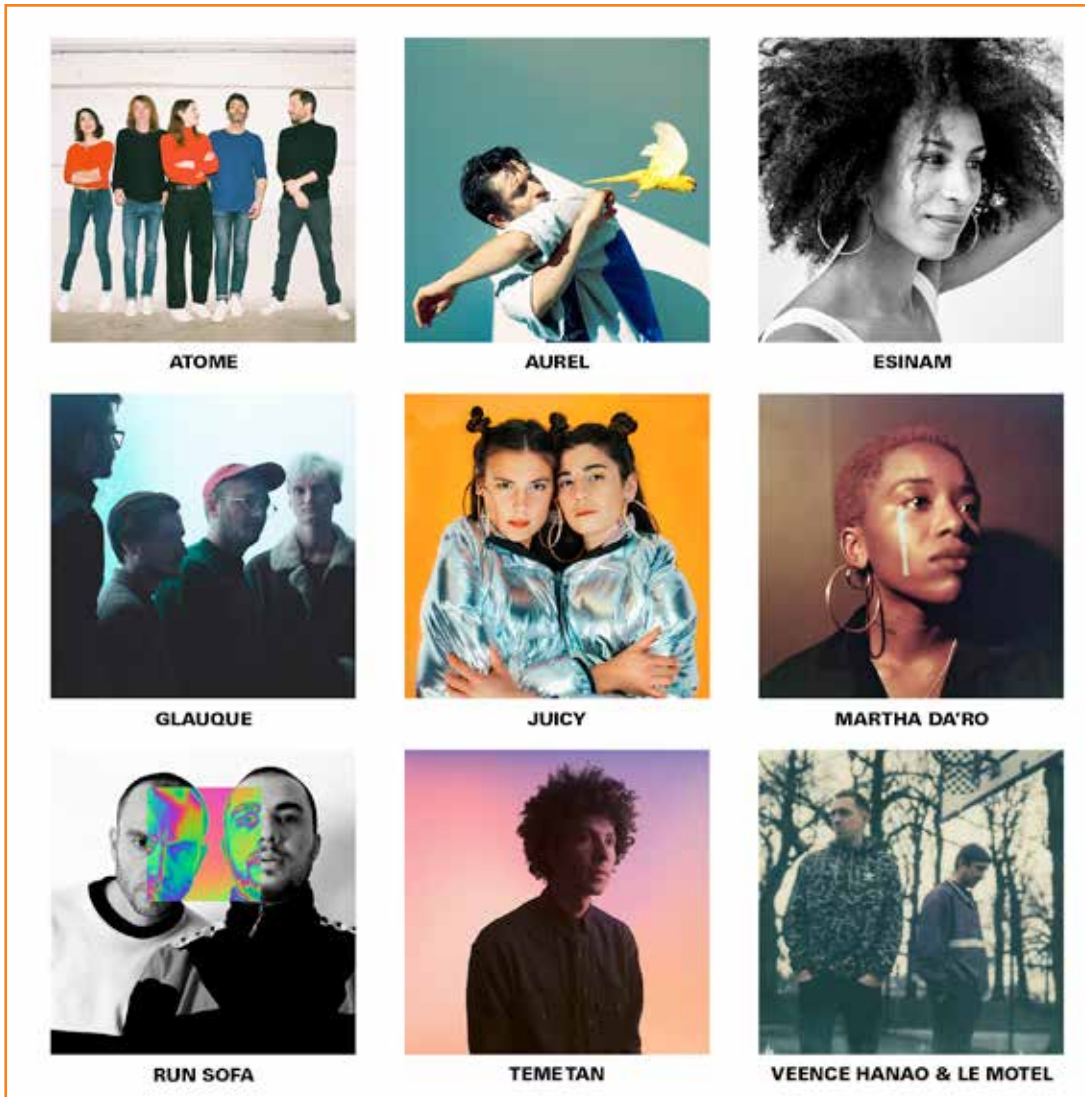
Assez vite, la Direction s'est rendu compte que l'accompagnement en résidence devait intégrer davantage les cercles concentriques menant à la révélation de ces talents ; c'est ainsi que sont nés les « **mandats résidentiels** ». L'artiste, et son encadrement professionnel (manager, label, société de disque, booker) et le Botanique examinent de manière proactive tous les moments où la puissance utile du Botanique peut soutenir le développement concret de l'artiste en lien avec les Services et opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Administration de la Culture, Wallonie Bruxelles Musiques, Court-Circuit, Conseil de la Musique...). Les résidences seront soutenues financièrement afin de permettre à l'artiste de stabiliser son propre environnement technique. Toutes les occurrences utiles seront mises en œuvre en y intégrant à la fois la médiation auprès des publics jeunes et scolaires. La première de « *Alors on danse* » de Stromae a été précédée d'une résidence à l'Orangerie où l'artiste a réalisé son casting-groupe. Angèle a présenté son premier concert en groupe à l'Orangerie aux Nuits Botanique 2017.

Le programme « **Bota Kids** » présente au public familial le nouveau projet des artistes, le plus souvent en première présentation en adaptant la durée, le dispositif et la capacité de la salle (coussins et capacités réduites) mais surtout le niveau sonore limité à 90dBa en moyenne horaire, soit plus de trois fois moins puissant que la norme légale en vigueur en Région bruxelloise (label 90dB de la Semaine du Son). Le programme « **Backstage** », en partenariat dynamique avec Pierre de Lune et la médiation de PointCulture s'adresse plutôt à un public scolaire. Une demi-journée au Botanique proposera une visite des lieux augmentée de premières notions de sonorisation et éclairages, une visite commentée de l'exposition du moment, un showcase in situ- le plus souvent en fin de résidence- et une rencontre-échange avec les artistes à PointCulture.



Angèle - Nuits Botanique 2018

Angèle a présenté son tout premier concert en groupe à l'Orangerie aux Nuits Botanique 2017



Les artistes en Mandat résidentiel

L'évidence montre que plus un territoire est irrigué par la floraison créative internationale, plus la dynamique publics/artistes locaux sera féconde

Un programme en lien avec Sabam for Culture/Bruxelles Ma Belle permet la production de clips et capsules promotionnelles destinés à la promotion des concerts de ces groupes.

Tout ce travail d'accompagnement mène bien sûr aux scènes – des résidences de remise en places précèdent aussi les concerts dans les grands festivals d'été belges et internationaux mais ce sont les créations qui constitueront l'ultime étape de cette connivence active avec les artistes. Ces moments magiques à la marge des autoroutes de l'industrie musicale ont illuminé les programmations du Botanique qui se trouve impliqué en permanence dans un processus créatif.

BRISER LES FRONTIÈRES

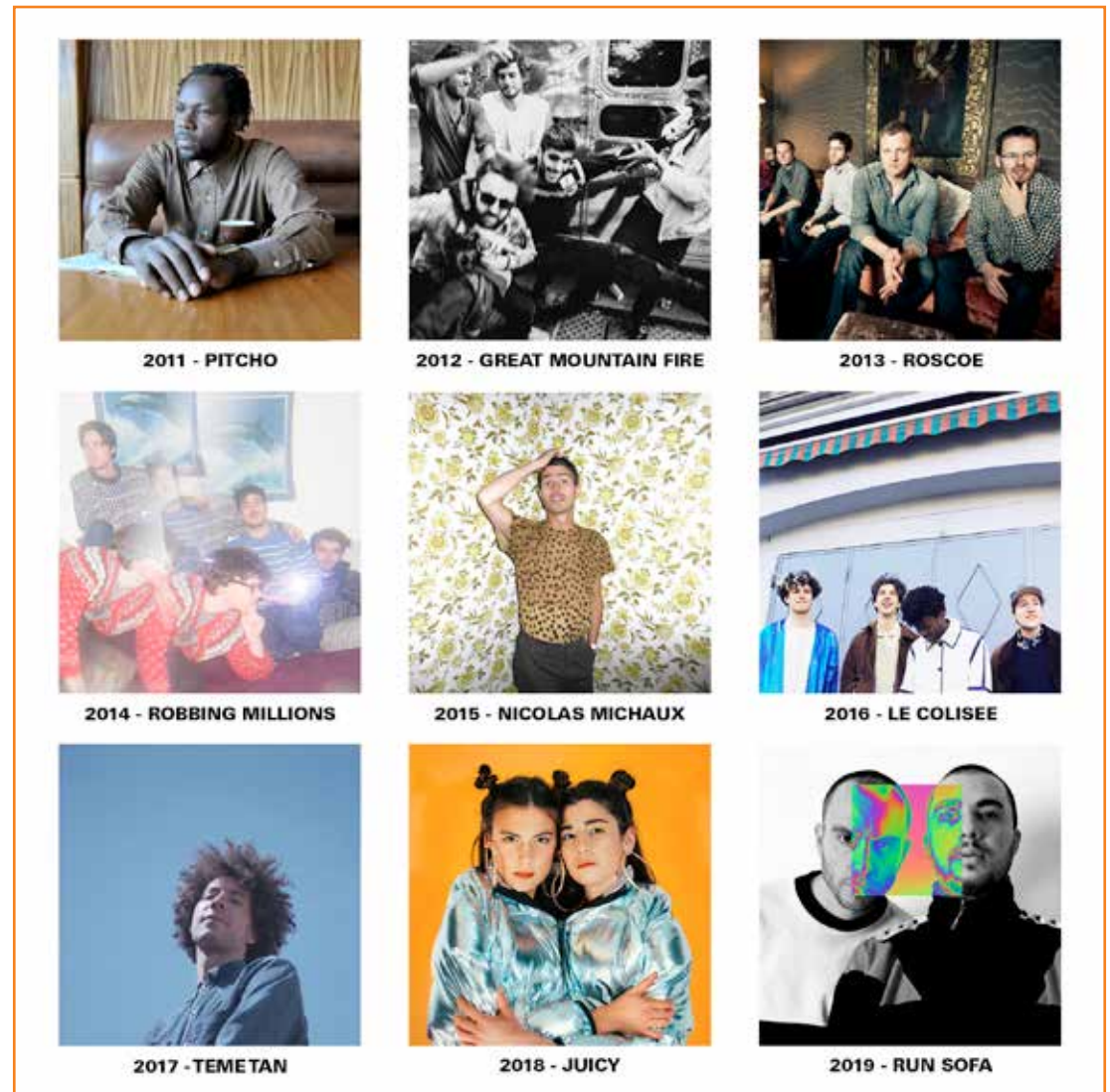
La Belgique est un petit territoire, ses talents se sentant forcément à l'étroit dans les limites de notre Fédération culturelle, l'apport du public belge élargi à toutes ses communautés est essentiel, sans parler de la possible propulsion qui peut résulter de la mise en marché internationale.

L'évidence montre que plus un territoire est irrigué par la floraison créative internationale, plus la dynamique publics/artistes locaux sera féconde. La Belgique compte un maillage dense de lieux de diffusions et de festivals, sa création est très remarquée hors de nos frontières en occupant des positions enviées en France sur son propre terrain en matière de chanson française et musique urbaine ; on citera bien sur Stromae, Damso, Angèle ou Roméo Elvis. Le Botanique qui accueille plus de 600 groupes et artistes sur une base annuelle, dont près de 40% de talents locaux, doit définir une ligne éditoriale pointue et prospective qui ouvrira des brèches en amont de l'actualité internationale où pourront coexister nos valeurs locales. Ce flux dynamique constitue la base du travail pour le soutien des groupes ; les accompagner au seuil de nouveaux territoires en est l'accomplissement.

Le Botanique est Antenne Belgique des « Inouïs » du Printemps de Bourges-France.

Chaque année depuis plus de 30 ans, le Botanique envoie à Bourges un artiste wallon ou bruxellois qui pourra y construire son réseau hexagonal en y sensibilisant les programmeurs et labels français.

L'échange entre le Printemps de Bourges et Les Nuits Botanique va bien au-delà. Des créations ont fait l'objet de coproductions dont « Sonic Cathédrale » avec Ibrahim Maalouf ou une création originale de Keren Ann et l'Ensemble Musiques Nouvelles. Le Nuits Botanique étaient présentes en 2018 avec le splendide projet de Vence Hanao et le Motel, et 2019 sera l'année de Esinam. **Le Botanique est membre fondateur et co-préside le réseau international de droit français « DeConcert! »** depuis 2008. Dix années de réseautage et mutualisation organisée au sein d'une Fédération de 30 festivals – du Québec au Japon et sur lesquels le soleil brille en permanence- ont vu la construction d'un maillage alternatif au marché international. La sélection artistique annuelle de DeConcert! met chaque année en valeur deux artistes par festival, elle est le fait d'opérateurs-observateurs de première ligne et bénéficie d'une réelle crédibilité. Le Botanique a présenté Esinam et Glauque à la fédération lors de la Session d'hiver 2018 aux Transmusicales de Rennes.



Les sélections du Botanique pour Les Inouïs du Printemps de Bourges

Le Botanique accueille chaque année plus de 600 groupes et artistes sur une base annuelle, dont près de 40% de talents locaux



Réseau international - Fédération DeConcert!



Sélection artistique DeConcert! 2018 – Rennes (FR) - Décembre 2018

Plus de 80 occurrences-concerts annuelles soutiennent le développement des artistes dans les programmations des festivals membres.

La Fédération DeConcert! est également, à l’initiative du Botanique, porteuse de créations originales soutenues par l’ADAMI¹. Le Projet « Congotronix », réalisé en complicité avec le label bruxellois Crammed, a été présenté aux Nuits Botanique, Vieilles Charues et Paléo Festival de Nyon. « Water weel » de Bachar Mar Khalifé a fait le tour du monde et BRNS et Ropoposose avaient respectivement été proposés à la sélection DeConcert! par les Nuits Botanique et les Rockomotives de Vendôme-FR, et ils assurent plus de 40 dates début 2019 sous le nom de Namdose.

LE BOTANIQUE ET LA VOIX EUROPÉENNE D'EUROPAVOX

Des années de collaboration avec le festival clermontois « Europavox » ont naturellement sédimenté les bases d’une application européenne. Le Botanique et six autres festivals ont ainsi obtenu le soutien du très prisé programme « Europe Créative » en présentant un projet de coopération alliant soutien à l’émergence artistique et un media internet original à l’échelle européenne.

Les retombées pour nos artistes sont importantes : Témé Tan fera l’objet d’un coaching international de deux ans soutenu par Estragon de Bologne, run SOFA prestera cette année à InMusic de Zagreb-CR et Esinam présentera sa création à l’Europavox Festival de Clermont-Ferrand.

¹ Société civile pour l’Administration des droits des Artistes et musiciens interprètes (France)



Le projet Europavox bénéficie d'un soutien de l'Union Européenne via Europe Créative 2014-2020, le programme de soutien aux secteurs culturels et créatifs.

Il s'agit d'un projet de coopération à grande échelle, qui implique au moins 6 partenaires culturels de 6 pays différents. D'une durée de quatre ans, le projet EUROPAVOX s'articule autour de plusieurs activités complémentaires, contribuant chacune à promouvoir la diversité musicale, la qualité professionnelle et l'innovation dans les pratiques professionnelles et les usages avec le public.

Subside : 2.000.000 €

Durée : Avril 2016 – Mars 2020

www.europavox.com

En savoir plus : www.europecreative.be

L'EXPORT COMME VISA POUR NOTRE PROPRE TERRITOIRE

Et si, en définitive, le travail d'exportation allait au-delà de la simple ouverture sur de nouveaux territoires et la perspective d'une économie plus large qui en résulte. Et si, pour certains artistes, le fait de conquérir de nouveaux territoires lointains était le meilleur sésame pour réussir la mobilisation au kilomètre zéro. Etonnant de constater la synchronie du développement de Angèle ou Roméo Elvis entre la Belgique et la France, cette dernière était, de par ses représentants les plus dynamiques aux premières loges lors du premier concert solo de Angèle aux Nuits Botanique 2017, en ouverture de Mathieu Boogaerts au Grand Salon du Botanique. Depuis, la puissance du soutien industriel français, en l'occurrence l'incubateur de Universal France-Initial, a permis un niveau de production discographique de haut niveau tel qu'exigé par... les radios flamandes en Belgique. Revenir au pays, paré de trophées internationaux, tels que les European Breaking Borders Awards à l'Eurosonic pour Mélanie De Biasio, ou les Mia's ou Victoires de Damso, Angèle ou Roméo Elvis sont de puissants outils de développement local durable.

Paul-Henri Wauters, Directeur Général, Le Botanique



FAITS 2018



FAITS

2018

Dans ce chapitre sont analysées en profondeur les informations budgétaires de la FWB et les dépenses réalisées par l'Administration générale de la Culture en 2018: l'attention est également portée sur les données relatives aux instances d'avis et à l'emploi non marchand.

DONNÉES BUDGÉTAIRES

LE BUDGET DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES EN 2018

En 2018, le budget général ajusté des dépenses du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'élevait à 10,8 milliards d'euros. Très clairement, l'Enseignement, et notamment le paiement de quelque 133.000 personnes (dont 108.000 enseignants), représente la plus grande part du budget: trois quarts du budget y sont consacrés. La Culture représente quant à elle 6% du budget général. La part culturelle dans le budget total de la FWB a augmenté d'un peu plus de 100 millions d'euros entre 2011 et 2018, soit une croissance de 21%: le budget total de la FWB a quant à lui augmenté de 16% et celui de l'enseignement de 15%.

PÉRIMÈTRE CULTUREL AU SEIN DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES (2018)

L'organigramme du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles est tel que l'Administration générale de la Culture n'englobe pas à elle seule l'ensemble des matières dites «culturelles».



Budget FWB 2018 :
10,8
milliards d'euros

Le « noyau dur » regroupe les compétences gérées au sein de l'AG Culture, et compose, avec d'autres matières culturelles gérées par le Secrétariat général et l'Administration générale de l'Enseignement, le périmètre culturel.

Le budget alloué à l'Administration générale de la Culture (« noyau dur ») couvre près de 75% du périmètre culturel. Le périmètre culturel représente quant à lui 8% du budget total de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le tableau suivant présente les budgets affectés aux différents secteurs formant le périmètre culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2018.



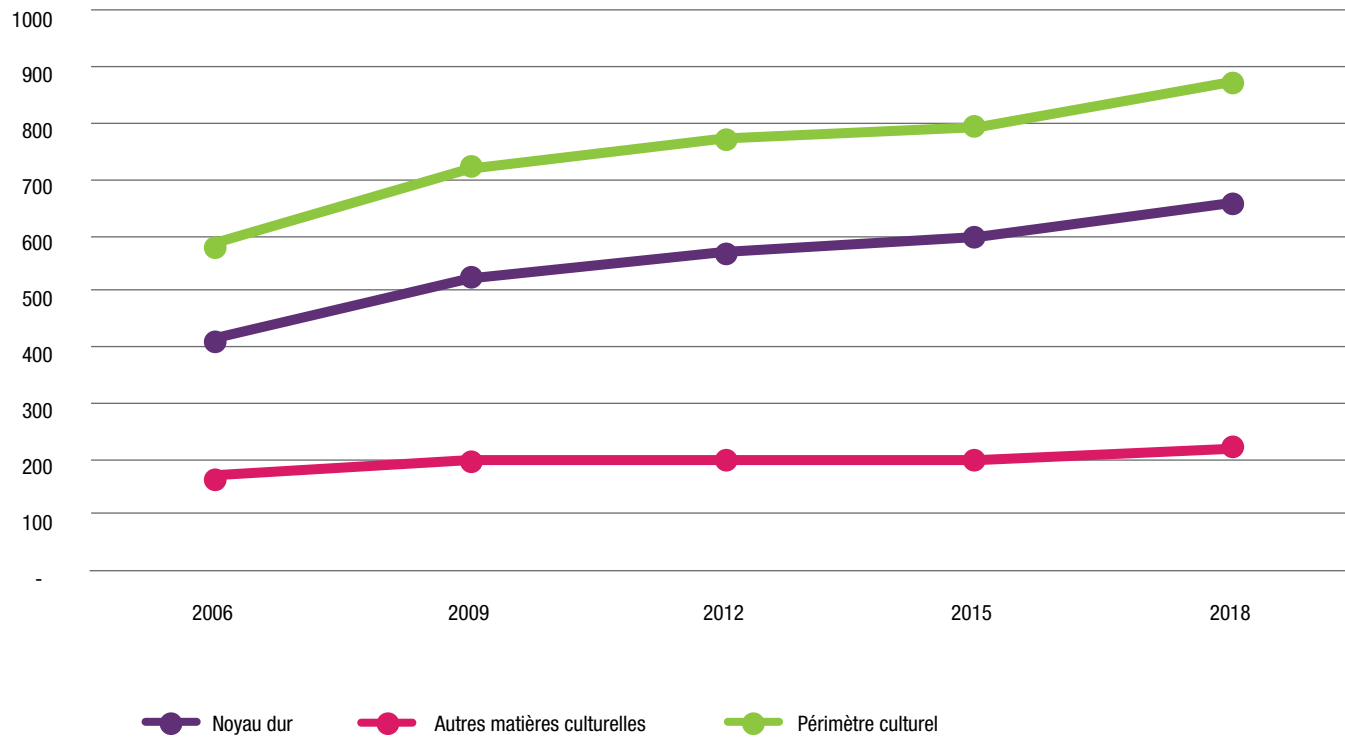
Périmètre culturel :
885
millions d'euros

		En milliers d'euros		
		2016	2017	2018 ¹
Noyau dur	Affaires générales de la Culture	40.180	45.134	32.994
	Arts de la Scène	90.575	90.809	102.089
	Lettres, Livre et bibliothèques	24.983	25.289	26.278
	Jeunesse et Education permanente	97.878	105.158	124.884
	Patrimoine culturel	14.953	15.209	15.547
	Audiovisuel et Multimédia	63.208	64.988	67.952
	Dotation à la RTBF	233.566	244.393	253.360
	Arts plastiques	5.203	5.718	6.199
	Décentralisation culturelle	32.986	33.767	38.902
			603.532	630.465
Autres matières culturelles	Infrastructures culturelles	25.982	14.925	22.709
	Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique	1.610	1.610	1.610
	Enseignement artistique	171.216	174.722	179.526
	Instituts supérieurs d'Architecture	4.641	4.708	4.904
	Observatoire des Politiques culturelles	173	173	173
	Conseil supérieur de l'éducation aux médias	71	71	71
	Information, Rayonnement et Promotion de la Langue, de la Culture françaises et de la Fédération Wallonie-Bruxelles	3.632	24.302	6.557
	Cellule Culture-Ecole	1.235	1.265	1.383
			208.560	226.983
Périmètre culturel		812.092	857.448	885.138

1 Depuis 2018, le noyau dur est calculé sur base du budget après que les ajustements et toutes répartitions ont été opérés.

Le graphique suivant montre l'évolution croissante des budgets affectés au périmètre culturel depuis 2006².

Evolution du budget du périmètre culturel depuis 2006 (en millions d'euros)



Budget AG Culture :
668
millions d'euros

² Voir tableau en Annexe, page 143

LES DÉPENSES CULTURELLES DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CULTURE

REMARQUES MÉTHODOLOGIQUES

Les analyses reprises dans ce chapitre concernent spécifiquement les dépenses de l'Administration générale de la Culture.

Le terme « dépense culturelle », vise tout montant financier que le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles attribue à un bénéficiaire donné, sur un article de base déterminé (c'est-à-dire sur une ligne budgétaire du budget général des dépenses du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles) au titre de subvention. Toutes les subventions octroyées en 2018 et les variables qui les caractérisent ont fait l'objet d'un encodage quotidien précis et rigoureux par une cinquantaine d'agents de l'Administration, via un outil de gestion commun à l'ensemble des services.

L'objectif étant de se focaliser sur le métier principal de l'Administration générale de la Culture, seul le *subventionnement* de bénéficiaires culturels est pris en compte dans les analyses, à l'exclusion des dépenses relatives au fonctionnement des services généraux (services et biens divers qui permettent aux services d'exercer leurs activités, y compris les frais relatifs au fonctionnement du Centre de prêt de Naninne et du Centre de rencontres et d'hébergement de la Marlagne).

Le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles est soumis à un système de comptabilité en crédits dissociés, crédits d'engagement d'une part et crédits de liquidation d'autre part. L'écart étant globalement minime dans les analyses qui vont suivre, seules les données correspondant aux *crédits d'engagement* ont été prises en compte.

En 2018, le budget de l'Administration générale de la Culture après ajustement était de 668 millions d'euros. Le budget strictement culturel (hors fonctionnement) s'élevait quant à lui à 659 millions d'euros, et a été consommé à concurrence de 654 millions d'euros, soit plus de 99 %.

En 2018, 3.341 bénéficiaires ont été subventionnés par l'Administration générale de la Culture, au moyen de 13.498 subventions³. Ce qui signifie qu'un même bénéficiaire peut recevoir plusieurs subventions, soit de la part du même service, soit de services différents. D'un point de vue méthodologique, il faut préciser que les bénéficiaires ont systématiquement été classés sur base du montant de la subvention la plus élevée.

Enfin, en sorte de ne pas biaiser les informations de par la complexité propre aux dotations à la RTBF (domaine de l'Audiovisuel et Multimédia) et à la Commission communautaire française (domaine du pluridisciplinaire), il a été décidé de systématiquement retirer ces montants des analyses de Focus. Le montant total de la dotation et des quelques subventions ponctuelles à la RTBF en 2018 s'élevait à 270.603.865 €. La dotation forfaitaire à la COCOF s'élevait quant à elle à 10.101.000 €. Une fois ces montants extraits du montant total des dépenses de l'AGC pour l'année 2018, il reste 372.509.433 € de dépenses culturelles analysées dans les pages de ce rapport.

« Dépense
culturelle » = toute
subvention que la FWB
attribue à un bénéficiaire
à des fins culturelles

Budget culturel 2018
consommé à plus de
99%

³ Parmi lesquelles 3.796 subventions proviennent du Service de la diffusion des Arts vivants (cadre scolaire et Tournées Art et Vie), dont les montants sont relativement constants et peu élevés avec une moyenne de 572 € par subvention et par bénéficiaire.

L'analyse des dépenses culturelles se structure en quatre parties distinctes :

1. Répartition des dépenses culturelles selon
 - les domaines culturels ;
 - les fonctions culturelles ;
 - l'organigramme de l'AG Culture.
2. Répartition selon le territoire
3. Répartition selon le volume des subventions
4. Répartition des bénéficiaires selon
 - le statut ;
 - le territoire ;
 - la subvention moyenne ;
 - le volume de leurs subventions totales.

Enfin, en toute fin de chapitre sera présenté un bref aperçu de la répartition des dépenses culturelles de la COCOF.



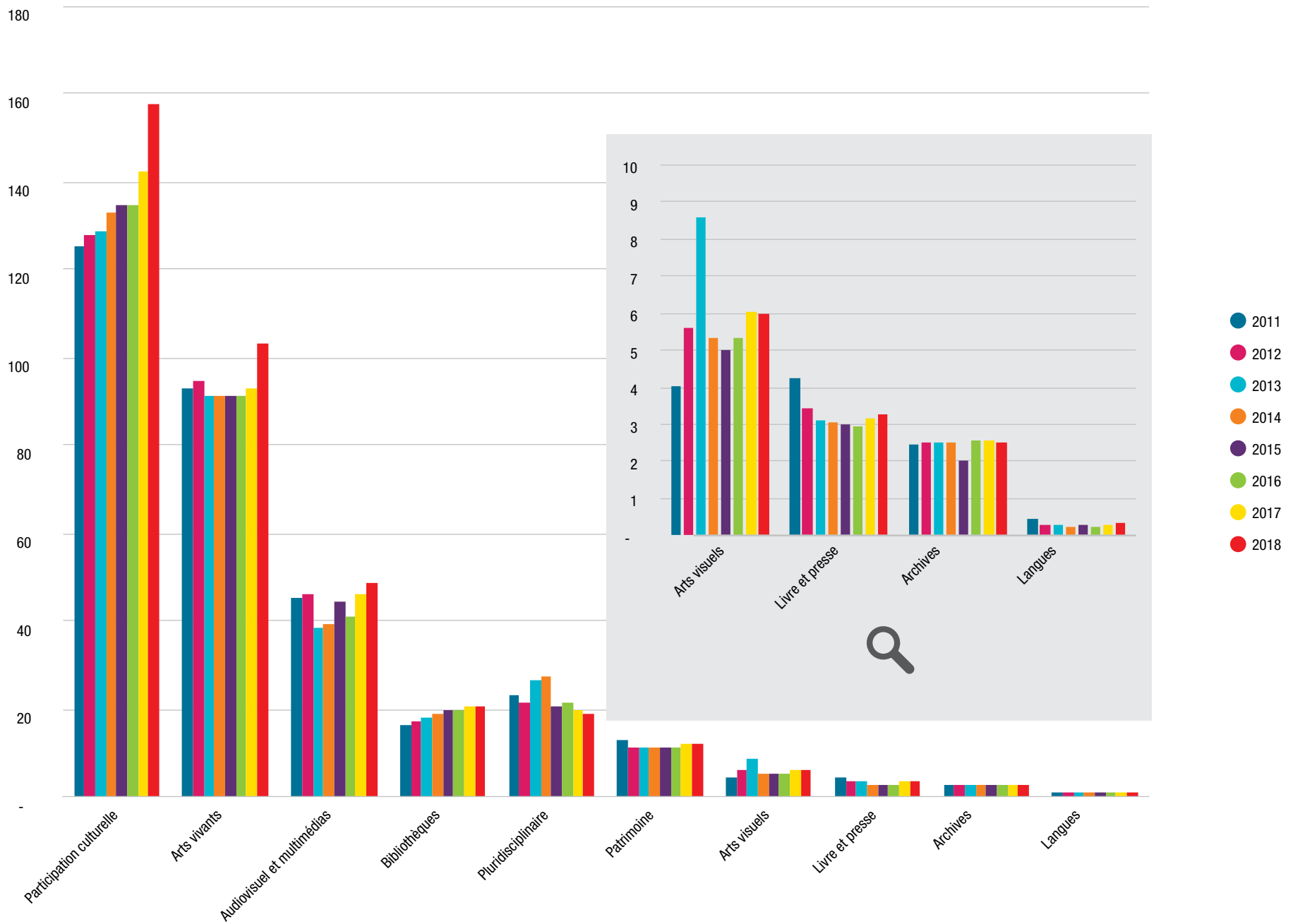
1. RÉPARTITION DES DÉPENSES CULTURELLES

SELON LES DOMAINES CULTURELS

La répartition des dépenses selon le domaine culturel auquel elles appartiennent fait apparaître l'importance des domaines de la participation culturelle, des arts vivants et de l'audiovisuel qui, à eux seuls, constituent 83% du total des dépenses de l'Administration générale de la Culture en 2018. Les secteurs du pluridisciplinaire et des bibliothèques représentent chacun près de 5% du total, le domaine du patrimoine 3,2% et les domaines des langues, des archives, des arts visuels et du livre représentent ensemble 3,2% des dépenses totales.

Domaine culturel	Montant total des subventions	Nombre de subventions
Participation culturelle	157.290.021 €	6.551
Arts vivants	103.070.542 €	4.559
Audiovisuel et Multimédias	48.703.893 €	732
Bibliothèques	20.416.014 €	586
Livre et presse	3.255.682 €	291
Arts visuels	5.977.239 €	245
Pluridisciplinaire	19.053.376 €	240
Patrimoine	11.934.522 €	226
Langues	315.507 €	44
Archives	2.492.638 €	15
Total	372.509.433 €	13.489

Evolution des dépenses par domaine (en millions d'euros)



SELON LES FONCTIONS CULTURELLES⁴

La répartition des dépenses par fonction culturelle met en évidence les trois orientations principales de la politique menée par la Fédération Wallonie-Bruxelles :

- 36% des dépenses totales sont affectées à la création, dont 49% proviennent du domaine des arts vivants et 33% de la participation culturelle.
- Un petit tiers des dépenses totales (32%) est consacré à la fonction d'éducation, dont 84% sont attachés à la participation culturelle.
- La fonction de diffusion représente quant à elle 22% des dépenses totales : bien que tous les domaines soient représentés dans cette fonction, les domaines des arts vivants et de l'audiovisuel et multimédias viennent en tête, avec respectivement 39% et 24%.

Arrivent ensuite les trois autres fonctions assumées par la Fédération Wallonie-Bruxelles :

- La fonction de production/publication représente 4% du total des dépenses 2018 et concerne pour 29% la production cinématographique et pour 15% la publication d'ouvrages dans les musées, ou de revues d'art (patrimoine).
- La fonction de conservation ne consomme que 3% du total des dépenses et concerne, pour la grande majorité, les activités menées par le domaine des bibliothèques (53%) et du patrimoine (20%).
- La fonction de management/règlementation capte 3% des dépenses culturelles et concerne pour 51% le domaine de l'audiovisuel et multimédias. Elle est principalement présente dans les dépenses de fonctionnement des services de l'administration (non reprises dans cette analyse), mais aussi à travers des subventions octroyées à des associations représentatives d'opérateurs.

36% des dépenses totales sont affectées à la création,

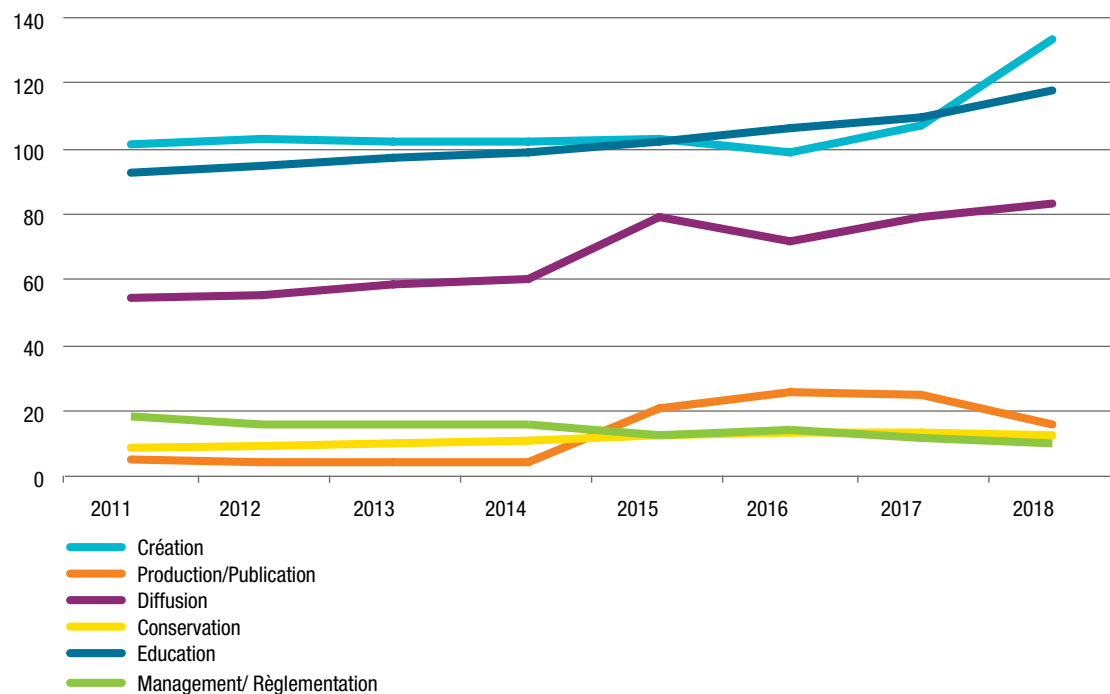
32% à l'éducation et,

22% à la diffusion

⁴ De plus amples explications concernant les fonctions culturelles sont disponibles en annexe, page 145

	Création	Production/ Publication	Diffusion	Conservation	Education	Management/ Règlementation	Total
Archives	-	230.128	565.628	901.128	230.128	565.628	2.492.638 €
Arts visuels	2.934.793	569.073	1.878.603	394.335	200.235	200	5.977.239 €
Arts vivants	64.795.934	2.819.903	32.200.124	280.583	2.900.737	73.260	103.070.542 €
Audiovisuel et Multimédias	17.958.120	4.626.828	19.949.278	288.600	862.770	5.018.297	48.703.893 €
Bibliothèques	44.686	274.477	6.489.232	6.539.232	7.023.701	44.686	20.416.014 €
Langues	49.487	197.541	46.901	-	21.578	-	315.507 €
Livre et presse	780.064	758.487	1.433.198	28.854	170.740	84.340	3.255.682 €
Participation culturelle	44.307.904	2.801.224	9.488.716	58.601	99.486.208	1.147.368	157.290.021 €
Patrimoine	2.052	2.341.896	2.342.580	2.537.834	2.370.316	2.339.844	11.934.522 €
Pluridisciplinaire	2.304.823	1.082.445	8.560.151	1.369.996	5.074.255	661.706	19.053.376 €
Total	133.177.862 €	15.702.002 €	82.954.411 €	12.399.162 €	118.340.668 €	9.935.329 €	372.509.433 €
	36%	4%	22%	3%	32%	3%	100%

Evolution des dépenses par fonction (en millions d'euros)



SELON L'ORGANIGRAMME DE L'AGC CULTURE

Sont ici présentés les montants des dépenses culturelles réalisées en 2018 selon la structure de l'Administration générale de la Culture (voir page 135).

Le service général de l'Action territoriale englobe les centres culturels, la lecture publique (bibliothèques) et les « PointCulture », et constitue 15% des dépenses totales de l'AGC. Les dépenses octroyées aux centres culturels représentent 50% de ce service. La lecture publique, qui reprend les bibliothèques publiques et privées, compte pour 37% de ce budget.

La Création artistique comprend le soutien aux artistes plasticiens, à la diffusion, au théâtre, à la musique, au conte, à la danse, au cirque, aux arts forains et de la rue mais aussi aux projets pluridisciplinaires et d'appui transversal. Ce sont les secteurs du théâtre et de la musique qui octroient les montants de subventions les plus importants, respectivement

36% et 31% du total de ce département. Le service général est également en charge des acquisitions d'œuvres d'art plastique.

Le service général « Lettres et livre » englobe les secteurs du livre, des lettres, de la langue française et des langues régionales. Les bénéficiaires soutenus sont divers : les auteurs, éditeurs et libraires, ainsi que les associations de défense des langues régionales endogènes et de la langue française. Le secteur des lettres représente à lui seul 60% du budget total du service général.

La participation culturelle (Service général de la Jeunesse et de l'Éducation permanente) constitue le plus gros secteur en termes de montants de subvention octroyés : elle englobe le soutien aux organisations de jeunesse et centres de jeunes, aux associations d'éducation permanente, aux associations œuvrant dans le domaine des loisirs culturels, aux centres d'expression et de créativité ainsi qu'aux associations œuvrant dans le domaine de l'alphabétisation et de la diversité culturelle : 35% du total des dépenses culturelles y sont consacrés. Une part importante de ce budget, environ un tiers, sert à financer les dépenses de personnel des associations subventionnées dans le cadre de l'Accord sur le non-marchand. (voir page 128)

Le service général « Audiovisuel et médias » (hors dotation à la RTBF) prend en charge les aides à la presse, à la radio et la télévision ainsi qu'au cinéma. Ce service gère 13% du montant total des subventions, une fois la dotation à la RTBF retirée.

Le service général « Patrimoine » soutient les musées reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles et les centres d'art. Il est également en charge des acquisitions d'œuvres d'art ancien et de la gestion des collections appartenant à la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Pep's (numérisation), de la Cinémathèque et du Musée Royal de Mariemont.

Enfin, la Direction du support administratif (hors dotation culturelle à la Commission communautaire française - COCOF) reprend également le soutien complémentaire à l'emploi non marchand, et à des activités spécifiques gérées de manière transversale (par exemple l'équipement et les publications).

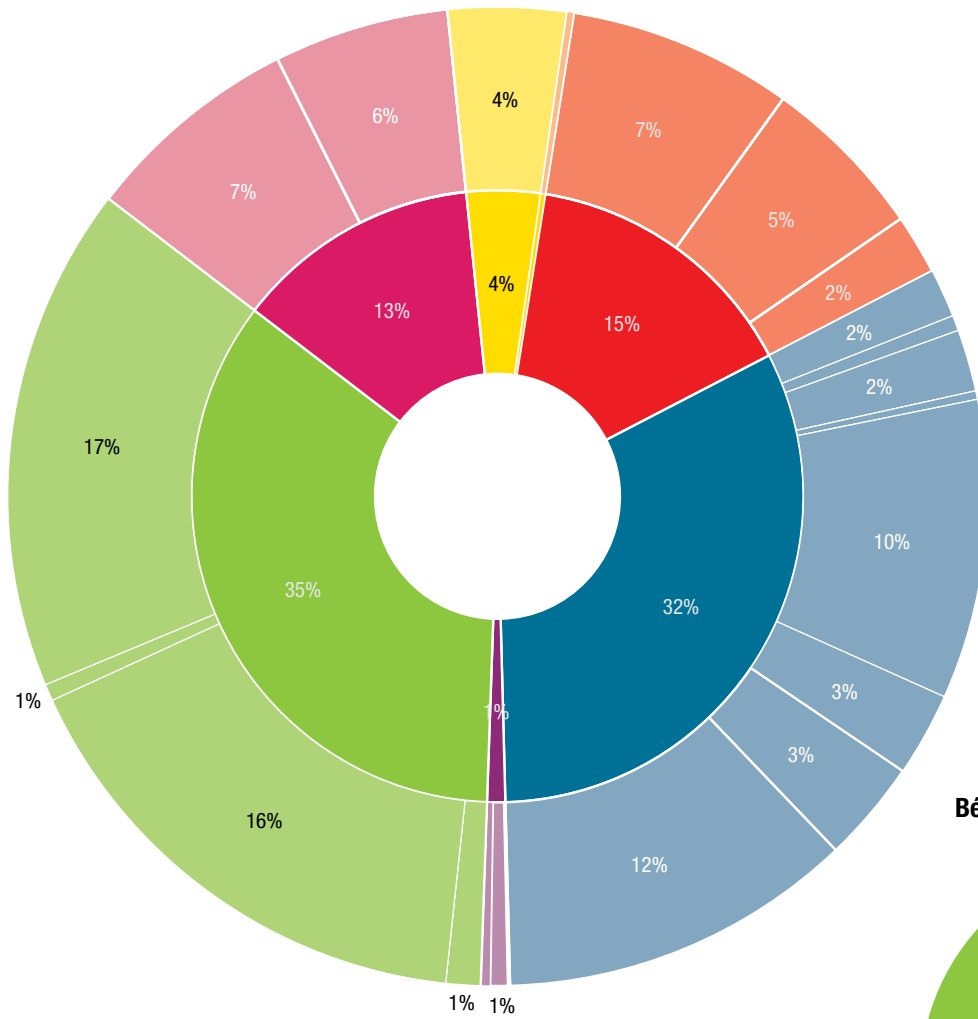


	Secteurs	Dépenses culturelles
Action territoriale	Total	55.458.195
	Centres culturels	27.646.066
	Lecture publique	20.436.696
	Point Culture	7.375.432
Audiovisuel et Médias	Total	48.315.893
	Cinéma et audiovisuel	26.756.610
	Médias et aide à la presse	21.559.283
Création artistique	Total	119.949.584
	Arts plastiques contemporains	5.977.239
	Cirque, arts de la rue et arts forains	1.898.794
	Danse	7.612.952
	Diffusion	1.048.280
	Musique	36.822.767
	Projets pluridisciplinaires	10.316.730
	Service de l'Appui transversal	12.572.841
	Théâtre	43.699.982
Lettres et Livre	Total	3.560.538
	Langue française	136.890
	Langues régionales	126.617
	Lettres	2.146.214
	Livre	1.150.817
Participation culturelle	Total	129.829.652
	Alphabétisation	80.000
	Créativité et Pratiques artistiques	4.181.062
	Education permanente	61.369.942
	Formation	2.059.383
	Jeunesse	62.139.264
Patrimoine	Total	14.550.799
	Patrimoine culturel	14.550.799
Direction du support administratif	Total	844.772
	Initiatives et interventions diverses	844.772
Total		372.509.433

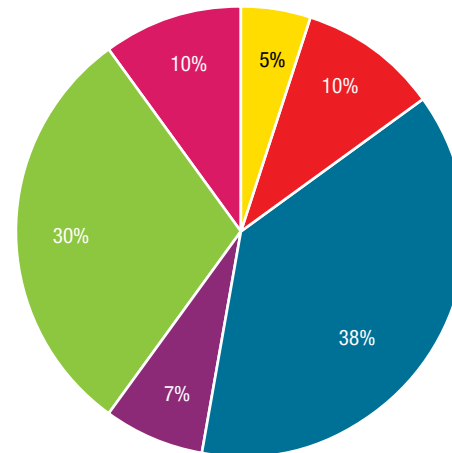
Les deux graphiques ci-après montrent une corrélation naturelle entre le nombre d'opérateurs et le montant total des subventions octroyées par secteur. Des différences sont cependant perceptibles au niveau des opérateurs culturels émergeant à l'Action territoriale, œuvrant principalement dans le domaine des centres culturels et de la lecture publique, qui bénéficient de 15% des dépenses culturelles totales de l'Administration générale de la Culture et ne représentent que 10% des opérateurs: les opérateurs du service des Lettres et du Livre, qui sont subventionnés à concurrence de 1% des dépenses culturelles, réunissent quant à eux 7% des opérateurs culturels.



Dépenses culturelles 2018 par service de l'AGC



Bénéficiaires 2018 par secteur



- Action territoriale**
- Centres culturels (7%)
- Lecture publique (5%)
- Point Culture (2%)
- Création artistique**
- Arts plastiques contemporains (2%)
- Cirque, arts de la rue et arts forains (1%)
- Danse (2%)
- Diffusion (0,3%)
- Musique (10%)
- Projets pluridisciplinaires (3%)
- Service de l'Appui transversal (3%)
- Théâtre (12%)
- Lettres et Livre**
- Langue française (0,04%)
- Langues régionales (0,03%)
- Lettres (1%)
- Livre (0,3%)
- Participation culturelle**
- Alphabétisation (0,02%)
- Créativité et Pratiques artistiques (1%)
- Education permanente (16%)
- Formation (1%)
- Jeunesse (17%)
- Audiovisuel et Médias**
- Cinéma et audiovisuel (7%)
- Médias et aide à la presse (6%)
- Patrimoine**
- Patrimoine culturel (4%)
- Support administratif**
- Initiatives et interventions diverses (0,2%)

2. RÉPARTITION SELON LE TERRITOIRE

TERRITOIRES ET DOMAINES CULTURELS

Est ici présentée la répartition des dépenses de subvention par territoire (les Provinces et la Région bruxelloise).

De manière générale, le lieu du siège coïncide avec le lieu des activités. Ce n'est toutefois pas le cas des fédérations, nombreuses dans le domaine de la participation culturelle.

Les données ci-après mettent en évidence l'importance de la Région de Bruxelles-Capitale pour chaque domaine, puisque 45% des dépenses sont destinées à des opérateurs culturels siégeant à Bruxelles.

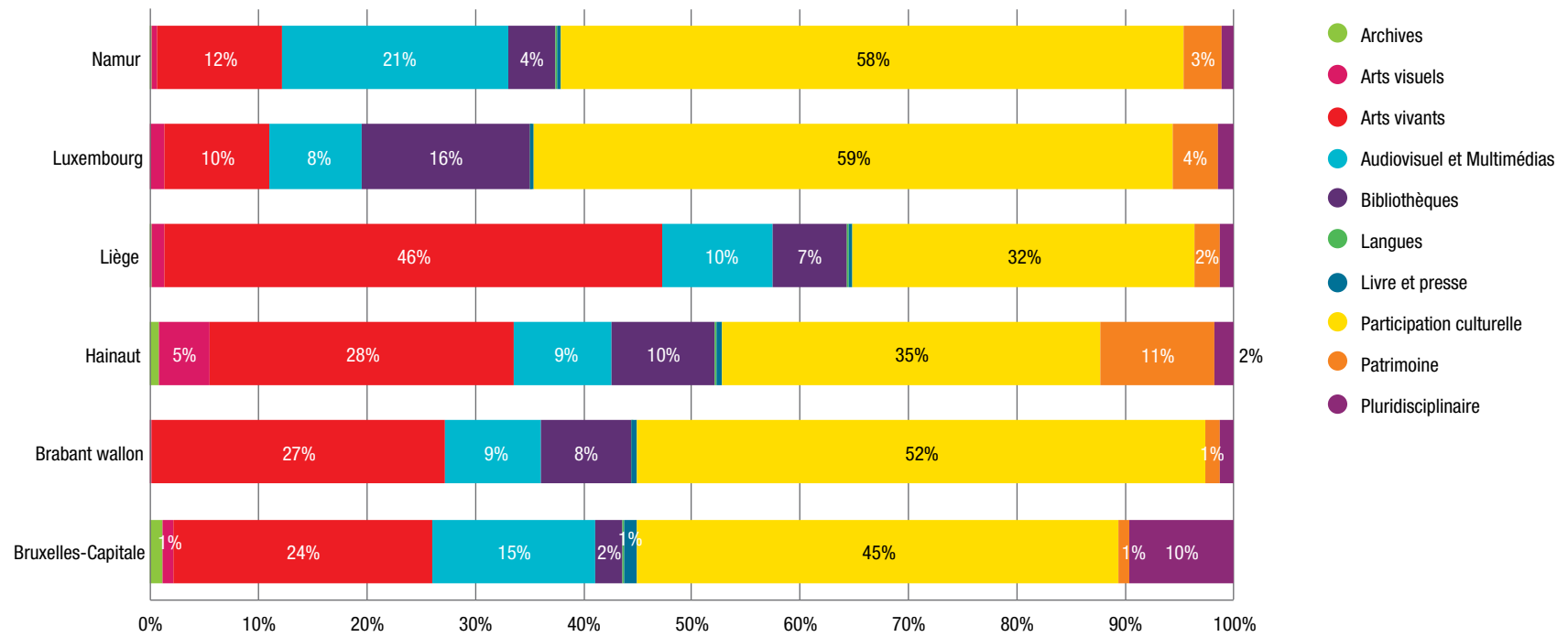
Ce sont ensuite les opérateurs des provinces de Liège et du Hainaut qui reçoivent le plus de dépenses de subventions, avec pour chacune respectivement 20% et 17% du total.

Outre la participation culturelle et les arts vivants dont l'importance apparaît de manière évidente, on peut citer le domaine de l'audiovisuel et multimédias bien représenté à Bruxelles ; le patrimoine, les arts visuels, le pluridisciplinaire, les langues et les bibliothèques dans le Hainaut; les bibliothèques dans la Province du Luxembourg ; le patrimoine dans la Province de Namur. En Province de Liège, on observe que le domaine des arts vivants est surreprésenté et atteint pratiquement le montant des dépenses dans ce domaine à Bruxelles ; c'est dû notamment à la présence de deux opérateurs majeurs que sont l'Opéra Royal de Wallonie (15,5 millions d'euros) et l'Orchestre Philharmonique de Liège (8,9 millions en 2018).

Domaine culturel	Bruxelles-Capitale	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur	Hors FWB	Total
Archives	1.789.943 €	-	499.000 €	140.695 €	-	63.000 €	-	2.492.638 €
Arts visuels	1.827.538 €	23.890 €	3.004.873 €	800.128 €	143.912 €	162.297 €	14.600 €	5.977.239 €
Arts vivants	39.784.393 €	5.157.700 €	17.913.751 €	34.730.816 €	1.072.162 €	4.104.797 €	306.923 €	103.070.542 €
Audiovisuel et Multimédias	25.373.459 €	1.681.569 €	5.671.505 €	7.636.902 €	923.115 €	7.346.111 €	71.232 €	48.703.893 €
Bibliothèques	4.180.645 €	1.611.081 €	6.115.906 €	5.208.450 €	1.713.498 €	1.586.434 €	-	20.416.014 €
Langues	107.422 €	4.520 €	100.500 €	59.167 €	5.800 €	13.400 €	24.698 €	315.507 €
Livre et presse	2.115.221 €	86.214 €	354.490 €	355.871 €	41.796 €	144.697 €	157.393 €	3.255.682 €
Participation culturelle	74.444.601 €	9.995.972 €	22.197.347 €	23.775.546 €	6.482.148 €	20.377.307 €	17.100 €	157.290.021 €
Patrimoine	1.488.204 €	249.169 €	6.739.938 €	1.759.801 €	461.640 €	1.235.770 €	-	11.934.522 €
Pluridisciplinaire	16.176.221 €	250.433 €	1.120.643 €	958.003 €	161.012 €	376.944 €	10.120 €	19.053.376 €
Total	167.287.648 €	19.060.548 €	63.717.953 €	75.425.380 €	11.005.083 €	35.410.756 €	602.066 €	372.509.433 €

Enfin, une très petite partie des subventions (0,2%) est octroyée à des bénéficiaires «étrangers», c'est-à-dire ne faisant pas partie de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit principalement d'opérateurs en audiovisuel et multimédias ainsi qu'en lettres et livre, des auteurs et des éditeurs.

Territoires et domaines culturels



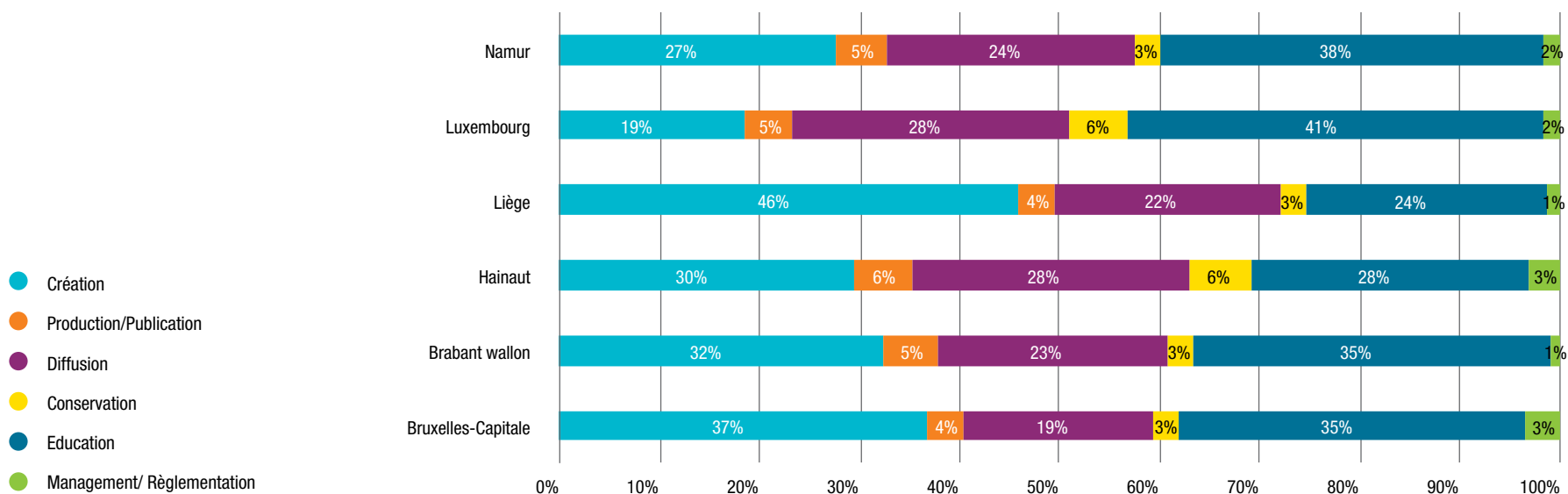
TERRITOIRES ET FONCTIONS CULTURELLES

Le graphique et le tableau ci-après présentent la répartition des dépenses totales de l'Administration générale de la Culture en 2018 par fonction culturelle et par province ou région (pour Bruxelles)⁵.

La fonction de création est davantage présente à Bruxelles mais également la fonction de diffusion ainsi que les fonctions d'éducation et de production/publication, ce qui s'explique notamment par la concentration des fédérations d'opérateurs à Bruxelles. Les fonctions de diffusion et de conservation sont, elles, significativement plus présentes en Hainaut et en Province de Liège.

Province	Création	Production/ Publication	Diffusion	Conservation	Education	Management/ Règlementation	Total
Bruxelles-Capitale	61.559.907 €	5.895.850 €	32.018.861 €	4.215.215 €	57.769.184 €	5.828.631 €	167.287.648 €
Brabant wallon	6.169.115 €	1.041.523 €	4.351.920 €	526.936 €	6.760.558 €	210.495 €	19.060.548 €
Hainaut	18.804.872 €	3.575.277 €	17.684.265 €	3.958.336 €	17.708.190 €	1.987.013 €	63.717.953 €
Liège	34.615.797 €	2.714.777 €	16.929.818 €	2.069.533 €	18.005.070 €	1.090.384 €	75.425.380 €
Luxembourg	2.040.525 €	531.240 €	3.027.714 €	666.340 €	4.566.257 €	173.006 €	11.005.083 €
Namur	9.714.014 €	1.927.562 €	8.673.608 €	961.389 €	13.488.783 €	645.400 €	35.410.756 €
Hors FWB	273.632 €	15.773 €	268.225 €	1.412 €	42.625 €	400 €	602.066 €
Total	133.177.862 €	15.702.002 €	82.954.411 €	12.399.162 €	118.340.668 €	9.935.329 €	372.509.433 €

Territoires et fonctions culturelles

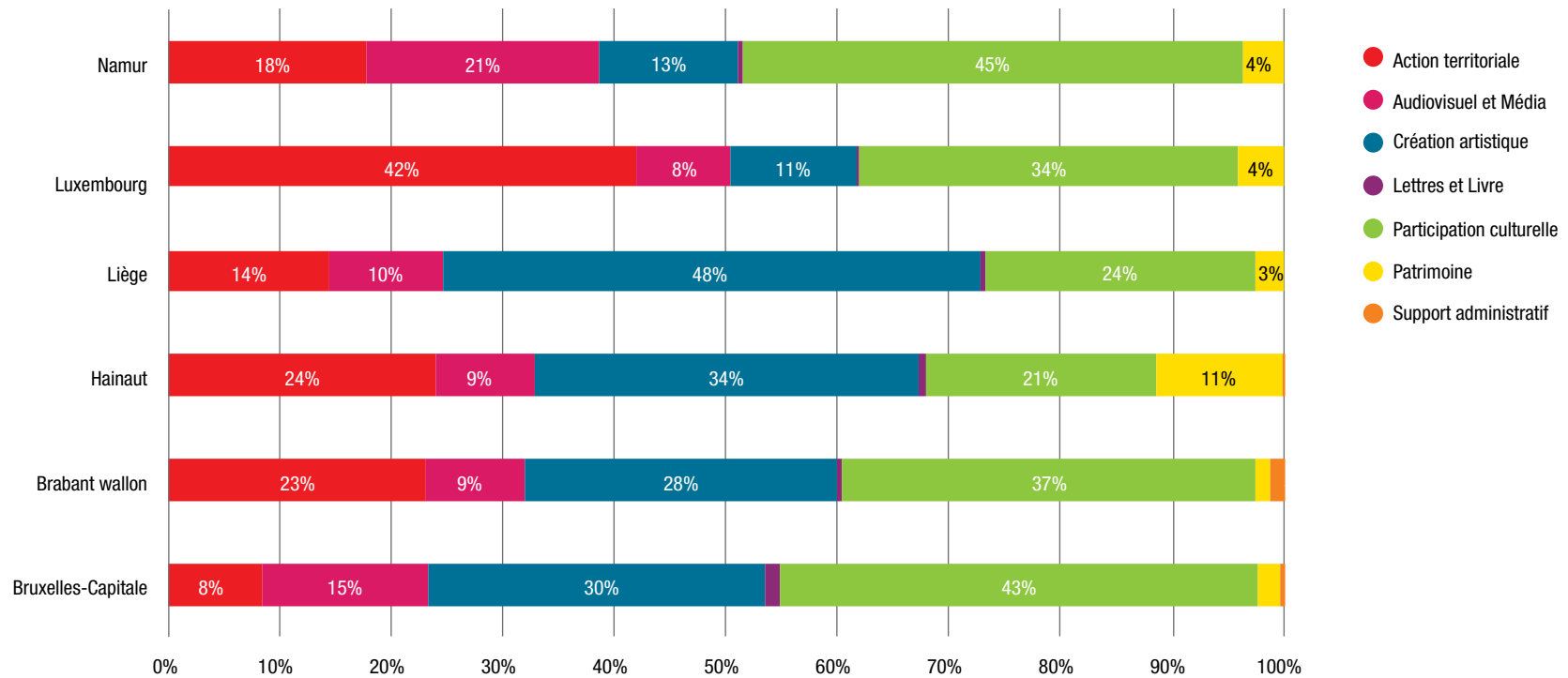


⁵ hors COCOF et RTBF

TERRITOIRES ET ORGANIGRAMME DE L'AGC

Le graphique présente la répartition des dépenses culturelles par province et par service en fonction de l'organigramme de l'AGC. Le tableau annexe, page 146, répartit l'ensemble des dépenses 2018 par secteur selon le territoire. Assez logiquement, l'action territoriale paraît la mieux répartie géographiquement.

Territoires et organigramme de l'AGC



8.717
subventions pour
3%
des dépenses

3. RÉPARTITION SELON LE VOLUME DES SUBVENTIONS

Ce chapitre présente la répartition des subventions en fonction de leur montant. Quatre catégories ont été définies, sur base des procédures administratives à suivre:

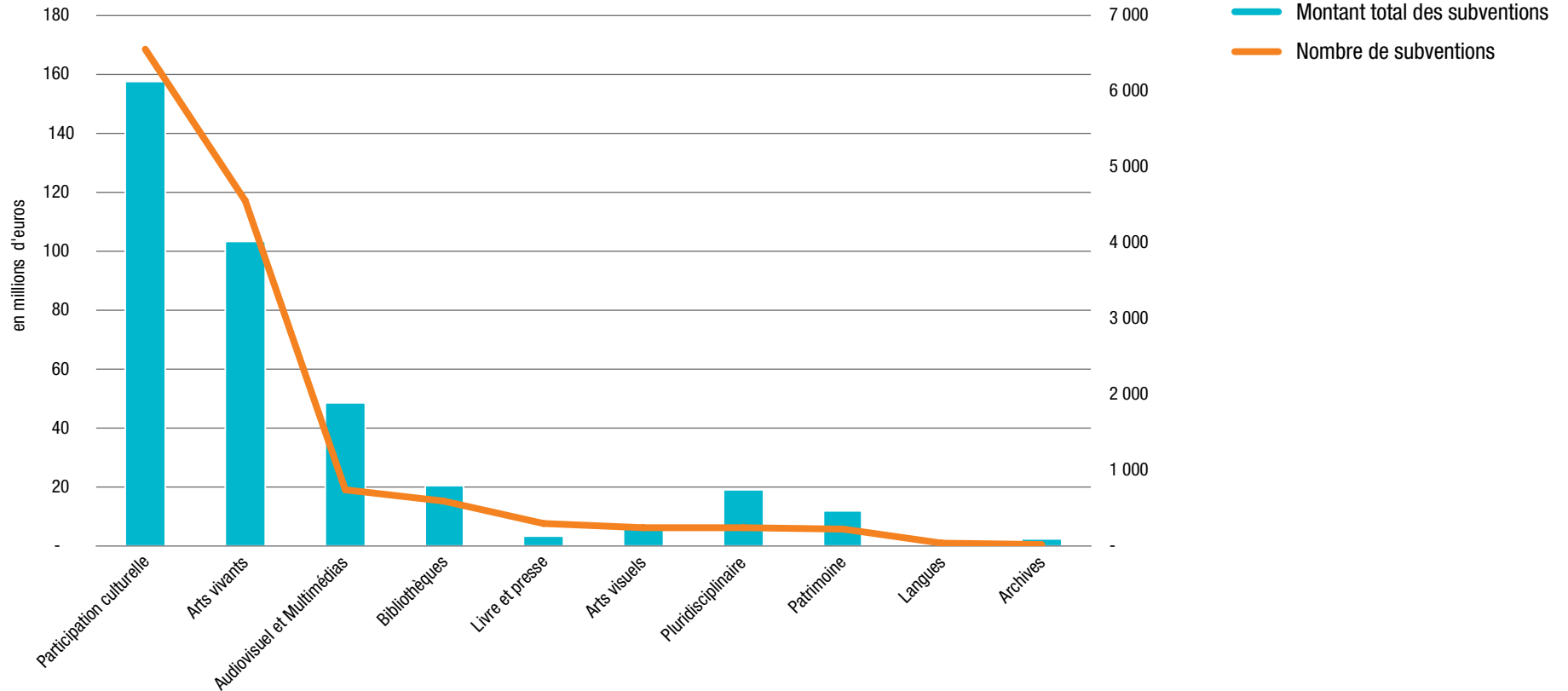
- Catégorie 1 : le montant de la subvention est inférieur ou égal à 6.000€, la subvention requiert le seul accord ministériel ;
- Catégorie 2 : le montant de la subvention est supérieur à 6.000€ et inférieur ou égal à 25.000€, la subvention demande de surcroît l'accord de l'Inspection des finances ;
- Catégorie 3 : le montant de la subvention est supérieur à 25.000€ et inférieur à 250.000€, la subvention demande de surcroît l'accord du Ministre du Budget ;
- Catégorie 4 : le montant de la subvention est supérieur ou égal à 250.000€, la subvention demande de surcroît l'accord du Gouvernement.

Au total, 13.489 subventions ont été octroyées en 2018 (13.498 moins les dotations et subventions Cocof et RTBF). Les tableaux montrent que 65% des subventions les plus petites (dont une majorité en arts vivants, et plus particulièrement en diffusion), totalisent seulement 3% des dépenses. A l'autre extrême, dans la catégorie 4, les 210 subventions égales ou supérieures à 250.000€, c'est-à-dire moins de 2% des subventions totalisent 46% des dépenses globales.

210
subventions pour
46%
des dépenses

	Catégorie 1		Catégorie 2		Catégorie 3		Catégorie 4		Total	
	Montant	Nombre de subventions	Montant	Nombre de subventions	Montant	Nombre de subventions	Montant	Nombre de subventions	Montant	Nombre de subventions
Participation culturelle	6.419.497	3.485	24.528.901	1.777	90.778.172	1.227	35.563.451	62	157.290.021	6.551
Arts vivants	3.149.834	4.076	2.729.641	171	19.460.687	251	77.730.380	61	103.070.542	4.559
Audiovisuel et Multimédias	638.024	297	2.289.907	162	16.147.628	223	29.628.335	50	48.703.893	732
Bibliothèques	485.690	247	1.831.936	131	14.684.812	199	3.413.575	9	20.416.014	586
Livre et presse	496.390	192	956.192	72	1.803.100	27	-	-	3.255.682	291
Arts visuels	506.049	144	741.460	66	2.323.729	33	2.406.000	2	5.977.239	245
Pluridisciplinaire	379.532	112	1.031.095	68	3.124.263	51	14.518.485	9	19.053.376	240
Patrimoine	224.216	130	406.965	31	3.673.893	50	7.629.448	15	11.934.522	226
Langues	69.659	34	61.848	5	184.000	5	-	-	315.507	44
Archives	-	-	48.000	3	693.638	10	1.751.000	2	2.492.638	15
Total	12.368.890	8.717	34.625.945	2.486	152.873.923	2.076	172.640.674	210	372.509.433	13.489
	3%	65%	9%	18%	41%	15%	46%	1,6%		
Montant moyen	1.419 €		13.928 €		73.639 €		822.098 €			

Dépenses et nombre de subventions culturelles 2018 par domaine culturel



Plus le nombre de subventions est important, plus le montant des subventions octroyé au domaine est également important.

83% des subventions sont inférieures à 25.000€, totalisent près de 47 millions d'euros et constituent quelque 12% du budget. Pour les deux premières catégories, soit 11.203 subventions, la subvention moyenne est équivalente à 4.195€, alors que pour les catégories 3 et 4, la subvention moyenne est de 142.395€, pour un peu moins de 2.300 bénéficiaires.

En annexe, page 148, se trouve le tableau qui présente à la fois le nombre de subventions et le montant total des subventions octroyées en 2018 par secteur et par catégorie.



Subvention moyenne :
27.616 euros

3.339
bénéficiaires de subventions culturelles

4. RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES

On entend par bénéficiaire, un opérateur, toute personne physique ou morale qui a reçu, en 2018, une ou plusieurs subvention(s) culturelle(s). Il y a en 2018 3.339 bénéficiaires culturels soutenus par l'AGC. Ces opérateurs culturels sont très diversifiés et bénéficient de subventions ponctuelles, suite à des appels à projet par exemple, ou pluriannuelles, sur base d'une convention ou d'un contrat-programme.

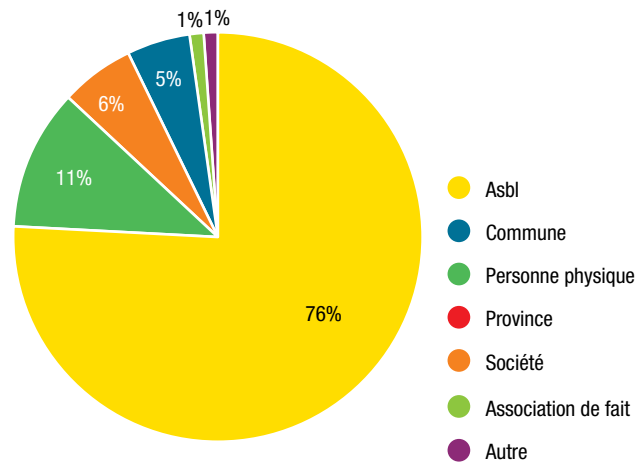
Ce sous-chapitre, présente des informations sur l'ensemble des bénéficiaires de subventions octroyées par l'AGC.

STATUT DES BÉNÉFICIAIRES

Les opérateurs culturels sont classés selon leur statut. Le graphique montre clairement la part très importante d'asbl parmi les bénéficiaires de subventions culturelles: en 2018, 76% des opérateurs étaient des associations, 11% des personnes physiques, 6% des sociétés, 5% des administrations communales.

76% des bénéficiaires sont des ASBL

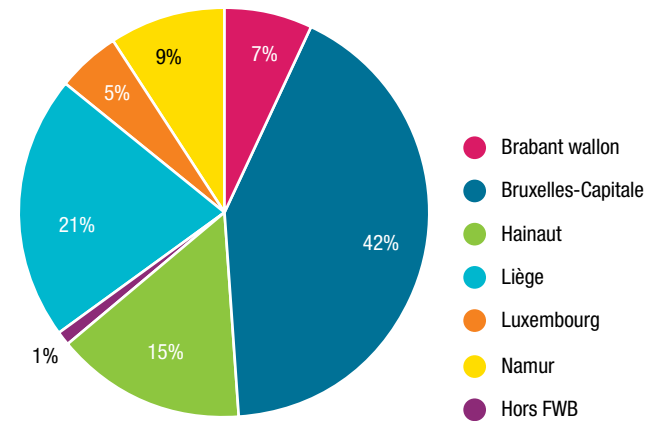
Statut des bénéficiaires



TERRITOIRES

Ce graphique situe les bénéficiaires par province. Sans surprise, ils sont plus nombreux à Bruxelles, à Liège et dans le Hainaut, provinces plus urbanisées que Brabant wallon, Namur et Luxembourg.

Bénéficiaires 2018

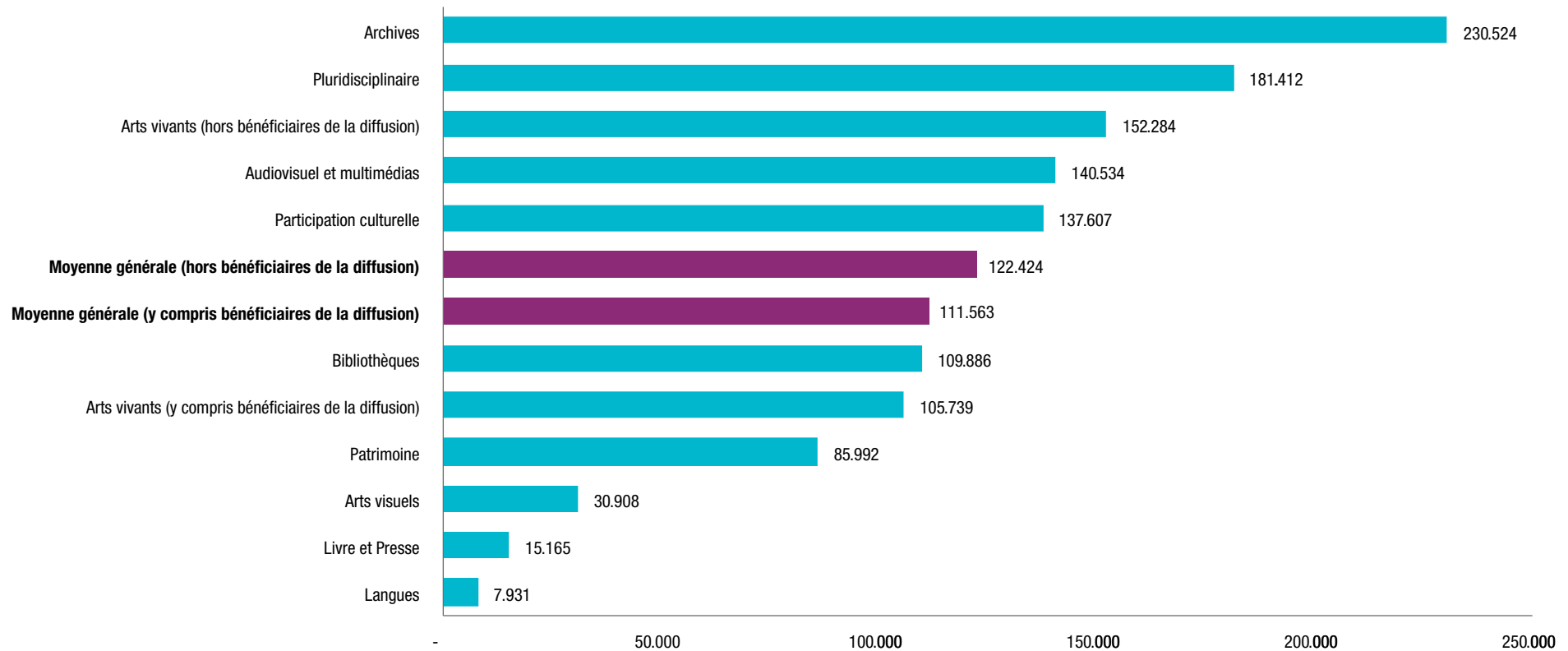


SUBVENTIONS MOYENNES

Le montant moyen de la subvention pour l'ensemble des bénéficiaires de la politique culturelle (jeunesse comprise) s'élève à quelque 111.563 €.

La subvention moyenne par opérateur par domaine est présentée dans le graphique ci-dessous.

Subvention moyenne par
bénéficiaire :
111.563 €

Subvention moyenne par bénéficiaire selon le domaine

Les dépenses culturelles totales (y compris les dépenses relatives aux programmes « diffusion ») peuvent être croisées avec celles relatives à la population 2018⁶ pour calculer des subventions moyennes brutes par habitant. La subvention moyenne par habitant de la Fédération Wallonie-Bruxelles est de 80 €. A Bruxelles, elle est de 154 €.

Bien entendu, le poids de certains opérateurs majeurs, dont le rayonnement dépasse largement le lieu d'implantation, influence considérablement la subvention moyenne. Ainsi, l'action du Botanique ou du Théâtre National dépasse Bruxelles et la Fédération Wallonie-Bruxelles; l'Opéra Royal de Wallonie et l'Orchestre Philharmonique de Liège rayonnent bien au-delà de la province de Liège; et les activités de Charleroi-Danses ou du MAC'S ne s'arrêtent pas au Hainaut.

Le tableau ci-dessous présente par province la répartition des opérateurs et subventions moyennes.

Subvention
moyenne par habitant :
80 €

Territoire	Montant total des subventions	Nombre d'opérateurs	Subvention moyenne par opérateur
FWB	372.509.433 €	3.339	111.563 €
Bruxelles-Capitale	167.558.061 €	1.397	119.941 €
Wallonie	204.355.811 €	1.895	500.943 €
Brabant wallon	18.749.779 €	239	78.451 €
Hainaut	63.763.407 €	499	127.782 €
Liège	75.481.140 €	697	108.294 €
Luxembourg	10.945.438 €	167	65.542 €
Namur	35.416.048 €	293	120.874 €
Hors FWB	595.561 €	47	12.672 €

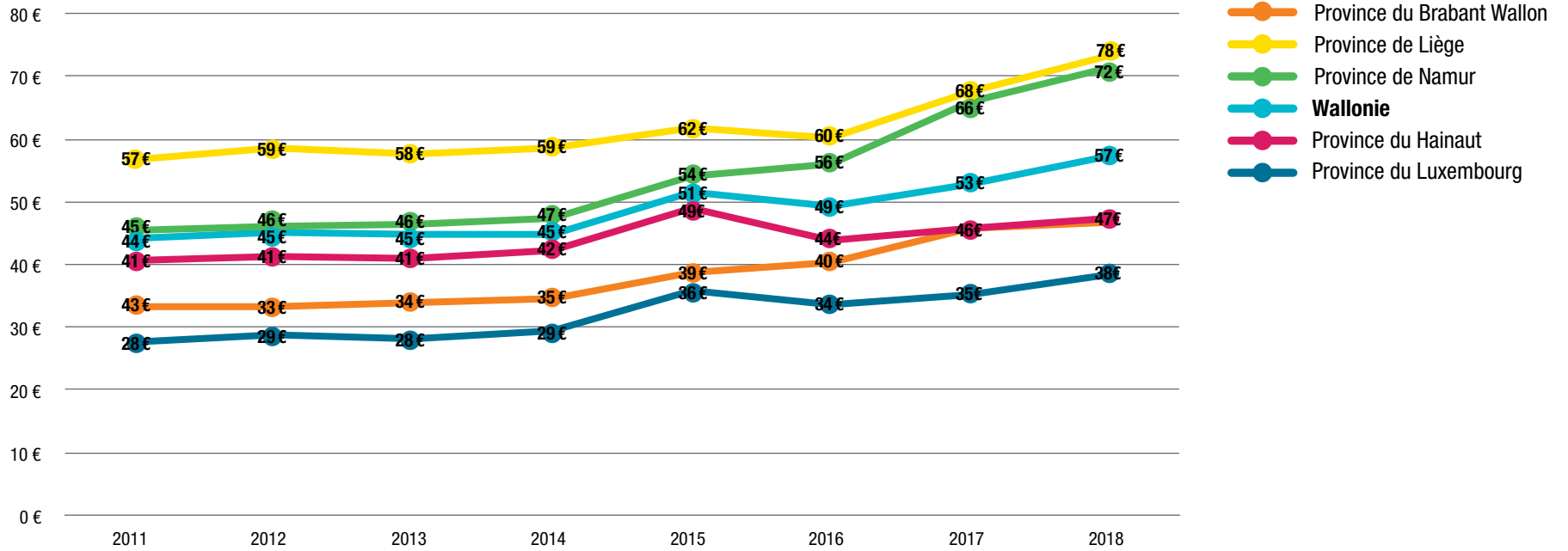
Territoire	Population	Subventions	«Dépenses par habitant»
FWB	4.641.217 €	371.913.872 €	80 €
Bruxelles-Capitale [1]	1.084.943 €	167.558.061 €	154 €
Wallonie	3.556.274 €	204.355.811 €	57 €
Brabant wallon	401.508 €	18.749.779 €	47 €
Hainaut	1.343.756 €	63.763.407 €	47 €
Liège[2]	1.030.842 €	75.481.140 €	73 €
Luxembourg	285.010 €	10.945.438 €	38 €
Namur	495.158 €	35.416.048 €	72 €

[1] une clé de répartition francophone/néerlandophone 90%-10% est appliquée à la population de la Région de Bruxelles-Capitale

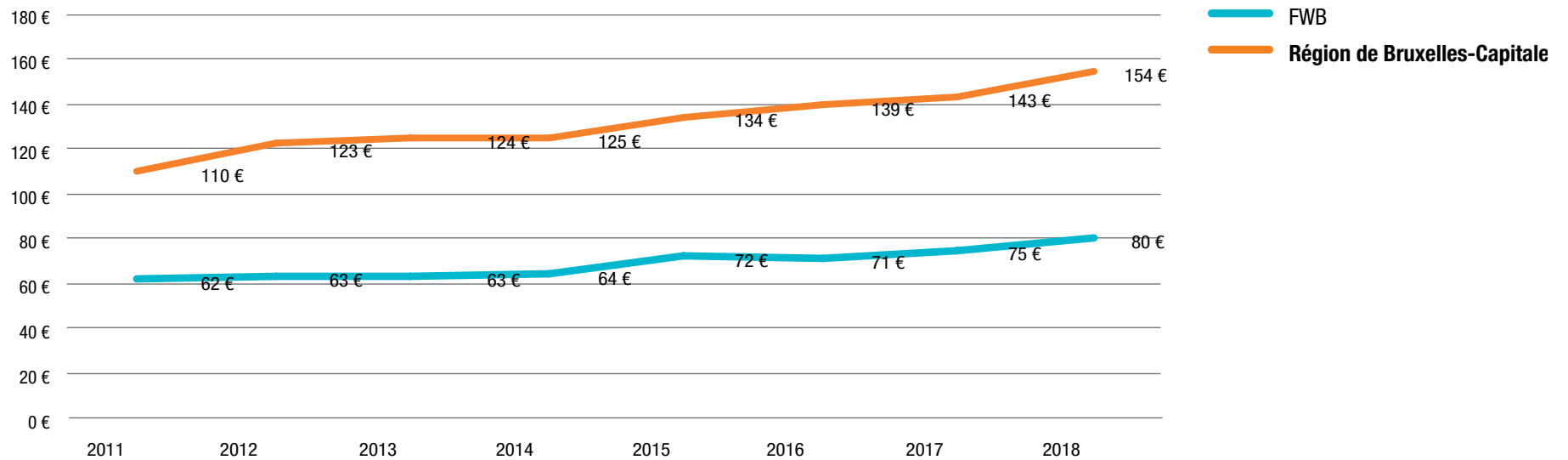
[2] hors Communauté germanophone

6 Eurostat, <http://ec.europa.eu/eurostat/data/database>

Evolution des dépenses par habitant (Wallonie)



Evolution des dépenses par habitant (Bruxelles)



61%
du budget pour
274
bénéficiaires

VOLUME DES BÉNÉFICIAIRES

Le tableau et les graphiques ci-après présentent les **bénéficiaires** par catégorie. Les catégories proposées sont différentes des catégories présentées précédemment, qui se basaient sur le montant des subventions en fonction des paliers de contrôle administratif et budgétaire. Ici, les catégories se basent sur le montant total perçu par le bénéficiaire, quel que soit le service subsidiant.

Il y a par exemple davantage de bénéficiaires majeurs (qui reçoivent plus de 250.000 €) que de subventions majeures (plus de 250.000 €), un bénéficiaire majeur pouvant avoir reçu deux subventions différentes inférieures à 250.000 € mais dont le total est supérieur à 250.000 €.

Les catégories sont les suivantes :

- les « tout petits bénéficiaires » regroupent les bénéficiaires qui au total reçoivent chacun moins de 5.000 € ;
- les « petits bénéficiaires » regroupent les bénéficiaires qui reçoivent un montant total compris entre 5.000 € et 25.000 € ;
- les « bénéficiaires moyens » reçoivent, chacun, entre 25.000 € et 250.000 € ;
- les « bénéficiaires majeurs » reçoivent, chacun, 250.000 € et plus ;
- les « 25 premiers bénéficiaires majeurs » sont les 25 premiers bénéficiaires en termes de montant total des subventions reçues.

	Nombre de bénéficiaires	Part des bénéficiaires	Montant total des subventions	Part des dépenses totales	Subvention moyenne par bénéficiaire
25 premiers bénéficiaires majeurs	25	0,7%	89.639.315 €	24,1%	3.585.573 €
Bénéficiaires majeurs	249	7,5%	139.047.512 €	37,3%	558.424 €
Bénéficiaires moyens	1.314	39,4%	132.998.147 €	35,7%	101.216 €
Petits bénéficiaires	792	23,7%	9.041.377 €	2,4%	11.416 €
Tout petits bénéficiaires	959	28,7%	1.783.082 €	0,5%	1.859 €
Total	3.339		372.509.433 €		111.563 €

Les 274 bénéficiaires majeurs représentent 8% du nombre total de bénéficiaires et consomment un peu plus de 61% des subventions : parmi eux, les 25 premiers, qui représentent moins de 1% du nombre total de bénéficiaires, consomment près de 25% des dépenses culturelles totales.

La subvention moyenne pour l'ensemble des opérateurs est de 111.563 € ; elle est de 1.859 € pour les tout petits opérateurs, qui représentent près de 30% des bénéficiaires, mais ne consomment ensemble que 0,5% du montant total des subventions.

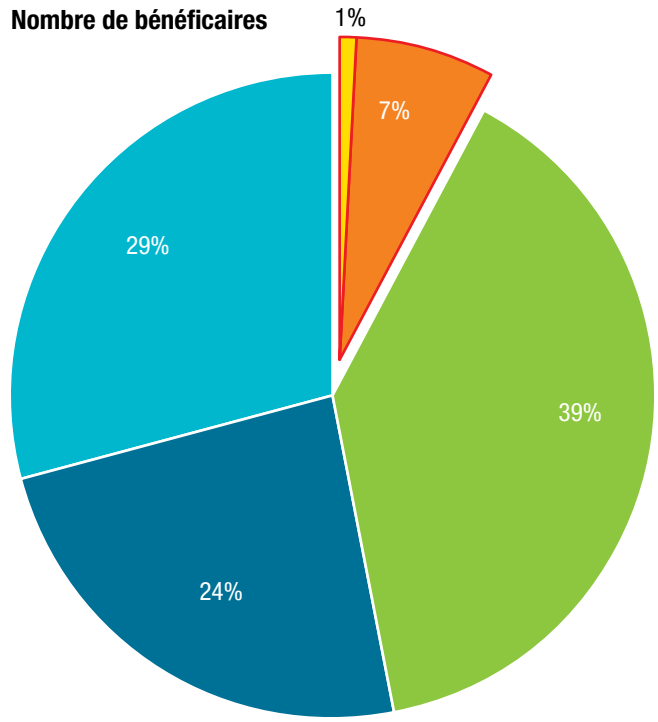
La subvention moyenne fluctue d'année en année de manière importante du côté des gros opérateurs alors qu'elle n'évolue pas significativement du côté des autres opérateurs. En 2018, la subvention moyenne pour les bénéficiaires majeurs (25 premiers compris) est de 834.623 €. La subvention moyenne pour les autres bénéficiaires (tout petits, petits et moyens) est de 46.924 €.



0,5%
du budget pour
959
bénéficiaires

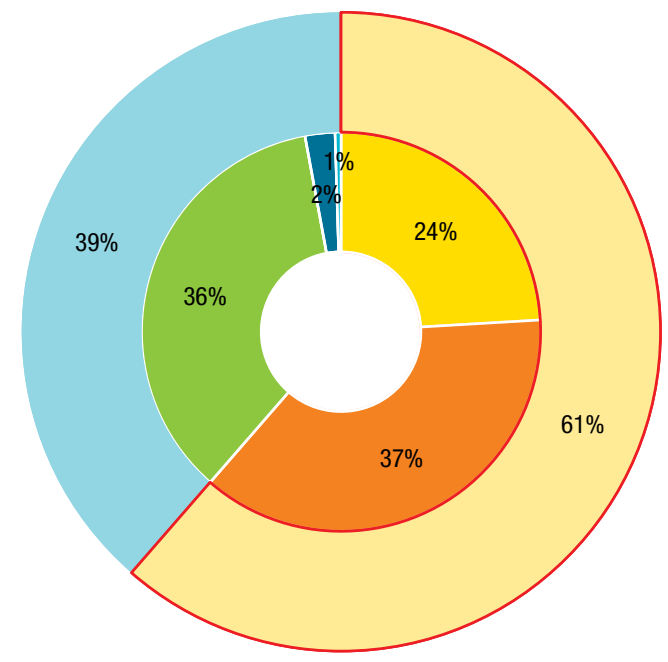
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Subvention moyenne	94.970	114.436	96.035	104.645	99.947	101.085	111.563
Subvention moyenne (bénéficiaires majeurs)	925.655	947.767	884.913	914.095	867.620	836.903	834.623
Subvention moyenne (autres bénéficiaires)	41.500	36.857	41.104	42.952	43.064	41.737	46.924

Nombre de bénéficiaires



- 25 premiers bénéficiaires majeurs
- Autres bénéficiaires majeurs
- Bénéficiaires moyens
- Petits bénéficiaires
- Tout petits bénéficiaires

Part des dépenses culturelles selon le volume des bénéficiaires



- Bénéficiaires majeurs
- 25 premiers bénéficiaires majeurs
- Autres bénéficiaires majeurs
- Autres bénéficiaires
- Bénéficiaires moyens
- Petits bénéficiaires
- Tout petits bénéficiaires

5. COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE (COCOF) : FONCTIONS ET DOMAINES

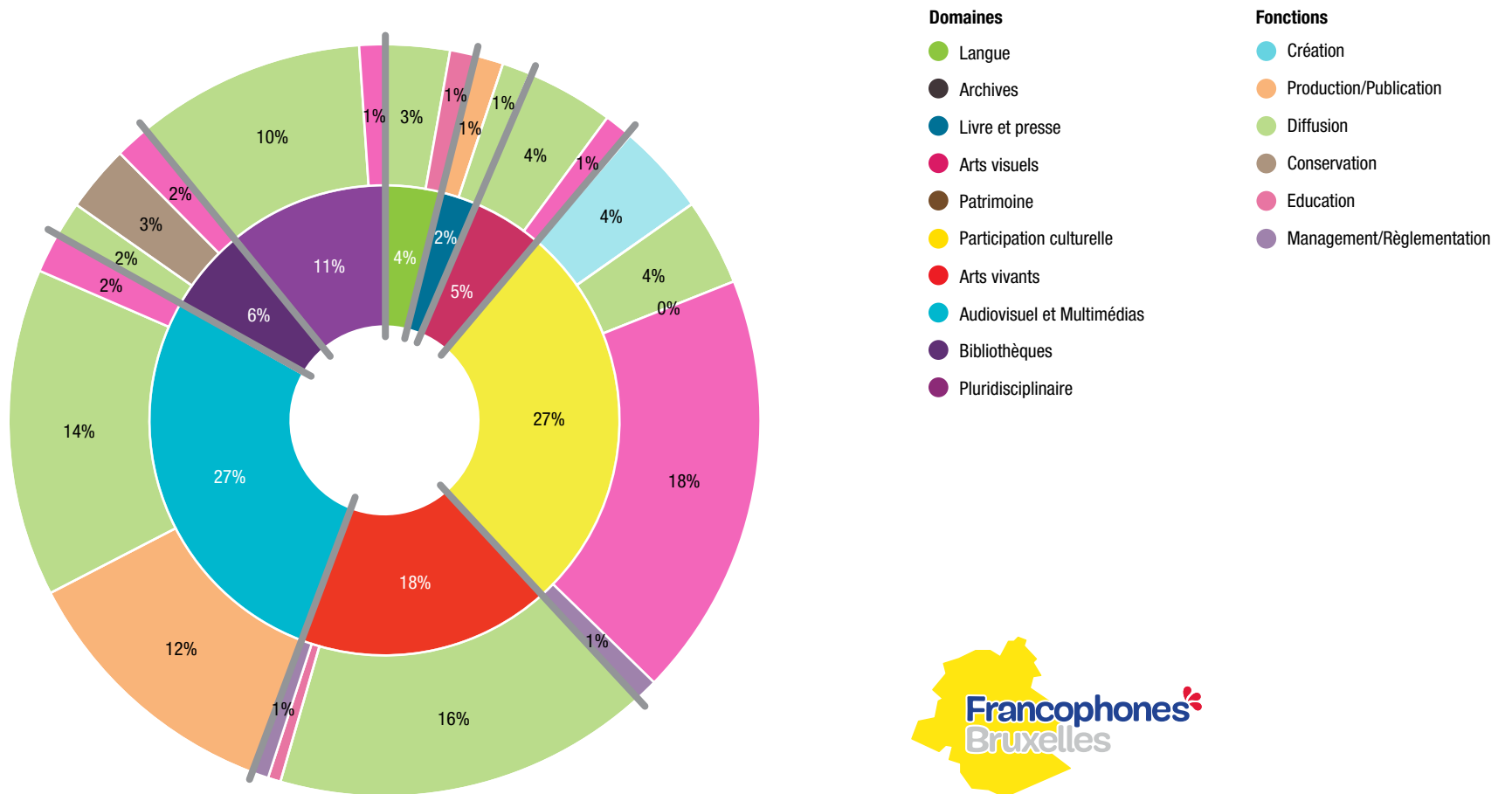
La COCOF assure des initiatives en matière culturelle au sein de la Région bruxelloise. Elle bénéficie d'une dotation culturelle octroyée par l'AGC, s'élevant à 10,1 millions d'euros, lui permettant de créer et de financer des institutions, et de prendre elle-même des initiatives dans le cadre de ses compétences communautaires culturelles.

L'analyse des dépenses de la COCOF en 2018 montre que les domaines les plus représentés à Bruxelles sont l'Audiovisuel et Multimédias (27%), la Participation culturelle (27%) et les Arts vivants (18%).

La moitié de l'enveloppe budgétaire culturelle de la COCOF finance des projets de Diffusion (53%), 25% d'Education et 13% de Production et Publication.

Dotation de l'AGC à la COCOF: **10,1 millions d'euros**

Répartition des dépenses culturelles 2018 de la COCOF par domaine et par fonction



62,3 millions
d'euros de financement
d'emplois socioculturels

EMPLOI NON MARCHAND

Le 30 mai 2018 ont été conclus de nouveaux accords du non-marchand -les premiers depuis 2011- entre le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les partenaires sociaux.

Aux 54 millions habituellement inscrits au budget, sont venus s'ajouter 10 millions d'euros pour le secteur socioculturel qui regroupe les centres culturels, la lecture publique de droit privé⁷, l'éducation permanente, les organisations de jeunesse, les maisons et centres de jeunes, les ateliers radio et de production, les télévisions locales, les fédérations sportives et PointCulture, ainsi que, pour la première fois, les centres d'expression et de créativité et les coordinations des écoles de devoirs.

Ces moyens complémentaires ont permis d'une part une **actualisation du cadastre de l'emploi** au sein des associations bénéficiaires des subventions prévues par le décret et, d'autre part, un **relèvement de 3% des barèmes minimaux** de la commission paritaire du secteur.

Conformément à la modification apportée en juin 2016 au décret, 2018 a par ailleurs été la première année où les subventions à l'emploi (hors accords du non-marchand) ont été liquidées à 100% pour le 31 mars⁸.



⁷ Qui reprend les bibliothèques publiques fonctionnant sous statut d'asbl.

⁸ Elles l'étaient auparavant en deux tranches : 85 % pour le 31/03, et les 15% restants plus tard dans l'année.

En 2018, le budget total octroyé à l'ensemble du secteur socioculturel à l'exclusion par exemple des Fédérations sportives est de 62,3 millions d'euros et a contribué au financement de 6875 emplois.

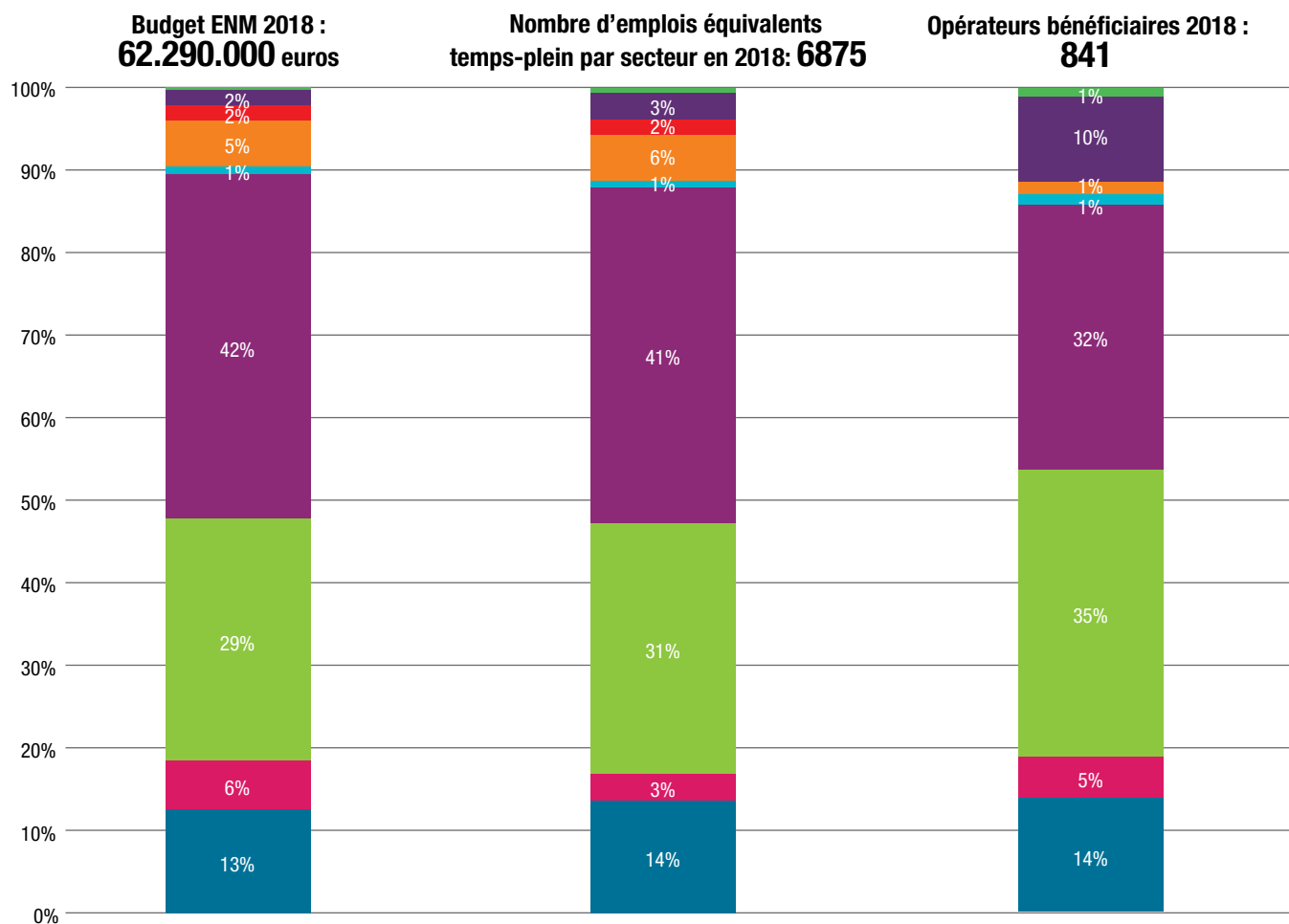
Les associations d'éducation permanente absorbent 42% du montant total de la subvention pour 41% des emplois équivalents temps-plein (ETP), les organisations de jeunesse et centres de jeunes 29% de la subvention pour 31% des emplois, et les centres culturels 13% de la subvention pour 14% des emplois. Logiquement, la répartition des subventions par secteur suit la répartition des ETP par secteur. Seul le secteur des bibliothèques reçoit 6% des subventions pour 3% des emplois.



6875 emplois
socioculturels
subventionnés par l'AGC

	Budget ENM		Nombre d'emplois équivalents temps-plein par secteur		Opérateurs bénéficiaires	
	Montant	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Centres culturels	7.831.000	13%	950	14%	115	14%
Bibliothèques publiques de droit privé	3.655.000	6%	221	3%	44	5%
Organisations de Jeunesse et Centres de Jeunes	18.235.000	29%	2097	31%	293	35%
Associations d'Education permanente	26.144.000	42%	2811,5	41%	272	32%
Ateliers de Production	634.000	1%	49	1%	10	1%
Télévisions locales	3.390.000	5%	388,5	6%	12	1%
Poincuture	1.066.000	2%	129	2%	1	0,1%
Centres d'expression et de créativité	1.177.000	2%	220,5	3%	88	10,5%
Ecoles des devoirs	158.000	0,3%	8,5	0,1%	6	1%
Total	62.290.000		6875		841	

- Ecoles des devoirs
- Centres d'expression et de créativité
- Poincuture
- Télévisions locales
- Ateliers de Production
- Associations d'Education permanente
- Organisations de Jeunesse et Centres de Jeunes
- Bibliothèques publiques de droit privé
- Centres culturels



INSTANCES D'AVIS

Régies pour la majorité d'entre elles par le décret du 10 avril 2003 et les arrêtés du Gouvernement des 23 et 30 juin 2006⁹, les instances d'avis œuvrant dans les différents secteurs de la culture jouent un rôle majeur dans la conduite des politiques culturelles et artistiques en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Comme leur nom l'indique, ces organes consultatifs ont pour mission de formuler, d'initiative ou à la demande du Ministre, des avis ou recommandations sur toute question relative au domaine qui les concerne, telle l'octroi de bourses, d'aides financières et de subventions, la reconnaissance d'opérateurs ou l'élaboration de textes législatifs.

Un rapport d'activités par organe, qui fait l'objet d'une présentation et d'un débat publics, est établi annuellement. Il compile des informations tant quantitatives (nombre de séances et de dossiers traités, évolutions budgétaires) que qualitatives (teneur des avis, enjeux et perspectives du secteur). Tous les rapports d'instances d'avis sont transmis au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'à l'Observatoire des Politiques culturelles, et mis en ligne sur le site *Culture.be*.

La majorité de leurs membres ayant été (re)désignés pour cinq ans en juin 2012, leur mandat aurait dû se terminer de plein droit le 31 juillet 2017. Afin cependant de ne pas créer de distorsion entre l'actuelle législation et les modifications du décret sur les arts de la scène d'une part et de faire coïncider, d'autre part, le renouvellement des mandats avec la nouvelle législation alors en cours d'élaboration, la Ministre de la Culture a décidé de prolonger, jusqu'au 31 juillet 2019, les mandats des membres de l'ensemble des conseils et commissions relevant de ses compétences¹⁰.

LA RÉFORME DES INSTANCES

L'année 2018 a vu le lancement du chantier devant aboutir à une réforme en profondeur de la gouvernance culturelle et, par voie de conséquence, des missions et du fonctionnement des instances d'avis.

Conformément à ce que prévoyait, dès 2014, la Déclaration de Politique communautaire complétée par les travaux de la couple « *Nouvelle Gouvernance culturelle* » de l'opération « *Bouger les Lignes* », un projet de décret a été élaboré, qui a fait l'objet, tout au long de l'année, d'une large consultation auprès des différents services de l'Administration générale de la Culture, des instances d'avis et des organisations représentatives d'utilisateurs agréées (ORUA).

La nouvelle législation entrera en vigueur dans le courant de l'année 2019.

2552 dossiers,
traités par 36 instances
d'avis

⁹ Certains organes, comme le conseil supérieur de l'éducation permanente ou les commissions du secteur de la jeunesse (CCOJ et CCMCJ) relèvent de décrets spécifiques.

¹⁰ Le report ne concerne par le conseil supérieur de l'éducation permanente, ni la commission consultative de la création radiophonique qui dépend du Ministre des Médias, ni les commissions consultatives des organisations de jeunesse et des maisons et centres de jeunes qui dépendent de la Ministre de la Jeunesse.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des instances d'avis (36) relevant de l'Administration générale de la Culture, classées par secteurs :

Création artistique	Conseil de la musique classique
	Conseil de la musique contemporaine
	Conseil des musiques non classiques
	Conseil des arts forains, du cirque et de la rue
	Conseil de l'art de la danse
	Conseil interdisciplinaire des arts de la scène
	Conseil de l'art dramatique
	Conseil d'aide aux projets théâtraux
	Conseil du théâtre pour l'enfance et la jeunesse
	Commission du théâtre amateur
	Comité de concertation des arts de la scène
	Commission des arts numériques
	Commission consultative des arts plastiques
Langues, lettres & livre	Commission d'aide à la bande dessinée
	Commission d'aide à l'édition
	Commission d'aide à la librairie
	Commission des lettres
	Conseil des langues régionales endogènes
	<i>Conseil de la langue française et de la politique linguistique</i>
	<i>Conseil du livre</i>
Patrimoine	Commission consultative du patrimoine culturel mobilier
	Conseil des musées
	Conseil des centres d'archives privées
	Conseil d'ethnologie
	Conseil d'héraldique et de vexillologie
	Commission du patrimoine oral et immatériel
	Commission des centres culturels («3C»)
Action territoriale	Conseil des bibliothèques publiques
	<i>Comité de concertation du cinéma et de l'audiovisuel</i>
Audiovisuel	Commission d'aide aux opérateurs
	Commission de sélection des films
	Commission consultative de la création radiophonique
	Commission de la créativité et des pratiques artistiques en amateur
Education permanente et jeunesse	Commission consultative des maisons et centres de jeunes*
	Commission consultative des organisations de jeunesse*
	Conseil supérieur de l'éducation permanente*

* instances ne relevant pas du décret du 10/04/2003.

En italique, les instances qui ne remettent pas d'avis sur des dossiers individuels, mais uniquement sur des questions de politique culturelle générale et/ou en rapport avec leur secteur.

Le tableau ci-dessous reprend les activités des instances d'avis entre 2008 et 2018.

Le nombre total de réunions s'élève, pour 2018, à 469 demi-journées.

	Nombre de réunions	Nombre de dossiers analysés*	Avis négatifs
2008	224	1847	
2009	230	1628	
2010	233	1723	
2011	226	1846	
2012	247	1775	
2013	255	1723	
2014	260	1913	
2015	372**	2131	
2016	362	2751	
2017	539***	2753	1069
2018	469	2552****	1006

* Ce nombre inclut tout type de dossier : demandes de subventions, réflexions de fond sur certaines problématiques, analyse d'avant-projets de décrets ou d'arrêtés...

** L'augmentation du nombre de réunions découle notamment de l'intégration, au sein de l'AGC, du Service général de l'Audiovisuel et des Médias et des quatre instances qui en dépendent.

*** L'augmentation par rapport à 2016 s'explique par le nouveau décret en Arts de la scène et les nombreuses réunions qui l'ont précédé et suivi.

**** dont 261 dossiers relatifs à des questions de politiques culturelles et 2009 dossiers de subventions ou de reconnaissance

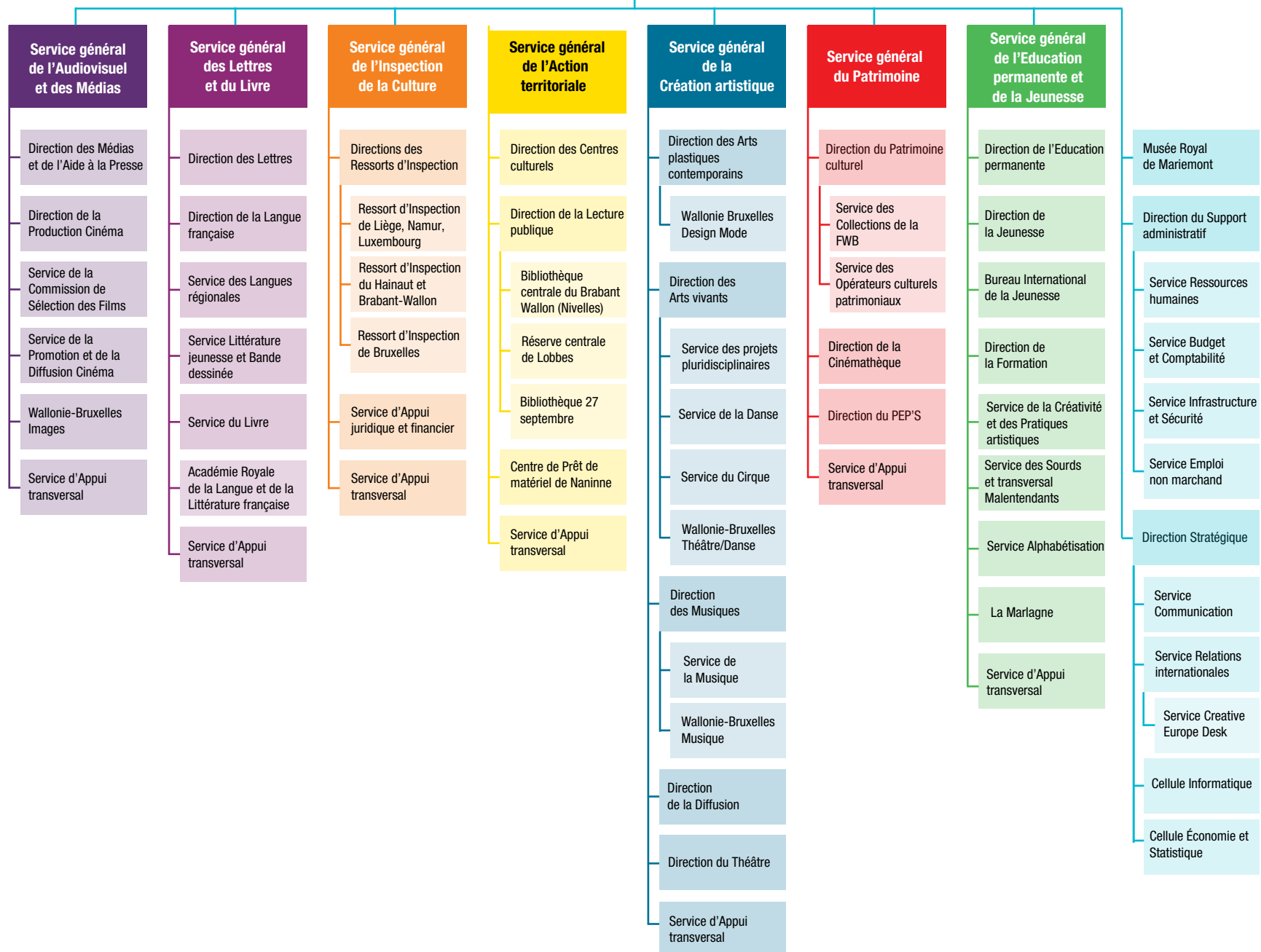


ANNEXES

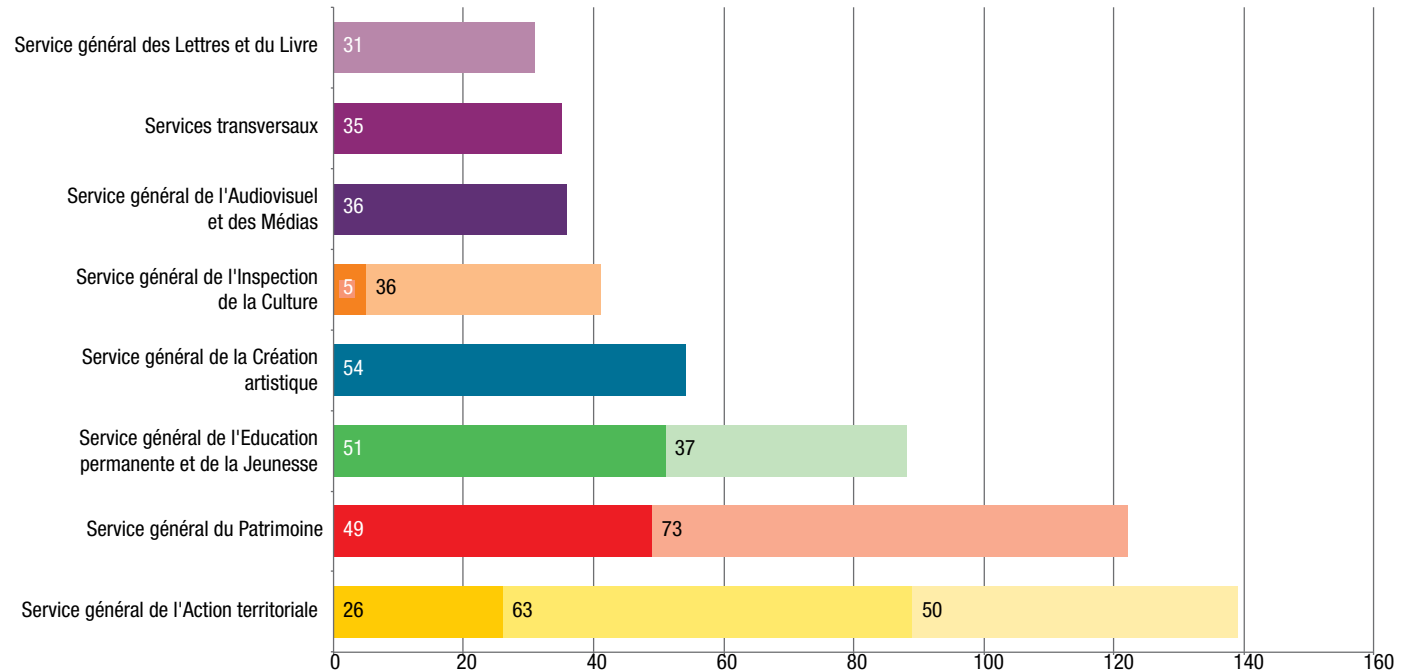


RESSOURCES HUMAINES

Administration générale de la Culture



Répartition des agents de l'AGC par service général



- Service général des Lettres et du Livre
- Services Transversaux
- Service général de l'Audiovisuel et des Médias
- Service général de l'Inspection (services centraux)
- Service général de l'Inspection (services extérieurs)
- Service général de la Création artistique
- Service général de l'Education permanente et de la Jeunesse (services centraux)
- Service général de l'Education permanente et de la Jeunesse (service extérieur: Centre de Rencontres de La Marlagne)
- Service général du Patrimoine culturel (services centraux)
- Service général du Patrimoine culturel (service extérieur : Musée royal de Mariemont)
- Service général de l'Action territoriale (services centraux)
- Service général de l'Action territoriale (services extérieurs : Centre de Prêt de matériel de Naninne)
- Service général de l'Action territoriale (services extérieurs en Lecture publique)

Le graphique ci-dessus présente la répartition des 546 agents entre les services de l'Administration générale de la Culture.

Au 31 décembre 2018, l'Administration générale de la Culture comptait 546 employés. Ces personnes sont réparties en 7 services généraux, eux-mêmes organisés en services centraux établis à Bruxelles, et en services extérieurs implantés en Wallonie et à Bruxelles : les antennes décentralisées de l'Inspection de la Culture, le Musée royal de Mariemont, le Centre de prêt de matériel de Naninne, le Centre de Rencontre de La Marlagne, les centres relevant de la lecture publique à Nivelles et Lobbes.

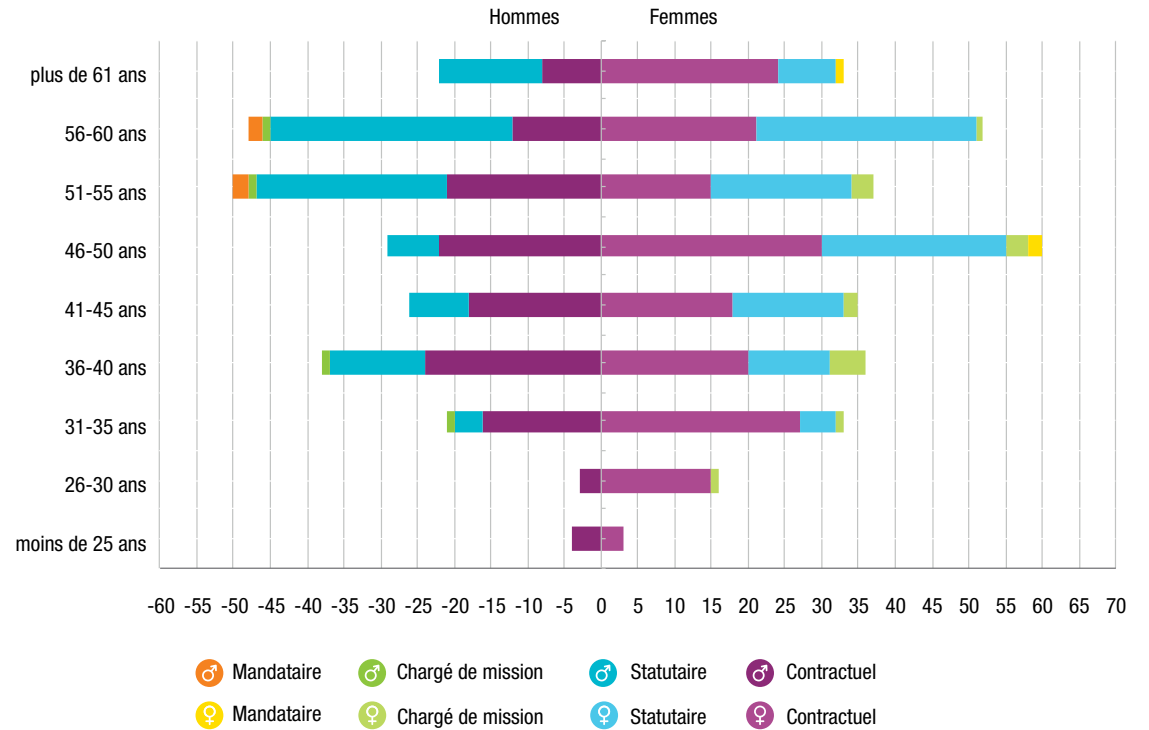
Les services transversaux de l'Administration générale se composent de la Direction du support administratif et la Direction stratégique.

La pyramide des âges présente la répartition du personnel par sexe (les femmes représentent 55%), par tranche d'âge (une tranche représente 5 années) et par statut¹.

L'administration comporte également 7 mandataires (3 femmes et 4 hommes) : un Administrateur général et six directeurs généraux adjoints, l'un d'entre eux a atteint l'âge de la retraite en 2018.

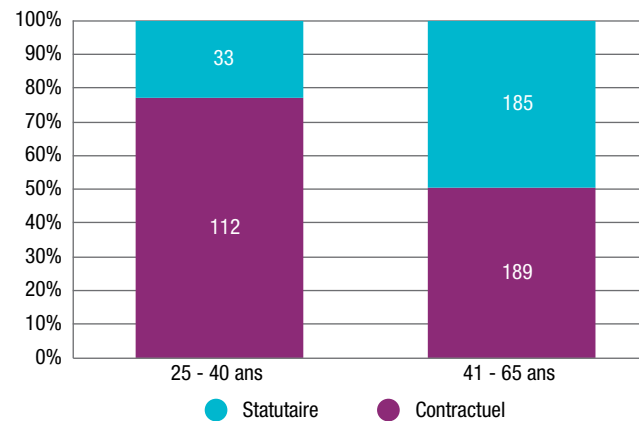
L'âge moyen des membres de l'administration est de 48 ans (47 ans pour les femmes et 48 ans pour les hommes).

Pyramide des âges du personnel de l'AGC



La part de statutaires (237) est globalement de 40% : 23 % pour la catégorie d'âge 25-40 ans, un peu moins de 50 % pour les agents âgés de 41 à 65 ans.

Part des contractuels et statutaires selon la catégorie d'âge



L'âge moyen
des membres de
l'administration est de
48 ans

¹ Un chargé de mission est un employé d'un autre Ministère détaché au Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou des professeurs détachés au Ministère de la FWB

PRIX ET RÉCOMPENSES 2018

THÉÂTRE ET DANSE

RENCONTRES SÉLECTION JEUNE PUBLIC DE HUY 2018

- Prix de la Province de Liège : « Zazie » Compagnie Debout sur sur la chaise
- Prix de la Ministre de la Jeunesse: « Slap'S Tic » de la Compagnie Skat
- Prix de la Ministre de la Culture : « Blizzard » d'Une Tribu Collectif
- Prix de la Ministre de la Jeunesse et prix Kiwanis : « 2h14 » de la Compagnie La P'tite Canaille »
- Prix de la Ministre de l'Enseignement fondamental : « Grou ! » de la Compagnie Renards
- Prix de la Ministre de l'Enseignement secondaire : « La femme à barbe » du Théâtre des Chardons
- Spectacle jeune public : « Baby Macbeth » d'Agnès Limbos

PRIX DE LA CRITIQUE THÉÂTRE ET DANSE

- Espoir Féminin : Raphaëlle Corbisier dans « Gen Z : searching for beauty »
- Espoir Masculin : Félix Vannoorenberghe dans « Décembre Man et la profondeur des Forêts »
- Prix découverte : « J'abandonne une partie de moi que j'adapte » de Justine Lequette
- Prix Bernardette ABRATÉ : Frie Leysen et Christophe Slagmuylder
- Comédienne : Anne-Claire dans « Oh les beaux jours »
- Comédien : Laurent Capelluto dans « Le Misanthrope »
- Scénographie : « Un tailleur pour dames » de Georges Lini
- Spectacle de danse : « Etna » de Thi-Mai Nguyen
- Seul en scène : « Délestage » de et par David-Minor Ilunga mise en scène Roland Mahauden
- Mise en scène : « Moutoufs » de Collectif Zouf/Jasmina DOUIEB
- Spectacle : « L'herbe de l'oubli » de Jean-Michel d'Hoop
- Spectacle de Cirque : « Strach-a fear song » de Patrick Masset
- Autrice : Laurence Vielle
- Création artistique et technique : « Frankenstein » de Jan Christoph Gockel
- Prix Roi Albert 2018 : « Pension complète » de Pierre Chesnos adapté par Willy Leroy et jouer par le Cercle Wallon Vesquevillois

ARTS PLASTIQUES

PRIX MÉDIATINE :

- Prix Médiatine : Barbara Geraci (Installation)
- Prix Cocof : Irina Favero Longo (Vidéo)
- Prix Fédération Wallonie-Bruxelles: Camille Dufour (Gravure)
- Prix Ville de Bruxelles : Emilien Simon (Installation)
- Prix Sofam : Edith Bories (Dessin)
- Prix Macors : Rémy Hans (Dessin)
- Prix de la Gravure (Centre de la Gravure et de l'Image imprimée) : Pauline Cambrai Edmond
- Prix Découverte du Centre d'Art du Rouge-Cloître : Carolina Fernandez (lauréate 2017 / 2018 car prix biennal)
- Prix de la Jeune sculpture (2017 – 2019 car prix triennal):
 - Prix du public - petit format (Rotary Club Flémalle) : Gérard MEURANT
 - Prix du public - grand format : Julien HAENEN
 - Prix FWB du petit format : Mostafa Saïfi RAHMOUNI
 - Prix FWB du grand format : Eva EVRARD
- Prix Jeunes Artistes du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles : Léa Belousovitch (peinture et dessin)

DESIGN ET MODE

- Belgian Fashion Awards :
 - Emerging talent of the year : 42/54
 - Entrepreneur of the year : Filles a Papa
- "Meilleurs de l'année 2018" par C'est du Belge (RTBF) et Paris Match Belgique
 - Joaillerie : Tamara Greindl
 - Déco & Design : Kaspar Hamacher
 - Mode : Odile Jacobs
- Reciprocity
 - Prix Fédération Wallonie-Bruxelles – Culture : Géométrie Variable : Anne-Sophie Muller – Arba-Esa Bruxelles
 - Prix Fédération Wallonie-Bruxelles – Enseignement supérieur : Unis Son – Jacques Ernotte – ESA Saint-Luc Liège
- Prix Tremplin :
 - Prix du Ministre de l'Enseignement supérieur et prix TLmag : Emma Cogné (design textile)
 - Prix du Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles : Abel Jallais (céramique)

- Prix du Ministre-Président du Gouvernement wallon et prix Wallonie-Bruxelles Design Mode : Basile Boon (maroquinerie)
- Prix du Ministre de l'Emploi et de la Formation wallon : Louise Leroy
- Prix de la Loterie nationale : Améthys Aguilar (ébénisterie)
- Prix Materio : Camille Tréfoeuil (design textile)
- Prix de la Maison du Design : Nils Delvaux (Stylisme de l'objet)
- Red Dot Design Awards : Ahooga (prix du bicycle design)
- German Design Award : Ahooga
- Festival de Mode et Photographie à Hyères (France) : Sarah Bruylant (prix du public)

LITTÉRATURE

- Prix triennal d'écriture dramatique en langue régionale : Roland THIBEAU pour sa pièce *Ël vilâje insclumî*
- Prix de la première œuvre : Henri DE MEEÛS pour son recueil de nouvelles *Pitou et autres récits* paru aux éditions Marque Belge
- Prix triennal d'écriture dramatique : Veronika MABARDI pour sa pièce *Loin de Linden* parue aux éditions Lansman
- Grand Prix triennal de littérature de jeunesse : Thomas LAVACHERY pour l'ensemble de son œuvre
- Prix Atomium (bande dessinée) : Aurélie William LEVAUX pour l'ensemble de son œuvre

LANGUES RÉGIONALES

- Prix triennal des langues régionales endogènes, catégorie Œuvre dramatique : Roland THIBEAU pour *Ël vilâje insclumî*
- Prix biennal des langues régionales endogènes, catégorie Philologie : Jean-Jacques DE GHEYNDT pour *Schieven architek !*
- Prix de la première œuvre en langue régionale : Pierre NOEL pour sa nouvelle *L'dernî pinchon*

MUSIQUE CLASSIQUE ET CONTEMPORAINE

- Lauréats 2018 des Octaves de la Musique :
 - l'orchestre philharmonique royal de Liège, récompensé pour son interprétation des œuvres symphoniques de Respighi.
 - Pierre Bartholomée, distingué dans la catégorie musique contemporaine
- Sabam Awards 2018 :
 - musique contemporaine : Jean-Luc Fafchamps

MUSIQUE NON CLASSIQUE

- Lauréats 2018 des Octaves de la Musique :

- Prix de la Ministre de la Culture : MNM Trio
- Prix Verdur Rock : Adrien Pestiaux (« Winter Woods »)
- Concours du F. dans le texte : Atome
- Franc'off : Atome
- Concours Circuit : Saudade

CINÉMA

CÉSAR

- Meilleur documentaire : ni juge ni soumise de Yves Hinant et Jean Libon
- Meilleur court métrage : Les petites Mains de Rémi Allier, Meilleur court métrage

LES MAGRITTE DU CINÉMA

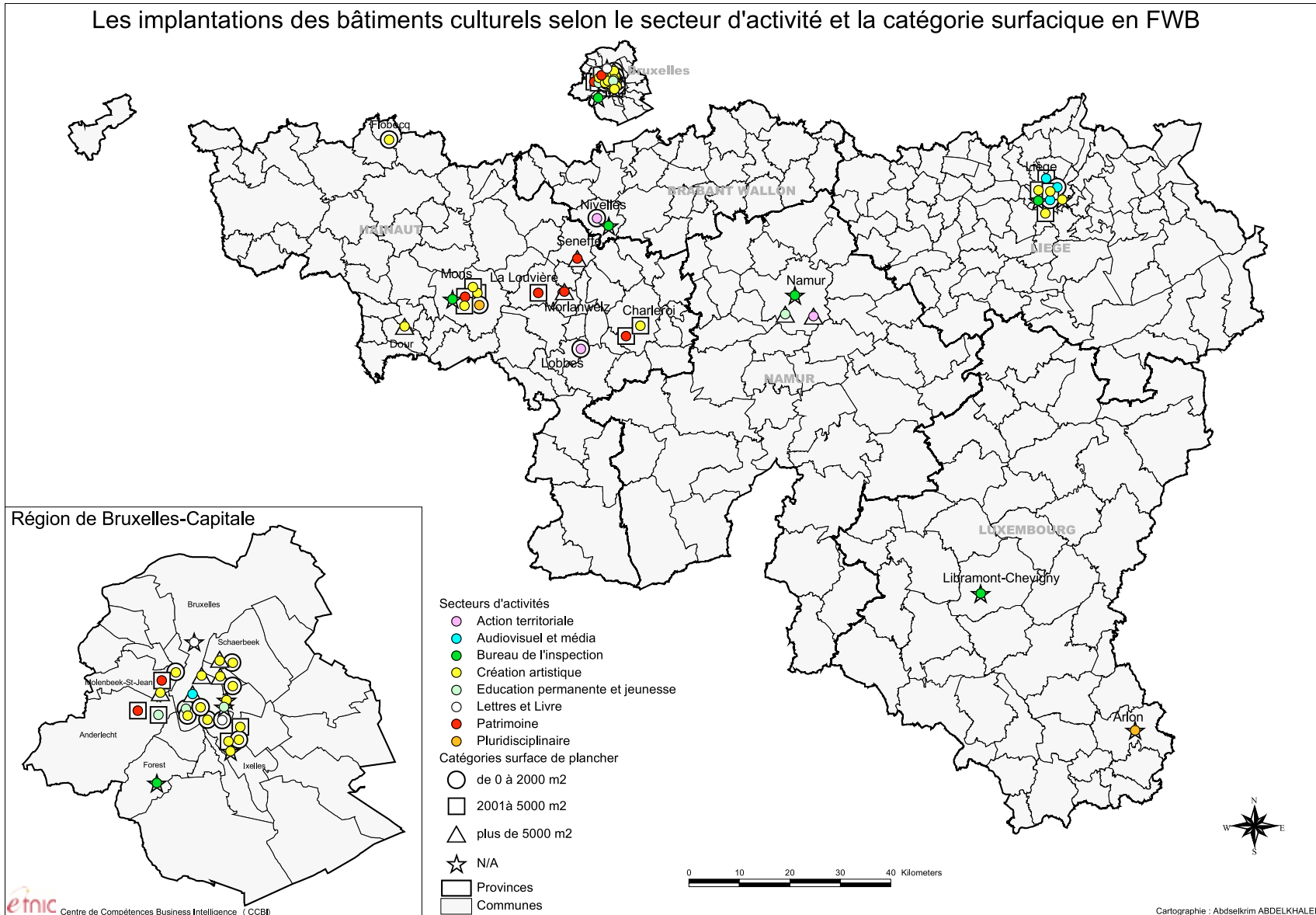
- Meilleur film et Magritte de la meilleure réalisation : Nos batailles de Guillaume Senez
- Meilleur premier film : Bitter flowers d'Olivier Meys
- Meilleure image : Laissez bronzer les cadavres, de Manu Dacosse
- Meilleur son : Laissez bronzer les cadavres (Yves Bemelmans, Benoît Biral, Dan Bruylant, Olivier Thys)
- Meilleurs décors : Laissez bronzer les cadavres : Alina Santos
- Meilleurs costumes : Bye bye Germany : Nathalie Leborgne
- Meilleure musique originale : Au temps où les arabes dansaient : Simon Fransquet
- Meilleur montage : Nos batailles : Julie Brenta
- Meilleur court métrage de fiction : Icare, de Nicolas Boucart, produit par Julie Esparbes Et Anthony Rey (hélicotronc)
- Meilleur court métrage d'animation : La bague au doigt, de Gerlando Infuso, produit par Annabella Nezri (kwassa films)
- Meilleur documentaire : Ni juge ni soumise, de Jean Libon et Yves Hinant, produit par Patrick Quinet (artémis productions)

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM FRANCOPHONE DE NAMUR

- Bayard du Meilleur Court Métrage (compétition internationale) : D'un château l'autre, d'Emmanuel Marre
- Prix du Meilleur Court Métrage (compétition nationale) : Une sœur, de Delphine Girard
- Prix Spécial du Jury, remis au réalisateur (compétition nationale) : Kaniama Show, de Baloji
- Prix du Public - Long Métrage Fiction : Pour vivre heureux, de Salima Sarah Glamine et Dimitri Linder
- Prix du Public - Court Métrage : Une Sœur, de Delphine Girard

LES BÂTIMENTS DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CULTURE

Cette carte présente les bâtiments qui appartiennent ou sont loués par l'Administration générale de la Culture afin de réaliser ses missions ou qui les met à disposition d'opérateurs culturels subventionnés. Elle présente également les bâtiments selon le secteur d'activité et la catégorie surfacique.



Sites/Occupants	Localité	Lien de la FWB au Bâtiment
Action territoriale		
Centre de Prêt de Nannine	Nannine	Propriété
CLP Nivelles (Vaux-Hall)	Nivelles	Copropriété
Réserve des bibliothèques	Lobbès	Propriété
Audiovisuel et Médias		
Cinéma Chruchill	Liège	Emphytéose
Cinéma Le Palace	Bruxelles	Propriété
Cinéma Le Parc	Liège	Propriété
Cinéma Sauvenière	Liège	Emphytéose
Bureau de l'inspection		
Bureau d'inspection de la DGC de Bruxelles	FOREST	
Bureau d'inspection de la DGC de Liège	Liège	Location
Bureau d'inspection de la DGC de Mons	Mons	Location
Bureau d'inspection de la DGC de Namur	Jambes	Location
Bureau d'inspection de la DGC de Nivelles (Brabant wallon)	Nivelles	Location
Bureau d'inspection de la DGC du Luxembourg	Libramont	Mise à disposition
Création artistique		
Arsenic (Châtepeau)	Liège	Propriété
Arsonic	Mons	Emphytéose
Bibliothèque des arts du spectacle c/o Maison du spectacle La Bellone	Bruxelles	Propriété
Botanique	Bruxelles	Propriété
Carré des Arts	Mons	Mise à disposition
Cheval Noir - Résidence d'artiste	Bruxelles	Location
Forum	Liège	Emphytéose
Halles de Schaerbeek	Bruxelles	Emphytéose
ISELP - Institut Supérieur pour l'Étude du Langage Plastique	Bruxelles	Emphytéose
Le 106 (Bureaux de Mons 2015 - Ancienne académie des beaux-arts)	Mons	Propriété
Mac's - Grand Hornu	Hornu	Emphytéose
Maison des Artistes	Flobecq	Propriété
Maison des Musiques	Bruxelles	Propriété
Manège de la Caserne Fonck	Liège	Propriété

OPRL à Liège / Conservatoire	Liège	Propriété
Raffinerie du Plan K	Bruxelles	Propriété
Réserve des Halles de Schaerbeek	Bruxelles	Propriété
Résidence d'artiste et radio libre - Asbl	Bruxelles	Propriété
Théâtre Le Marni	Bruxelles	Location
Théâtre Les Tanneurs	Bruxelles	Emphytéose
Théâtre National	Bruxelles	Propriété
Théâtre Petit Varia	Bruxelles	Propriété
Théâtre Varia	Bruxelles	Propriété
Vecteur	Charleroi	Emphytéose
Wallonie Bruxelles Musique (WBM)	Ixelles	Location
Wallonie Bruxelles Théâtre (WBT)	Ixelles	Location
Education permanente et Jeunesse		
Bureau International jeunesse- Agence Québec Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse	Etterbeek	Mise à disposition
C.B.A.I. - Centre Bruxellois d'Action Interculturelle	Bruxelles	Propriété
Maison des Enfants	Bruxelles	Propriété
Marlagne (CC Marcel Hichter)	Wépion	Propriété
Lettres et Livre		
Dépôt des livres du Service de la Promotion des lettres	Bruxelles	
Maison des Écrivains / Maison Camille Lemonier	Bruxelles	Propriété
Patrimoine		
Boch - Keramis - Centre de la Céramique	La Louvière	Emphytéose
Dépôt des œuvres d'art		Propriété
Dépôt des œuvres d'art		Propriété
Dépôt du Musée de Mariemont		Location
Domaine de Mariemont	Morlanwelz	Propriété
Domaine du Château de Seneffe	Seneffe	Propriété
Mundaneum	Mons	Propriété
Musée de la Fonderie	Bruxelles	Propriété
Musée de la Photo	Mont-sur-Marchienne	Propriété
Plantin - Réserve du Musée de la Fonderie	Bruxelles	Propriété
Pluridisciplinaire		
Centre lecture-maison de la Culture	Arlon	Propriété
Théâtre Le Manège.Mons	Mons	Emphytéose

TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

Annexe 1

Arts vivants - Evolution 2016/2018 par domaine et catégorie

Année	Catégories	Forain, cirque et rue	Art dramatique	Th action	TJP	Art chorégraphique	interdisciplinaire	Conte	Total par catégorie	Différence 2016/2018 en euros	Différence 2016/2018 en %	Nbre opérateurs par catégorie	Subside moyen par opérateur
2016	Centres scéniques	295.850 €	13.381.719 €	0 €	676.416 €	3.287.000 €	5.338.000 €	0 €	22.978.985 €	-	-	11	2.088.999 €
	Lieux de création	0 €	11.353.453 €	0 €	0 €	148.500 €	2.585.767 €	0 €	14.087.720 €	-	-	23	612.510 €
	Structures de création	222.950 €	2.774.482 €	1.517.536 €	2.878.052 €	1.805.637 €	75.083 €	0 €	9.273.739 €	-	-	82	113.094 €
	Festivals	178.692 €	1.284.902 €	230.690 €	0 €	0 €	157.282 €	0 €	1.851.565 €	-	-	10	185.157 €
	Lieux de diffusion	0 €	42.328 €	0 €	0 €	0 €	788.715 €	0 €	831.043 €	-	-	3	277.014 €
	Structure de services	25.000 €	628.428 €	0 €	283.937 €	328.680 €	1.461.609 €	177.000 €	2.904.653 €	-	-	19	152.876 €
2018	Centres scéniques	500.000 €	15.050.000 €	0 €	884.649 €	3.350.000 €	5.400.000 €	0 €	25.184.649 €	2.205.664 €	9,6%	12	2.098.721 €
	Lieux de création	0 €	11.297.000 €	0 €	0 €	200.000 €	3.565.000 €	100.000 €	15.162.000 €	1.074.280 €	7,6%	23	659.217 €
	Structures de création	480.000 €	3.420.000 €	1.810.000 €	3.538.198 €	2.793.000 €	60.000 €	0 €	12.101.198 €	2.827.459 €	30,5%	92	131.535 €
	Festivals	290.000 €	1.420.000 €	250.000 €	0 €	0 €	225.000 €	60.000 €	2.245.000 €	393.435 €	21,2%	12	187.083 €
	Lieux de diffusion	0 €	60.000 €	0 €	120.000 €	0 €	600.000 €	0 €	780.000 €	-51.043 €	-6,1%	3	260.000 €
	Structure de services	0 €	640.000 €	0 €	130.000 €	425.000 €	1.628.000 €	280.000 €	3.103.000 €	198.347 €	6,8%	20	155.150 €



Musiques - Evolution 2016/2018 par domaine et catégorie									
Année	Catégories	Musique classique	musique contemporaines	musiques non classiques	Total par catégorie	Différence 2016/2018 en euros	Différence 2016/2018 en %	Nbre opérateurs par catégorie	Subside moyen par opérateur
2016	Centres scéniques	23.119.000 €	0 €	0 €	23.119.000 €	-	-	2	11.559.500 €
	Lieux de création	0 €	0 €	26.730 €	26.730 €	-	-	1	26.730 €
	Structures de création	2.436.544 €	17.820 €	27.720 €	2.482.084 €	-	-	14	177.292 €
	Festivals	616.661 €	306.000 €	984.486 €	1.907.147 €	-	-	24	79.464 €
	Lieux de diffusion	101.279 €	0 €	404.724 €	506.003 €	-	-	18	28.111 €
	Structure de services	2.064.940 €	611.636 €	938.815 €	3.615.391 €	-	-	22	164.336 €
2018	Centres scéniques	24.450.000 €	0 €	0 €	24.450.000 €	1.331.000 €	5,8%	2	12.225.000 €
	Lieux de création	0 €	0 €	100.000 €	100.000 €	73.270 €	274,1%	1	100.000 €
	Structures de création	3.151.000 €	35.000 €	50.000 €	3.236.000 €	753.916 €	30,4%	14	231.143 €
	Festivals	742.000 €	350.000 €	1.193.000 €	2.285.000 €	377.853 €	19,8%	25	91.400 €
	Lieux de diffusion	195.000 €	0 €	712.000 €	907.000 €	400.997 €	79,2%	16	56.688 €
	Structure de services	2.174.000 €	700.000 €	1.301.000 €	4.175.000 €	559.609 €	15,5%	23	181.522 €

Annexe 2 – Evolution des budgets affectés au périmètre culturel (en milliers d'euros)													
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Noyau dur	415.816	448.962	492.344	520.171	531.192	546.989	570.615	571.259	589.628	595.852	603.532	630.465	658.367
Autres matières culturelles	170.161	174.950	186.718	196.809	217.650	191.439	200.458	202.529	201.971	199.341	208.560	226.983	216.933
Périmètre culturel	585.977	623.912	679.062	716.980	748.842	738.428	771.073	773.788	791.599	795.193	812.092	857.448	875.300

Annexe 3 – Les domaines culturels : définitions des concepts

Les sections relatives aux domaines culturels et aux fonctions culturelles reposent sur un concept statistique établi au niveau de l'Union européenne. En effet, à partir de 1997, Eurostat, l'Office statistique de l'Union européenne, a mené différents travaux dans le domaine des statistiques culturelles, notamment le réseau ESSnet Culture² (European Statistical System Network on Culture). Les membres de ce réseau, coordonné par le Ministère de la Culture du Luxembourg, se sont focalisés sur les quatre aspects suivants :

- cadre des statistiques culturelles et définitions ;
- financements publics et dépenses privées pour la culture ;
- secteurs et emplois dans l'économie de la culture ;
- pratiques culturelles et aspects sociaux.

Depuis 2011, l'Administration générale de la Culture s'est particulièrement penchée sur les travaux du premier groupe de travail, à savoir les définitions de la Culture, de ses domaines et de ses fonctions, et a analysé ses activités selon ce schéma. Le modèle attribué à la Culture une série d'activités culturelles réparties en dix domaines :

- patrimoine culturel ;
- archives ;
- bibliothèques ;
- livre et presse ;
- arts plastiques ;
- arts vivants ;
- audiovisuel et multimédia ;
- architecture ;
- publicité ;
- artisanat d'art ;

² Voir le rapport final de l'ESSnet Culture disponible sur le site de la Commission européenne http://ec.europa.eu/assets/eac/culture/library/reports/ess-net-report_en.pdf

et six fonctions ;

- fonction de création ;
- fonction de production et de publication ;
- fonction de diffusion et de commercialisation ;
- fonction de conservation ;
- fonction d'éducation ;
- fonction d'administration et de management.

Au croisement de chaque couple « domaine/fonction », ont été définies une ou plusieurs activités culturelles. Le tableau global déclinant toutes les activités culturelles est disponible ci-après.

Le périmètre des dix domaines culturels définis par l'ESSnet Culture ne correspond pas exactement aux compétences attribuées à l'Administration générale de la Culture ni même aux compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles – comme la publicité et l'artisanat d'art, de nature commerciale.

Par ailleurs, certaines compétences de l'Administration n'apparaissent pas dans la définition des domaines. Pour combler ces manques, il a été décidé d'ajouter trois domaines complémentaires :

- la *participation culturelle*, qui englobe les centres culturels et les associations culturelles œuvrant dans les secteurs de la jeunesse et de l'éducation permanente ;
- la *langue*, qui englobe la promotion de la langue française et les associations de défense des langues régionales endogènes ;
- le *pluridisciplinaire*, englobant les associations et opérateurs culturels œuvrant dans plusieurs domaines.

Les activités de l'Administration générale de la Culture se répartissent ainsi en dix domaines culturels, dont sept strictement définis dans le cadre de l'ESSnet Culture.

Annexe 4 – Les fonctions culturelles : définitions des concepts

Les six fonctions culturelles issues des travaux du groupe de travail ESSnet Culture peuvent être définies de la manière suivante³:

Création :	La création concerne les activités liées à l'élaboration d'idées et de contenus artistiques et de produits culturels originaux.
Production et publication :	la production de biens et de services culturels concerne des activités qui permettent de transformer une œuvre originale en une œuvre disponible. Par exemple, l'édition d'un livre papier relève de la publication tout comme l'édition de livres au format numérique.
Diffusion et commerce :	la fonction de diffusion correspond aux activités permettant que les œuvres créées et produites soient disponibles ; la diffusion inclut les actes de communication et de diffusion de contenus permettant que les biens et services culturels soient accessibles aux consommateurs (exemples : expositions, galeries, diffusion de programmes).
Conservation :	la conservation, ou préservation, recouvre toutes les activités qui conservent, protègent, restaurent et maintiennent le patrimoine culturel. La numérisation est considérée comme faisant principalement partie des activités de conservation, même si elle a également une fonction de diffusion.
Education :	l'éducation est comprise comme l'éducation formelle et non formelle dans le domaine de la culture. Elle permet le développement et le transfert de compétences au sein d'activités culturelles reconnues, mais elle a également une fonction de sensibilisation aux domaines culturels. L'éducation culturelle inclut dès lors toutes les activités culturelles qui rassemblent des professionnels, les amateurs qui les pratiquent ainsi que les citoyens et consommateurs qui y participent.
Administration et réglementation :	la fonction de gestion renvoie aux activités menées par tous les organismes institutionnels, publics ou privés, dont la mission est d'offrir et de créer les moyens et l'environnement favorable aux activités, aux opérateurs et aux espaces culturels. Cela inclut les activités administratives et les activités de soutien technique pour gérer et développer les activités culturelles.

³ « Approche statistique européenne de la culture - Synthèse des travaux européens ESSnet-Culture, 2009-2011 », Valérie Deroin, Département des études, de la prospective et des statistiques, Ministère de la Culture et de la Communication, France (téléchargeable sur le site : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Etudes-et-statistiques/Articles/Approche-statistique-europeenne-de-la-culture>)

Annexe 5 – Dépenses totales 2018 par secteur selon le territoire

Secteur		Bruxelles-Capitale	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur	Hors FWB	Total général
Action territoriale		14.060.553	4.402.035	15.244.389	10.841.138	4.616.249	6.293.831	-	55.458.195
	Centres culturels	2.596.904	2.765.348	9.070.556	5.607.081	2.898.781	4.707.397		27.646.066
	Lecture publique	4.190.645	1.611.081	6.122.618	5.208.450	1.717.468	1.586.434		20.436.696
	Point Culture	7.273.004	25.607	51.214	25.607				7.375.432
Audiovisuel et Médias		24.985.459	1.681.569	5.671.505	7.636.902	923.115	7.346.111	71.232	48.315.893
	Cinéma et audiovisuel	17.261.488	926.584	1.270.335	5.728.484	200.120	1.298.367	71.232	26.756.610
	Médias et aide à la presse	7.723.971	754.985	4.401.170	1.908.417	722.995	6.047.744		21.559.283
Création artistique		50.364.884	5.335.340	21.861.325	36.362.960	1.237.328	4.466.224	321.523	119.949.584
	Théâtre	26 041 680	3 683 766	4 211 599	6 168 116	230 850	1 756 876	285 000	42 377 887
	Musique	5.110.188	1.089.817	2.152.763	26.340.350	267.624	1.850.025	12.000	36.822.767
	Service de l'Appui transversal (interdisciplinaire, conte)	3.503.563	112.500	7.664.400	1.061.023	199.630	25.826	5.900	12.572.841
	Projets pluridisciplinaires	8.468.600	84.600	797.400	772.000		194.130		10.316.730
	Danse	4.203.952		3.390.000	19.000				7.612.952
	Arts plastiques contemporains	1.827.538	23.890	3.004.873	800.128	143.912	162.297	14.600	5.977.239
	cirque, arts de la rue et arts forains	777.800	85.000	165.000	520.994	170.000	180.000		1.898.794
	Diffusion	431 563	255 767	475 290	681 350	225 312	297 070	4 023	2 370 375
Lettres et Livre		2.211.599	90.734	454.990	415.432	47.596	158.097	182.091	3.560.538
	Lettres	1.280.816	49.000	322.750	190.506	29.750	116.000	157.393	2.146.214
	Livre	875.361	37.214	31.740	165.759	12.046	28.697		1.150.817
	Langue française	49.422	3.820	5.450	43.500		10.000	24.698	136.890
	Langues régionales	6.000	700	95.050	15.667	5.800	3.400		126.617

Participation culturelle		71.790.043	7.077.772	13.137.359	18.251.148	3.719.155	15.837.075	17.100	129.829.652
	Jeunesse	26.880.249	3.313.494	10.642.851	11.907.212	3.095.566	6.292.825	7.067	62.139.264
	Education permanente	42.088.593	3.063.957	1.581.620	5.404.656	390.181	8.830.903	10.032	61.369.942
	Créativité et Pratiques artistiques	1.446.431	471.811	722.973	665.361	223.736	650.750		4.181.062
	Formation	1.325.270	226.010	189.915	248.420	9.672	60.096		2.059.383
	Alphabétisation	49.500	2.500		25.500		2.500		80.000
Patrimoine		3.302.837	249.169	7.320.384	1.907.350	461.640	1.309.419	-	14.550.799
	Patrimoine culturel	3.302.837	249.169	7.320.384	1.907.350	461.640	1.309.419		14.550.799
Direction du support administratif		572.273	223.929	28.000	10.450	-	-	10.120	844.772
	Initiatives et interventions diverses	572.273	223.929	28.000	10.450	-	-	10.120	844.772
Total général		167.287.648	19.060.548	63.717.953	75.425.380	11.005.083	35.410.756	602.066	372.509.433

Annexe 6 – Nombre et montant total des subventions octroyées en 2018 par secteur et par catégorie

	Catégorie 1		Catégorie 2		Catégorie 3		Catégorie 4		Total	
	Montant	Nbre de subv	Montant	Nbre de subv	Montant	Nbre de subv	Montant	Nbre de subv	Montant	Nbre de subv
Action territoriale	1.034.752	579	3.217.888	238	33.153.423	452	18.052.132	23	55.458.195	1.292
Centres Culturels	533.134	328	1.375.951	106	18.219.109	245	7.517.872	12	27.646.066	691
Lecture publique	496.372	250	1.841.936	132	14.684.812	199	3.413.575	9	20.436.696	590
Point Culture	5.246	1			249.501	8	7.120.685	2	7.375.432	11
Audiovisuel et Médias	638.024	297	2.289.907	162	16.147.628	223	29.240.335	49	48.315.893	731
Cinéma et audiovisuel	598.249	274	2.046.925	145	13.257.482	194	10.853.955	21	26.756.610	634
Médias et aide à la presse	39.775	23	242.982	17	2.890.146	29	18.386.380	28	21.559.283	97
Création artistique	3.876.844	4.278	4.106.316	277	24.432.244	321	87.534.180	70	119.949.584	4.946
Arts plastiques contemporains	506.049	144	741.460	66	2.323.729	33	2.406.000	2	5.977.239	245
Cirque, arts de la rue et arts forains	37.300	9	331.494	17	1.230.000	19	300.000	1	1.898.794	46
Danse	99.159	17	266.724	15	2.249.069	25	4.998.000	5	7.612.952	62
Diffusion	2 208 375	3 807	32 000	3	130 000	2			2 370 375	3 812
Musique	703.686	188	1.256.081	90	4.290.000	56	30.573.000	12	36.822.767	346
Projets pluridisciplinaires	140.900	36	423.000	24	2.355.030	29	7.397.800	7	10.316.730	96
Service de l'Appui transversal (interdisciplinaire, conte)	29.493	7	293.523	21	1.805.826	21	10.444.000	10	12.572.841	59
Théâtre	151 882	70	762 035	41	10 048 589	136	31 415 380	33	42 377 887	280
Support administratif	450	1	74.870	5	381.452	4	388.000	1	844.772	11
Initiatives et interventions diverses	450	1	74.870	5	381.452	4	388.000	1	844.772	11
Lettres et Livre	569.398	228	1.004.040	76	1.987.100	32			3.560.538	336
Langue française	29.692	11	43.198	3	64.000	2			136.890	16
Langues régionales	39.967	23	18.650	2	68.000	2			126.617	27
Lettres	201.902	79	594.812	43	1.349.500	18			2.146.214	140
Livre	297.837	115	347.380	28	505.600	10			1.150.817	153

Participation culturelle	6.009.210	3.200	23.399.795	1.689	72.375.068	983	28.045.579	50	129.829.652	5.922
Alphabétisation	80.000	20							80.000	20
Créativité et Pratiques artistiques	725.103	279	2.155.816	173	1.300.143	38			4.181.062	490
Education permanente	1.651.270	864	6.376.525	522	30.283.757	412	23.058.391	37	61.369.942	1.835
Formation	204.872	115	395.746	34	1.458.765	19			2.059.383	168
Jeunesse	3.347.965	1.922	14.471.709	960	39.332.403	514	4.987.187	13	62.139.264	3.409
Patrimoine	240.212	134	533.130	39	4.397.009	61	9.380.448	17	14.550.799	251
Patrimoine culturel	240.212	134	533.130	39	4.397.009	61	9.380.448	17	14.550.799	251
Total	12.368.890	8.717	34.625.945	2.486	152.873.923	2.076	172.640.674	210	372.509.433	13.489
Montant moyen des subventions		1.419		13.928		73.639		822.098		27.616





FÉDÉRATION WALLONNE BRUXELLOISE DU CINÉMA 2018 www.moisdudoc.be

LE MOIS DU DOC

LE MOIS DU DOC
Bruxelles & Wallonie

Regards sur le cinéma documentaire
Du 1^{er} au 30 novembre 2018
Partenat par Jean-Léon L'Yves Henne

QR code

Logos for various partners: Apple, Google, etc.



www.lejourlepluscourt.be



LE 21 DÉCEMBRE 2018
LE JOUR LE PLUS COURT
 LA FÊTE DU COURT MÉTRAGE PARTOUT EN WALLONIE ET À BRUXELLES



Marraine de la 5^e édition:
Catherine Salée

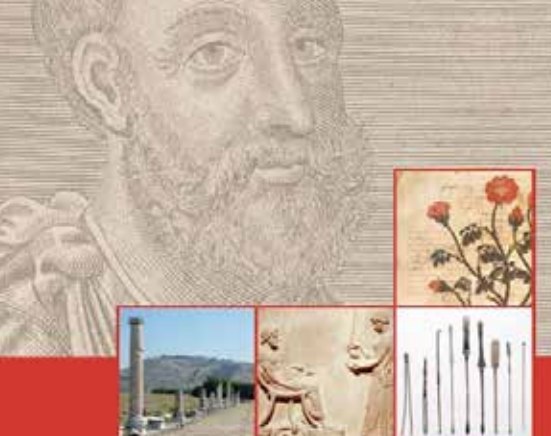
Une initiative de la Fédération Wallonie-Bruxelles
PROPULSE
 LE RENDEZ-VOUS DES ARTS DE LA SCÈNE



29 Janvier > 02 Février 2018
 Flagey | Théâtre Marni | Botanique
 La Maison qui Chante | Chapiteau des Baladins du Miroir
www.propulsefestival.be

Festival à destination des professionnels de la culture | Sorties au Botanique accessibles au public





AU TEMPS DE
GALIEN
 UN MÉDECIN GREC DANS L'EMPIRE ROMAIN

26.05 - 02.12.2018
 MUSÉE ROYAL DE
 MARIEMONT

COLOPHON

Une Publication de la Fédération Wallonie-Bruxelles (juin 2019)
Administration générale de la Culture
André-Marie Poncelet
44 Boulevard Léopold II – 1080 Bruxelles
www.culture.be
+32 2 413 27 24

Conception et coordination: Thibaud Vaillant et Frédéric Lethé

Nous remercions l'ensemble des services de l'Administration générale de la Culture et plus particulièrement tous les agents de l'AG Culture qui encodent quotidiennement le suivi des subventions et l'ensemble des personnes et partenaires ayant participé directement ou indirectement à cette publication.

Graphisme: Mazy Graphic Design – www.mazygraphic.be
Julie Radoux (FWB)

Impression: Excelle Print

Crédits photographiques

- © Pix L : page 4
- © Maison de la culture d'Arlon : page 6, 8 et 31
- © Direction du Pep's : page 18 (photo de gauche)
- © Musée d'Histoire naturelle et Vivarium de Tournai : page 18 (photo de droite)
- © Bibliothèque centrale du Brabant wallon (Nivelles) : page 20, 104, 129
- © JEC ASBL : page 20 photo de gauche
- © La Marlagne : page 23 (photo de gauche)
- © Loïc Warin : page 24
- © Geoffrey Mornard : page 25
- © Jean-Paul Ren : page 26 (photo de gauche)
- © Yves Humel : page 27 (photo du haut)
- © Bibliothèque provinciale de la Province de Luxembourg : page 28
- © A. Nandrin : page 29
- © MCFA : page 30
- © Jean-Francois Flamey : page 32
- © Alice Piemme : page 33 et 38
- © Bart Grietens : page 34
- © C. Charleux : page 35
- © Dominique Houcmant : page 36
- © Anthony Delhez : page 37
- © Menuet : page 47
- © Artémis Productions : page 49 et 50
- © Pol Mareschal : page 51 et 56
- © Istockphoto : page 57
- © Marina Cox: page 64
- © Jean Poucet : page 65, 68, 78, 79, 102, 103, 107, 111, 112, 120, 125, 128, 133, 134, 142 et 149
- © Valerie Verstraelen : page 71 et 72
- © Kevin Scarlett : page 81
- © Studio-garden Verrewinckel : 85
- © Guy Focant : page 86
- © La Bellone : page 90, 92, 93, 94,
- © Anne-Christine Dusart : page 95
- © Le Botanique : 88, 89, 96, 97, 98, 99, 100
- © Bart Vander Sanden : 101
- © Cinémathèque : page 119

Editeur responsable : Frédéric Delcor, Secrétaire général

44 Boulevard Léopold II –
1080 Bruxelles